

Fonctionnement et dysfonctionnement des politiques publiques appliquées au paysage en France du Nord

Approche théorique et études de cas.

MINISTÈRE DE
L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE & DE
L'ENVIRONNEMENT

POLITIQUES PUBLIQUES
ET PAYSAGE
ANALYSE, ÉVALUATION,
COMPARAISON

RAPPORT FINAL

Mars 2002

EQUIPE DE RECHERCHE
ARCHITECTURE, VILLE, HISTOIRE

ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE LILLE/RÉGIONS NORD
rue Verte
59680 VILLENEUVE D'ASCQ
tel : 03 20 61 95 54
fax : 03 20 61 95 51

L'ÉQUIPE

Dominique MONS 03 20 51 18 31 responsable scientifique Serge KOVAL 01 40 26 01 11 Odile MARCEL 01 43 26 29 28 Philippe NYS 01 42 80 37 01
Isabelle ESTIENNE 03 20 56 67 98

RÉCAPITULATIF DU PROJET

FONCTIONNEMENT ET DYSFONCTIONNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES APPLIQUÉES AU PAYSAGE EN FRANCE DU NORD (NORD-PICARDIE)
APPROCHE THÉORIQUE ET ÉTUDE DE CAS.

RÉSUMÉ

Écho de la nostalgie pour une société lancée depuis la guerre dans une mutation radicale de son économie et de ses façons de vivre, la catégorie du paysage émerge à présent dans l'actualité du système de production. Celui-ci intègre désormais la dimension qualitative comme un vecteur positif de l'investissement.

Nous avons choisi les régions du Nord, pour la radicalité de leur transformation, la diversité de leurs ressources ainsi que pour la familiarité de l'équipe avec les lieux et les acteurs. Nous proposons un travail d'observation et d'évaluation des effets, sur les territoires et sur les hommes, des politiques publiques. L'action de l'État a visé l'optimisation des espaces et de la culture de l'espace. Il en est résulté une diffusion de pratiques d'embellissement. Plus profondément, les multiples acteurs qui font vivre les lieux et les conforment à leur usage social, intègrent progressivement des critères de qualité. Le bilan que nous proposons d'entreprendre balisera le processus en cours, avec ses ratés et ses retards encore patents.

OBJECTIF

Analyser les effets objectifs et subjectifs des politiques publiques sur l'espace, les situer dans la perspective historique et nord-européenne. Proposer des orientations pour l'action publique à partir d'une description des fonctionnements et dysfonctionnements des politiques publiques.

MÉTHODE

Typologie des actions et démarches à l'échelle de deux régions françaises, approfondissement sur deux sous-ensembles et genèse approfondie des approches du paysage, à partir du territoire et des acteurs. Lecture morphologique et stylistique. Évaluation critique et prospective.

RÉSULTATS ATTENDUS

Une meilleure conscience des erreurs à ne pas répéter et des critères selon lesquels on peut parler de réussites en matière d'action sur les paysages, des indications pour l'évolution des politiques publiques aux différentes échelles spatiales.

MOTS CLÉS

Théorie du paysage, état des espaces, mutation rapide et chaotique, sensibilité publique et nostalgique, cohérence et incohérence des actions, culture du projet.

AXES DE L'APPEL À PROPOSITION DE RECHERCHE CONCERNÉS

"Gestion de l'environnement et aménagement du territoire, état des lieux et des connaissances, émergence du paysage dans la culture contemporaine, modes d'intervention et prise d'effet des politiques publiques, acteurs sociaux, représentations socio-culturelles, déficit méthodologique de l'analyse paysagère, aménagement qualitatif, collaboration avec les praticiens, méthodologie de l'évaluation, monographies et modélisation."

VALORISATIONS ENVISAGÉES

Élaboration d'un document de communication (avec projet de publication) autour des enseignements majeurs de la recherche. Diffusion prévue au niveau central et des acteurs locaux, ainsi que dans la formation initiale et continue. Exploitation possible au sein des deux Régions concernées, à préciser. Présentation de la recherche lors d'une journée d'étude ou d'un colloque.

ENJEU PAYSAGER Poser la question d'une culture du projet, distinguer la logique de décorateur-ensembliste et d'embellissement d'une approche qualitative de l'aménagement.

ÉCHELLE ET LOCALISATION DE L'OPÉRATION CONCERNÉE :

Région Nord-Pas-de-Calais, avec des monographies à plus petite échelle.

Première Partie :

ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

1.1. RAPPEL

1.1.1 . ORGANISATION DU TRAVAIL

L'équipe comprend les concepteurs du projet Dominique MONS, responsable scientifique, Serge KOVAL, Odile MARCEL, Philippe NYS.

Elle associe une partie des architectes-urbanistes, étudiants de la formation post-diplôme de l'EAL "Paysage & Projet Urbain" dont Serge Koval est responsable :

En 98/99, première phase de l'étude :

- Isabelle Estienne, José Matraja, Thomas Taillez, Stéphane Van Brabant (rémunérés dans le cadre de la recherche), Eva Kovakova (Tchéquie), Sandrine Leduc, Alem Messaouda (Algérie), Francky Parent (par ailleurs juriste).

En 99/2000, deuxième phase de l'étude :

- François-Martin Mortier d'Aumont, Youssef Bitar (Liban), Alem Messaouda (Algérie), Bertrand Noël (Belgique), Emmanuelle Ollivier, Alexandra Pitz, Vincent Virgo (Belgique), Guillaume Wattel.
- Isabelle Estienne comme chargé de recherche.

En 2000/2001, pour la suite de l'étude :

- Isabelle Estienne comme chargé de recherche.

1.1.2 . LE LANCEMENT DE LA DÉMARCHE (OCTOBRE 1998)

La première partie de la recherche très "institutionnelle" du paysage pose quelques problèmes d'adaptation à un groupe d'architectes-urbanistes plutôt orienté vers le projet spatial.

La deuxième partie du travail, à savoir l'étude de cas concrets lui est beaucoup plus familière. Le démontage d'une action sur le paysage, à partir d'une décision de financement, l'analyse de son devenir jusqu'à la réalisation (les acteurs et les modalités) et l'appropriation (réactions à la réalisation, gestion de l'opération) apparaît au groupe comme un instrument très efficace d'évaluation, même s'il travaille sur un échantillonnage extrêmement restreint. Cette deuxième partie, qui correspond bien à la culture d'une partie de l'équipe nécessite au préalable la participation collective du groupe à la collecte et au traitement des données.

Dès le départ, l'hypothèse de travail à partir des sources de financements (et donc sur des actes administratifs à collationner puis épilucher) est prise. La volonté à l'origine est d'établir la liste de tout ce qui a été financé sur fonds publics, autour de la problématique du paysage, qu'il s'agisse d'études, de réalisations ou d'opérations de sensibilisation pédagogique et quelles que soient leur échelle. Il s'agit bien d'un souci d'exhaustivité qui sera ensuite tempéré, par réalisme.

Le texte de la proposition de recherche précise qu'il s'agit de l'"identification et de la description exhaustive des commandes relevant du champ du paysage, de l'élaboration de fiches descriptives par opération" et que "sera effectué l'inventaire des travaux entrepris et de leur cahier des charges".

Cette exhaustivité concerne également les institutions : le souhait est de pouvoir traiter l'ensemble des institutions publiques de la région (collectivités locales à différents niveaux allant jusqu'à l'échelon communal, services décentralisés de l'état pour chaque ministère concerné, préfectures de région, de départements et leurs services, organismes conseil comme le CESR ou les CAUE, agences d'urbanisme). Il y a même le souhait explicite de ne pas laisser de côté des commandes qui pourraient échapper à cette quête, comme celles qui passent par les grandes écoles.

Ce souci d'exhaustivité suscitera dans le groupe des méthodes d'approches différentes. En effet, si les origines de financement peuvent être relativement facilement identifiées de façon exhaustive par le biais des délibérations des assemblées, il n'en est pas de même pour les noms des opérateurs, cahiers des charges et autres descriptifs qui nécessitent une collaboration active des services et donc un travail d'enquête d'un autre type.

• **Constitution de deux groupes de travail**

Deux groupes de travail vont se définir en fonction des motivations et des disponibilités :

- le premier groupe regarde, au niveau des textes juridiques, comment le paysage apparaît dans ce qu'il sera convenu d'appeler les politiques du paysage (historique et données des textes),
- le second part à la recherche des "lignes budgétaires" au sein des organismes régionaux.

• **Constitution de quatre équipes chargées de l'enquête :**

Le groupe des étudiants qui se trouve en charge de l'enquête au sein des organismes régionaux, se partage le travail suivant les opportunités relationnelles de chacun :

- Stéphane VAN BRABANT et Thomas TAILLEZ s'occupent du Conseil Régional (ils prennent contact à l'école avec Martine Filleul, vice-présidente à la région).
- Isabelle ESTIENNE et Karima MESSAOUDA travaillent au Conseil général et au CAUE (Isabelle a un oncle vice-président, Karima a commencé à prendre des contacts au CAUE),
- Eva KOVACOVA étudie les Agences d'urbanisme (elle est en stage à l'agence de Lille),
- José MATRAJA approche la Diren et les services de l'État.

Chacun a des façons de travailler différentes (disponibilité, motivation, esprit...), les institutions sont différentes par leur compétences, leur mode de fonctionnement et leurs règles, le travail ne se fait pas de la même façon dans chacun des groupes, ni à la même vitesse. Il faut également apprendre à découvrir les institutions (trois des étudiants sont étrangers), à dépasser les raideurs administratives, à accepter enfin la lenteur du rythme administratif !

1.2. NOTION DE POLITIQUE DU PAYSAGE DANS LE CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Dans un premier temps, fallait-il s'en tenir aux "politiques" qui sont, en fait, la mise en forme ou l'application des lois et dispositions légales prises dans le champ du paysage ? Cette option nous a semblé tout à fait impropre à rendre compte des politiques publiques dans le champ du paysage,

au titre de l'aménagement du territoire, des grandes infrastructures, d'actions situées dans le champ économique parce que le paysage n'est pas la finalité première, même s'il apparaît comme un acteur économique considérable.

Limiter les politiques publiques du paysage aux démarches dont le paysage apparaît comme la finalité première, c'était réduire le champ d'action du paysage à un formalisme insuffisant à énoncer les enjeux réels du paysage dans le monde contemporain.

Aussi avons-nous retenu les politiques où le paysage apparaît comme un acteur plus ou moins important, comme point de départ de la démarche ou comme accompagnement d'une démarche initiée à partir d'autre chose.

Nous avons décidé d'identifier les actions où le paysage apparaît explicitement ou implicitement comme une composante importante des politiques publiques :

- Les actions de l'État et des collectivités relevant explicitement du paysage sont relativement peu nombreuses, il reste cependant à les identifier et à vérifier la pertinence de cette sélection (mise en oeuvre de la loi Paysage, actions cadres de vie, patrimoniales..).

- Les actions relevant implicitement du paysage, c'est à dire d'un souci d'aspect ou d'apparence, renvoient à des échelles spatiales et à des dispositifs multiples ; l'identification n'en est pas toujours aisée (aménagement des espaces sensibles et récréatifs, P.O.S., P.L.A...). La dimension du paysage apparaît fréquemment dans la pratique, sans effet d'annonce : elle peut avoir un effet plus considérable que les actions explicites.

Il est indispensable de faire la part entre les actions sur le paysage et l'apparence du territoire et les actions spatiales en général. Il n'est pas d'activité humaine et a fortiori d'action planifiée qui n'ait d'effet sur l'espace et donc sur le paysage. Ce type d'effet involontaire, où la mesure du paysage et de l'apparence n'est pas prise en compte ne concerne pas les politiques du paysage. Ces actions involontaires sur le paysage sont très largement majoritaires. Il s'agit donc pour nous de savoir les écarter. Ne pas mettre au profit d'une action qualitative un effet spatial, dès lors qu'elle n'énonce pas d'objectifs dans le champ du paysage et de l'aspect.

1.3. DIFFICULTÉ DE MISE EN OEUVRE DE L'ENQUETE AUPRÈS DES ORGANISMES PUBLICS

La mise en oeuvre de la démarche auprès des organismes publics s'est trouvée confrontée à quatre types de difficultés :

- la difficulté d'accès à l'information,
- l'ambiguïté des modes de classements et des appellations propres aux organismes,
- l'origine centrale de la commande, établie sans concertation avec le niveau local,
- la disproportion conséquente entre nos moyens et l'ambition du projet.

1.3.1. DIFFICULTÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION

- La complexité de lecture des budgets globaux des collectivités, facilement communiqués, ou des budgets des services, demande une connaissance réelle en comptabilité publique, que ne possèdent pas les étudiants... Nous laissons donc ce plaisir aux inspecteurs de la cour des comptes.
- L'accès aux actes administratifs et compte-rendus de délibérations des assemblées territoriales, malgré leur caractère public dépend de la bonne volonté des personnes : seuls des contacts personnels ont pu permettre de franchir les obstacles. Il est manifeste que la lisibilité de ces actes ne fait pas partie de la politique de communication des organismes.
- Le problème majeur porte sur l'absence de lisibilité des actions des collectivités locales étudiées. Il n'existe, semble-t-il pas, de sommaire des actions permettant un premier tri : l'analyse des procès-verbaux des travaux des différentes commissions, travail extrêmement fastidieux, est indispensable à l'identification des actions, de leurs objectifs, comme des partenaires ou des modalités de réalisation et de financement.
- Par ailleurs, le principe d'une évaluation, dès lors qu'il apparaît comme susceptible de montrer réellement ce qui se fait ou ce qui ne se fait pas, rencontre quelques réticences habituelles mais aggravées dans le contexte du paysage. Ce mode de pensée qui interroge les actions passées afin de mieux préparer les actions à venir n'est pas couramment admis dans notre pays. Sa nécessité commence parfois à se faire sentir au sein des institutions. Mais si un regard interne est alors accepté et les conditions de son exercice mises en place, le regard externe que nous portons provoque inmanquablement une certaine défiance ! ...
Pourtant, l'actualité de la préoccupation est presque toujours validée, lors de nos entretiens, tout comme le caractère transversal du travail qu'elle nécessite.

"L'idée d'une évaluation dont on ne connaît pas les résultats pose problème, tout comme la transversalité du sujet."

Document n° 7, entretien n°2 avec M Hossepied, le 9 avril 2001.

1.3.2. DIFFICULTÉ LIÉE AU SUJET

En outre, le fait d'aborder réellement le sujet nous confronte irrémédiablement à l'absence de statut du concept de paysage.

Le fait même d'une évaluation des politiques publiques du paysage apparaît comme anticipée au regard de la capacité de l'Etat à définir ce qu'il entend par là.

Comme nous le montrons dans nos travaux, le sens où nous prenons ce terme n'est pas le plus répandu, ni dans l'esprit de la population moyenne, ni même dans celui du personnel administratif ou politique... Si nous avons adopté l'acception courante, nous serions précisément en dehors de la problématique du paysage.

Nous le soulignons également, ce concept ne s'enferme dans aucun champ technique. Par voie de conséquence, il est difficile de le faire coïncider avec une conception administrative, qu'elle soit ministérielle, régionale ou départementale... De la même façon, il n'a pas été simple pour nous d'identifier les services et personnes concernés par le sujet. Mais le plus ardu est peut-être encore d'isoler les subventions liées au paysage à travers le vocabulaire de la comptabilité publique... :

- le “paysage” est rangé dans des acceptions et catégories très diverses selon les collectivités. Il est, le plus souvent, dispersé dans des organes décisionnels très différents au sein du même organisme. Ainsi la notion de paysage et assimilés est répartie dans, au moins, trois commissions du Conseil Général du Nord, selon qu'il s'agit, en l'esprit de la collectivité, d'actions à caractère économique, environnemental, culturel ou encore éducatif... (commissions Environnement / Cadre de Vie, Agriculture / Aménagement de l'Espace Rural, Actions Éducatives / Culture / Patrimoine...).

- de même, le “paysage” sera associé à des problématiques territoriales et à des thématiques différentes : par exemple, infrastructures, espace rural, entrées de villes, parcs naturels régionaux, espaces naturels sensibles, espaces publics...

- le caractère “éparpillé” des actions liées au paysage ne prouve pas pour autant qu'elles soient inscrites dans des logiques transverses : au contraire, les énoncés prouveraient plutôt le caractère “isolé” des démarches paysage. Le paysage ou l'aspect du territoire apparaissent comme des objets de préoccupations et d'actions relativement autonomes.

Nos interlocuteurs reconnaissent pourtant dans leur ensemble ce caractère transversal de la notion, tout en soulignant les difficultés propres à cette modalité de travail.

1.3.3. DIFFICULTÉ LIÉE À LA NATURE CENTRALE DE LA COMMANDE

Notre recherche se situe dans le cadre de l'appel d'offre national à proposition du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, "Politiques Publiques et Paysages, Analyse, évaluation, comparaisons". La signature ministérielle de l'appel d'offre, loin de nous ouvrir des portes, a souvent freiné notre progression. A plusieurs reprises, nos relations avec les représentants des collectivités locales ont été compliquées par ce caractère central de la commande.

Nous avons senti une grande défiance chez nos interlocuteurs à l'égard d'un programme d'évaluation initié par l'Etat, en l'absence de concertation et d'information : leurs remarques reflètent une certaine inquiétude quant aux intentions de l'Etat, si ce n'est des soupçons.

Ce qui sous-tendait simplement nos premiers entretiens est devenu manifeste et motif à rejet, lorsqu'il nous a fallu élargir notre plan de financement et monter des dossiers de demande de subventions. La région comme le département, dénoncent cet état de fait à leurs yeux trop habituel à l'Etat. Elles refusent vigoureusement d'entrer dans les processus de ce type :

"Quand l'Etat lance des programmes de recherche sans consulter les collectivités territoriales ni les associer aux démarches, c'est à l'état de financer et d'assumer. Le Conseil Général ne veut plus jouer aux pompiers de service en cas de défaillance financière centrale."

Document n°7, entretien n°2 avec M Hossepied, direction de l'Environnement du Conseil Général du Nord, le 9 avril 2001.

D'autre part, les études de cas engagées dans un premier temps à partir de considérations de représentativité (en terme de problématique, de jeux d'acteurs, ou de degré d'implication des organismes publics) s'avèrent délicates dès lors qu'elles ne font pas l'objet de commandes de la part des collectivités locales.

Escomptant une orientation dynamique et une participation financière susceptible de se concrétiser par convention, nous avons tenté leur négociation auprès de plusieurs organismes et collectivités :

- Région Nord Pas de Calais,
- Département du Nord,
- DIREN,
- AGUR (Agence d'Urbanisme de Dunkerque)
- Mission Bassin Minier.
- Agence de Développement Touristique et Culturel de la Côte d'Opale

Cette démarche a rencontré des interlocuteurs attentifs et capables d'énoncer des propositions :

"Le département serait intéressé par une réorientation de l'étude faite en partenariat avec ses services (et éventuellement d'autres collectivités) vers des cas concrets à déterminer en veillant à utiliser les personnes ressources du département, à réfléchir à la production d'outils de formation pour les acteurs départementaux (en parallèle avec la région et l'état), dans la double intention de favoriser la transversalité et d'éveiller au souci du paysage en rapport avec des manquements repérés..."

La localisation de cas concrets en métropole lilloise paraît judicieuse :

- la vitesse de mutation du paysage en métropole rend urgente l'innovation dans la création d'outils,
- il y a du fait de la densité urbaine, une forte attente sociale en matière de qualité de vie, d'espaces verts ... Cela commence à apparaître par des évaluations et des propositions : dossier transfrontalier n°1 sur le paysage dans la métropole transfrontalière, mise en place du schéma directeur vert ... , création du FAN (Fonds pour l'Aménagement du Nord regroupant le FACV et d'autres politiques étendues à l'ensemble des communes) dénotant un changement à 180° de la politique départementale

De manière générale les attentes et les besoins se trouvent aujourd'hui en zones urbaines (cela correspond aussi à la nouvelle composition de l'assemblée départementale), un travail sur le dunkerquois peut être envisagé, mais l'AGUR a déjà donné de bons outils."

Document n°7, entretien n°2 avec M Hossepied, direction de l'Environnement du Conseil Général du Nord, le 9 avril 2001.

Les travaux engagés sur les trois sites auraient pu être recadrés, amplifiés et éventuellement orientés vers de nouveaux sites.

Malheureusement, la subvention de la DIREN qui conditionnait le versement des autres subventions n'a pas été attribuée (impossibilité de double financement MATE). Avec elle, c'est l'ensemble du plan de financement qui devient caduc.

1.4. L'ADAPTATION DE LA RECHERCHE ou état actuel de la démarche

Suite à la multiplicité des obstacles rencontrés et des questions à résoudre, un ajustement de notre méthodologie s'est révélé indispensable.

Il en résulte une nouvelle problématique pour la recherche, portant sur la typologie des politiques du paysage à l'échelle des collectivités locales concernées. Il en résulte également une raréfaction du territoire de l'étude. L'attribution d'un budget de 100 000 F (au lieu des 300 000 F demandés) a obligé à réduire les travaux au seul champ de la région Nord - Pas de Calais, concentrant nos investigations sur deux collectivités, la région Nord - Pas de Calais et le département du Nord, dont la politique a été plus particulièrement étudiée.

1.4.1. LE CHOIX DES ANNÉES

Dès l'origine, notre hypothèse a été de travailler à partir des sources de financement : la collecte des données a été faite sur une période continue de dix ans.

Cependant, ayant à faire face à une matière première au volume trop conséquent au regard de nos moyens, nous avons choisi de circonscrire nos efforts sur une période représentative de trois années tests (1989, 1993 et 1998) retenues à partir de critères politiques à l'échelle du Nord.

En 1989, pour la première fois, suite aux lois de décentralisation, les actes administratifs des deux assemblées sont conservés au sein des institutions (les recueils des actes des années précédentes se trouvent aux archives départementales et sont donc d'un accès encore plus restreint).

L'année 1998 représente la dernière année disponible pour notre étude : la collecte a commencé au tout début de l'année 1999, elle est effective fin février 1999.

Il nous semblait réaliste au vu des contingences matérielles subies, de ne choisir qu'une année supplémentaire, intermédiaire entre 1989 et 1998.

Le choix de l'année 1993 se justifie à nos yeux par l'accession inédite de Marie-Christine Blandin, chef de file des écologistes, à la présidence de la région en 1992. Mesurer l'impact

éventuel de la présence du mouvement des verts à la région nous a paru d'une importance primordiale.

1.4.2. LES EXEMPLES ET ÉTUDES DE CAS

La difficulté à atteindre et à contrôler l'exhaustivité nous ont amenés à renouveler et à reporter une partie de nos objectifs sur les études de cas. Nous escomptions beaucoup sur cette forme d'approche pour éclaircir, avec les acteurs principaux du département et de la région, les modes de classification, les critères retenus et les raisons des options apparemment prises.

Les éléments à notre disposition ont orienté le choix vers des exemples pris dans les politiques du paysage au sein des espaces postindustriels ou les espaces patrimoniaux et récréatifs.

La sélection se fait à partir des résultats de l'enquête.

Les études de cas choisies sont représentatives des problématiques de paysage jugées majeures par les collectivités du Nord et nous permettent de tenter une évaluation des différents dispositifs d'actions à partir de l'interrogation de l'ensemble des acteurs (maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, usagers et habitants), d'apprécier l'effet réel sur l'espace, ainsi que le point de vue des protagonistes des opérations engagées.

Les exemples illustrent chacun à leur façon la forte volonté communale que nous retrouvons sur l'ensemble du territoire régional. Cette action des communes qui n'a pas été directement mesurée par le biais des financements (il y a cinq mille communes dans la région, la tâche, pourtant envisagée, eut été infinie), apparaît nettement dans notre étude :

"On assiste petit à petit à la naissance d'une prise de conscience par les communes de l'importance de ces questions de paysage et cadre de vie."

Document 7, entretien n° 5 avec M Silvin

Nombreuses sont effectivement les municipalités ayant répondu à l'offre de politique incitative d'amélioration de leur cadre de vie (FACV).

Le conseil général a souhaité d'ailleurs répondre à cette demande croissante, en aménageant les procédures et en allouant de nouveaux crédits pour cette politique :

" C'est une politique incitative, destinée à faire réfléchir les communes sur un programme global et qualitatif d'aménagement du territoire. C'est une politique qui marche bien et pour laquelle l'assemblée a décidé d'augmenter les taux de financement d'étude comme de travaux pour le budget 1999."

Document 7, entretien n° 1 avec M Beauchamp

" L'enveloppe budgétaire augmente cette année, pour répondre à son succès sans cesse croissant :

- la politique est connue,
- les besoins ne sont pas épuisés,
- la signature des contrats de développement ruraux augmente le nombre de demandes,
- la période électorale est favorable aux projets de ce type (mi-mandat communal)."

Document 7, entretien n° 3 avec M Dolphin

D'ailleurs, les apports sont toujours présentés de façon positive :

"Les études FACV sont toujours bénéfiques pour les communes du fait de leur caractère global."

Document n° 7, entretien n°5 avec M Silvin

De la même manière, les villes se sont largement emparées de la proposition de création de ZPPAUP. Ce phénomène, qui n'apparaît pas dans nos travaux, nous semble suffisamment marquant pour être développé ici.

Trois exemples servent d'illustration plus précise à ces propos : Dunkerque, Arras et Boulogne sur Mer.

Le choix des études de cas essaie de refléter la diversité et la complexité des situations régionales majeures telles que révélées par l'enquête. Des espaces aussi différents que les parcs naturels régionaux, le bassin minier, le littoral ou les agglomérations urbaines ne peuvent être ni isolés, ni opposés les uns aux autres, tellement des réalités dissemblables sont ici, plus qu'ailleurs, imbriquées.

Ainsi pour le bassin minier, le site reconverti de Condé sur Escaut se revendique la qualité d'espace naturel et cherche à s'inscrire, à ce titre dans le périmètre du Parc régional de la Plaine de la Scarpe et de L'Escaut. L'analyse parallèle du site belge de Frameries permet une comparaison pertinente entre deux approches de la question de la mémoire du passé industriel. Une lecture analytique de coupure de presse et autres écrits, permet de mettre en évidence l'importance du regard porté sur le territoire, ainsi que son évolution au fil des évènements.

La ville de Maubeuge s'inscrit elle aussi dans un contexte post-industriel et économique difficile mais elle porte en elle sa reconstruction d'après-guerre. La présence de l'eau ou la proximité de la frontière contribuent encore à définir sa personnalité.

Le site des caps par sa situation conjugue des intérêts remarquables : proximité du littoral, présence du parc naturel régional, confrontation internationale, bouleversements du contexte avec la construction du tunnel, présence d'agglomérations aux réalités socio-économiques complexes...

La nouvelle agglomération transfrontalière est un autre terrain particulièrement riche et novateur, lieu où le dialogue et la confrontation entre les cultures permet une expérimentation des méthodes de travail, des outils mis en place, des projets à construire...

La vallée de la Lys, proposée par l'atelier transfrontalier, pourrait être un exemple supplémentaire à étudier dans le cadre d'un partenariat financier à définir...

Deuxième Partie :

EVALUATION

2.1. LA RECHERCHE DE L'INFORMATION

2.1.1. LES INITIATIVES ENGAGÉES PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Comment analyser cette matière première constituée par les délibérations ?

Des critères sont proposés dans un premier temps pour qualifier les différents financements relevant explicitement d'une préoccupation liée au paysage:

- démarche opérationnelle (projet d'action directe sur le paysage)
- études et démarches réglementaires (dispositifs de mesures incitatives ou dissuasives).
- pédagogie (actions de sensibilisation ou de formation au paysage)

Ces cadres sont-ils validés par l'exploitation de l'enquête ? Ils seront nécessairement précisés par une typologie détaillée à l'intérieur des trois cadres retenus.

Ces tâtonnements sont traduits dans un tableau de synthèse travaillé, retravaillé et permettant de classer et de visualiser dans un format A4 l'ensemble des actions publiques relevant du paysage.

2.1.1.1. Constitution d'une base de données

L'exploitation de l'enquête a donné lieu à l'élaboration d'une base de donnée (cf. fiche-type en annexe).

La mise au point des paramètres constitue une part du travail de la première phase de la recherche. En effet, c'est à partir des éléments contenus dans les programmes d'actions que ces paramètres ont pu être élaborés. Ils constituent donc un instrument conceptuel d'importance.

A partir de ce premier tableau, une évolution se fait petit à petit, suite à des essais successifs et aux débats du groupe. Il y a donc plusieurs versions de cette typologie, correspondant à la recherche de la meilleure efficacité dans le travail et à une meilleure lisibilité.

Le premier tableau est réalisé sur Excel. Les versions d'Excel des membres de l'équipe ne sont pas les mêmes. Cela complique singulièrement les échanges d'informations.

Suite à une rencontre avec J.P. DECOSTER, responsable de l'informatique à l'EAL, nous nous rendons compte que le logiciel File Maker Pro disponible sur le réseau informatique de l'EAL, nous rendra le travail moins fastidieux, grâce à une organisation par système de fiches et non de tableau.

Ceci étant acquis, il reste à créer une base de données et à déterminer les modalités de remplissage du modèle principal, par codification rigoureuse et fine des informations en vue d'un traitement statistique le plus efficace possible au risque de perdre alors une grande masse de précisions, ou introduction du maximum de données littérales, pour ne jamais avoir à revenir aux documents.

C'est parce que cette seconde hypothèse a été validée et pour des raisons propres au logiciel File Maker Pro (sa logique interne veut qu'une information ne soit traitée que dans une seule rubrique pour pouvoir fonctionner, il faut donc autant de rubriques que de types d'informations), qu'une nouvelle version de la base a été créée après le traitement de 250 fiches. En effet, le mode de singularité d'une fiche est le détail d'un financement. A partir du moment où, pour les parcs régionaux notamment, plusieurs niveaux d'échelons de financement sont détaillés, il fallait pouvoir retrouver cet emboîtement et ces détails au niveau de la forme de la base de données.

2.1.1.2. Comment exploiter la base ?

L'intérêt d'une base de données est de pouvoir conserver un grand nombre d'éléments de manière intelligente, c'est à dire organisée selon une logique préalablement définie et de pouvoir, ensuite, faire des calculs (statistiques ou non), à partir de ces informations selon les modalités souhaitées.

Cependant, il y a des difficultés intrinsèques : il faut connaître les questions que l'on va se poser avant de réaliser une base, ce qui est parfois difficile sans avoir une grande connaissance de la matière à explorer.

Mais, d'autre part, si on change les questions au cours du travail, cela peut donner lieu à un travail titanesque : en effet, il est alors nécessaire de modifier la base, c'est à dire de recréer des rubriques et de les remplir fiche après fiche.

Il est donc important de définir par avance quelles seront les questions posées, quelle mode de présentation sera retenu pour les réponses, ainsi que le lien éventuel avec une cartographie.

2.1.1.3. Etat actuel ou Présentation de la Base

La collecte des informations a été faite pour trois institutions (conseil régional, conseil général du Nord, agences d'urbanisme) sur les dix dernières années, avec des nuances dans l'exhaustivité de ce travail. Ainsi pour le conseil régional, les délibérations de toutes les commissions ont été consultées, tandis que pour le conseil général, celles d'une seule commission l'ont été.

Pour les agences d'urbanisme, ce type d'approche en amont par les financements n'a pas été possible, puisqu'il n'y a pas le même processus de délibération et vote préalable à toute décision. Les listes d'études communiquées sont donc beaucoup plus aléatoires, dépendant de la bonne volonté des personnes qui les ont transmises, leur datation est rendue plus difficile par cette absence de décision administrative interne donnant une origine. De plus la recherche n'a pas été faite pour toutes les agences de la région.

Des contacts intéressants ont été pris avec la DIREN, mais sont restés en l'état.

Les informations concernant les financements par l'Etat ou l'Europe proviennent des délibérations des assemblées départementale et régionale (et non de la source), elles sont donc à priori incomplètes.

La base de données sur File Maker Pro a été construite sur le serveur de l'école, puis améliorée. Trois années de délibérations y ont été entrées pour le Conseil Général du Nord, ainsi que pour les agences d'urbanisme : il s'agit des années 1990, 1993 et 1998. Pour le Conseil Régional, le travail est terminé pour les deux premières années, en cours d'avancement pour la dernière (il a été suspendu depuis mi-septembre 2000, du fait de la réorganisation de la base).

La mise en place de calculs statistiques et autres modes de questionnement de cet outil est largement commencée.

La base a été organisée autour de la notion de financement : à chaque financement différencié par son *ordonnateur* (institution qui donne un financement) ou son *objet* correspond une fiche.

Elle comprend aujourd'hui un total d'environ 1400 fiches réparties de la façon suivante :

- 520 pour la région (il reste une cinquantaine de fiches à introduire),
- 515 pour le département,
- 136 pour l'Etat,
- 105 pour l'Europe,
- 53 pour les autres ordonnateurs.

Les critères d'analyse retenus concernent les éléments suivants :

- la date de décision,
- le financement accordé,
- l'objet financé,
- le lieu de l'objet.

La date est celle de la décision administrative quand il y en a une. Trois années ont été retenues : 1990, 1993, 1998.

Les autres éléments sont décrits de la façon suivante :

- le financement par son origine ou *ordonnateur*, son *destinataire*, les *partenaires* qui participent au financement de l'opération, le *montant* financé.
- l'objet par un *titre*, un *sous-titre* et un *descriptif*, le *coût total* et l'*exécuteur*.
- le lieu par son *échelle*, sa *surface* ou son *linéaire*, sa *situation* et sa *nature*.

Les objets sont classés en 4 catégories :

- étude,
- opération,
- pédagogie,
- planification.

Chacune de ces classes est précisée par des types (on utilise ici les valeurs de la rubrique *type codé*) :

1. Les études peuvent être de type *étude préalable*, *étude d'aménagement*, *inventaire* ou *cartographie*.
2. La planification est de type *procédure urbaine* ou *cahier des charges*.

3. Les opérations sont de type *acquisition de terrain, aménagement paysager, aménagement urbain, aménagement rural, aménagement touristique, aménagement d'espace naturel, friche ou restauration*.

4. Les objets pédagogie sont de type *sensibilisation, fonctionnement d'association ou formation*.

2.1.1.4. Mise au point progressive de la base

L'avancée dans le travail a révélé quelques faiblesses dans la structuration de notre système, la quantité d'éléments désormais introduits rend indispensable un examen approfondi des principes organisateurs.

Ainsi, les critères employés dans la base n'ont pas été préalablement définis par écrit de façon précise. Le nombre de personnes ayant participé au travail a accentué ce défaut de précision, rendant les champs flous et élastiques.

Quelques hypothèses de départ ne sont pas vérifiées, un grand nombre de types dont l'existence n'est pas justifiée, sera supprimé par regroupement (rubrique *type codé*).

A notre grande surprise, l'utilité du type *Entrée de Ville* n'a pas été vérifiée, puisqu'il ne concerne que 26 fiches sur 1338. Il a donc été regroupé au sein de la rubrique *type codé*, dans le type *Aménagement Urbain*.

Certaines correspondances voulue au départ entre les catégories et les types et décrites ci-dessus sont à retrouver.

La cohérence des indications de lieux données par les délibérations reste à inventer : il peut s'agir de communes, de bassin de rivière, de structure intercommunale, de forêt ou autre site naturel, de chemin de randonnée ou même de tout un département ou de toute une région. Une réorganisation autour d'une unité de lieu comme la commune s'impose.

La seule indication d'un lieu ne nous suffit pas, par ailleurs, à caractériser ces lieux. L'utilisation d'une typologie est nécessaire.

Nous faut-il la créer, ou pouvons-nous utiliser une typologie existante ? Suite à un travail de documentation, une réflexion a été amorcée sur ce point. Plusieurs systèmes de cartographie de la région ont été recensés.

Face à une région fortement urbanisée, nous nous heurtons aux problèmes inhérents au concept de paysage : dans son acception commune, le paysage ne se rapporte pas au territoire urbain. Les atlas paysagers n'échappent pas à la règle et ne peuvent donc être en l'état entièrement représentatifs pour notre région de la réalité territoriale. Par ailleurs, les grilles de lecture des paysages ne couvrent pas l'ensemble du territoire régional : si la trame Verte constitue un atlas pour le département du Nord, il n'existe pas encore d'Atlas Régional des Paysages (sa réalisation est inscrite au Contrat de Plan Etat / Région).

C'est pourquoi nous privilégions actuellement la typologie des communes utilisée par l'ORHA (Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement) pour la délimitation des bassins d'habitat du Nord – Pas de Calais.

En effet, celle-ci repose sur une analyse morpho-fonctionnelle des tissus urbains, contrairement aux grilles INSEE, qui prennent en compte uniquement les chiffres de population. Elle convient davantage à ce titre à notre champ du paysage. Nous utiliserons la version simplifiée, en admettant que l'ensemble du territoire non couvert par les bassins d'habitat constitue le territoire rural, même si cet ensemble n'est pas homogène (le fichier des territoires ruraux permettant d'illustrer ces différences).

Afin de définir une hiérarchisation à l'intérieur de ce territoire rural, nous pensons utiliser parallèlement à la typologie, une classification des communes par leur population.

Enfin, pour définir des sous-ensembles privilégiés, les lieux sont classés suivant leur appartenance ou non à chacune des zones suivantes : Bassin Minier, Littoral, Espaces Naturels.

En dernier lieu, la base a été organisée autour de la notion de financement différencié par son ordonnateur ou son objet. Cette architecture ne permet cependant pas de retrouver pour un même objet les autres financements existants en provenance des autres ordonnateurs, ni les différents objets financés par le même ordonnateur à une même date sur le même lieu, ni les différents financements effectués par le même ordonnateur à différentes dates pour le même objet sur le même lieu. De ce fait, il est impossible de calculer des sommes de coûts totaux exactes et donc de travailler sur les rapports entre les coûts réels et les montants des subventions.

L'ensemble de ces points nous a amenés à une réflexion globale sur la structure de la base de données. Un travail important de relecture des fiches et de codage semblait être devenu indispensable, travail inséparable de celui sur les lieux.

Nous avons choisi alors, de définir une classification globale de tous les objets retenus, selon nos propres critères de recherche - et donc indépendamment des ordonnateurs et des dénominations données par ces derniers aux objets -, afin de créer la cohérence souhaitée et d'identifier la répartition des opérations pour chacune des quatre grandes familles de territoires concernées par les politiques du paysage.

Cette classification décimale distingue donc cinq grands chapitres :

- 1. Les actions sur les sites protégés,
- 2. Les actions sur le territoire rural,
- 3. Les actions en zone urbaine,
- 4. Les actions sur le territoire industriel,
- 5. La formation.

Chacun de ces chapitres est divisé suivant la spécificité du territoire auquel il se rapporte.

Ainsi, en ce qui concerne le territoire rural, nous précisons le type d'action engagée, distinguant notamment, celles qui se rapportent explicitement au paysage, d'actions plus techniques (remembrement, drainage ou enfouissement des réseaux...) , d'actions environnementales (air, eau, énergie, déchets...) ou encore d'actions de restauration.

En revanche, tout ce qui affecte les sites protégés a été classé suivant la nature et la localisation du site. Nous avons isolé notamment des sites naturels, les quatre parcs naturels régionaux (à l'époque du dépouillement, le parc des Monts de Flandres n'a pas su mener sa démarche à son terme).

Cette classification a été appliquée à l'ensemble du fichier, par le biais de la notion d'opération, indiquée par le fichier lié "opération". D'autres fichiers liés concernant les lieux sont en cours d'élaboration : le fichier agglomération donne la liste des communes pour chaque agglomération ou territoire rural, un autre fichier concernera les communes du bassin minier. Les données INSEE concernant la population des communes régionales devront compléter ce dispositif.

2.1.2. LA PHASE D'ENQUETE : COLLECTE DE DONNÉES ET ENTRETIENS

Notre volonté constante a été de répondre aux interrogations suivants : quand, pourquoi et comment la question du paysage est-elle prise en compte par le Conseil Général du Nord dans un premier temps et de façon plus aboutie, puis par les autres institutions ?

Par exemple, pourquoi avoir créé la politique "Trame verte", pourquoi à ce moment là (les années 1993, 1994) ?

Il s'agissait de retrouver la genèse des mesures prises, pour comprendre comment s'élaborent les règles du jeu et à quel point cela influe ou non sur la formation de nos paysages contemporains.

Toutefois, il nous a fallu user de patience et naviguer entre les élus, les directions et services techniques concernés, la communication et la transparence n'étant pas l'habitude du personnel politique et administratif français.

Avancer, écouter, croiser les regards et les discours, et glaner au passage de nouveaux éléments du dossier (liste d'opérations, cahier des charges, budgets, cartes...).

Comme le souligne justement J.M. Stievenard et comme le révèle l'enquête, "le souci du paysage" est, certes, "lié à une conjoncture, un ensemble de lois, une pression citoyenne et l'air du temps", mais, "l'ensemble est soumis à la volonté des élus rendus attentifs au sujet par sensibilité personnelle". Toute décision, toute réalisation, passe par des hommes, la question du paysage est aussi une histoire humaine.

Ces entretiens ont donc été menés parallèlement au dépouillement informatisé systématique des actes, les deux démarches étant pour nous inséparables et complémentaires.

2.1.2.1. Premiers contacts et rédaction d'un guide d'entretien

Les premiers contacts ont été pris dans diverses directions en fonction des opportunités ou des relations.

Martine FILLEUL, chercheur à l'École d'Architecture de Lille, par ailleurs vice-présidente du Conseil Régional, nous oriente vers le service de documentation, où selon elle, nous devrions trouver une trace de toute étude financée par le Conseil Général.

Jean SCHEPMAN, vice-président du Conseil Général et son assistant Cédric MORNAVE nous facilitent l'entrée dans les différents services et rendent possible la prise de rendez-vous avec des élus (J.M.STIEVENARD et P.RAOULT), ils nous communiquent le Guide des politiques du Conseil Général de 1996, qui nous permet de mieux connaître l'institution au sein de laquelle nous évoluons et surtout d'être mieux armés face à nos interlocuteurs.

La direction de la documentation centrale du Conseil Général ne peut répondre à notre demande (il s'agit en premier lieu d'un service interne, destiné à aider les élus dans l'exercice de leur mandat, où le public est très discrètement admis) et nous renvoie vers le service des actes où nous pourrions consulter les délibérations.

Le centre de documentation nous propose une bibliographie par mots clés (aménagement du territoire, politique publique, paysage, environnement, espace naturel sensible, document publié par le conseil général du Nord), la consultation des ouvrages est possible uniquement sur place. Un rapide examen des dossiers de coupures de presse, classées également par mots-clés, permet de faire quelques découvertes pas toujours accessibles par le biais des délibérations (une conférence donnée par Michel Corajoud en février 1992, ou une formation nature sur le paysage pour les enseignants en décembre 1994). Les articles relatent de multiples commentaires de décisions politiques (nationales, régionales ou départementales) à l'occasion de la parution des textes de lois, de signatures de chartes ou autres contrats de développement, ainsi que de nombreuses déclarations d'élus. L'exploitation de ce matériel riche représente, à lui seul, un sujet de recherche.

Le service des actes n'est pas non plus destiné à être ouvert au public. Trois personnes, au demeurant fort aimables, travaillent dans un fort petit bureau où nous aurons du mal à nous trouver une place sans avoir l'impression de déranger.

Nous rencontrons par hasard Franck PERIGNY, journaliste au magazine "Le Nord", qui nous confie des pistes et surtout les numéros du journal ayant abordé la question du paysage.

Au CAUE du Nord, par l'intermédiaire de Benoît PONCELET son directeur et de Anne BRACQUET, paysagiste chargé d'études, nous obtenons une copie du classeur de la Trame Verte dans une version expurgée de toute référence à une couleur politique d'origine.

D'autres contacts sont pris à la Mairie de Lille, à la Maison de la Nature et de l'Environnement (MNE). Le centre de documentation de la MNE offre également de bonnes possibilités (recherche bibliographique par mots-clés, dossiers de presse, orientation vers les activités des associations membres...).

Très vite, nous avons conscience que les personnes que nous rencontrons sont diverses de par leur statut (les élus ou hommes politiques, les administratifs, le public regroupé ou non en association) et de par leur culture professionnelle ou technique.

Comment aborder alors la question du paysage avec les élus et administratifs, comment présenter la recherche et la problématique ?

Pour nous aider face à nos interlocuteurs qui ne comprennent pas toujours ni notre sujet, ni son intérêt, nous décidons de rédiger un guide d'entretien et préparons une première esquisse, qui est proposée au groupe pour discussion et amélioration. Ce premier guide d'entretien sera l'objet d'un débat très vif.

Deux attitudes sont en controverse : la rédaction d'un questionnaire directif à réponses fermées avec classement éventuel par ordre d'importance des réponses, ou celle d'un guide d'entretien, nous servant de fil conducteur pour un entretien si possible enregistré à analyser.

Il s'agit d'être attentif dans la formulation, au vocabulaire et aux termes que nous utilisons (pas de jargon architectural ou paysager), toute question devant être comprise par chaque interlocuteur. En outre, il peut sembler habile de cibler les questions sur la région Nord, afin que les personnes se sentent concernées et s'impliquent plus volontiers dans leurs réponses.

Les différentes versions des guides d'entretien, de la simple liste de mots à évoquer au questionnaire plus élaboré, ont été établies après nos tous premiers entretiens.

Ceux-ci s'échelonnent de février 1999 à avril 2001 et concernent aussi bien des élus, quel que soit leur niveau de responsabilité, que des assistants d'élus ou des techniciens. Concentrés en premier lieu sur le seul Conseil Général du Nord, ils se sont peu à peu élargis à d'autres institutions régionales : DIREN, CAUE du Nord, Région Nord - Pas de Calais, atelier transfrontalier.

Outre les discours recueillis, nous utilisons d'autres textes, qui nous ont été confiés pour la plupart lors de ces rencontres :

- des documents internes, publiés ou non par l'institution, concernant son fonctionnement (les budgets, conventions, délibérations...), ou l'orientation de la politique (diagnostics d'agglomération préparatoires établis par la DRE et les DDE, Document d'Orientations régionales pour la préparation du Contrat de plan État - Région et du Schéma Régional d'Aménagement du territoire, texte de Marie-Claude GABILLARD, préparatoire à la réunion du 8 juillet 1999 sur les atlas paysagers),
- des publications destinées aux communes et aux décideurs (la Trame Verte, le Guide des politiques du Conseil Général, la plaquette Pour que vivent les campagnes...),
- celles diffusées au grand public (le magazine de communication Le Nord, la plaquette sur La politique culturelle du conseil général du Nord...),

- des études ou rapports (Inventaire et analyse des politiques paysagères régionales, rapport de travail d'étudiants de l'ENGREF, Développement du paysage : Projets, acteurs et outils, dossier n°1 de l'atelier transfrontalier).

2.1.2.2. Les personnes rencontrées à ce jour

- Au Conseil Général du Nord :

Jean SCHEPMAN, 10° vice-président du conseil général en charge des sports et des loisirs, et Cédric MORNAVE, son assistant,

Freddy DOLPHIN, assistant de Paul RAOULT, 1° vice-président en charge des finances et de l'aménagement du territoire,

Jean-Michel STIEVENARD, 6° vice-président chargé de la culture,

Charles BEAUCHAMP, président de la 6° commission, Environnement, Cadre de vie, Assainissement,

M. VERBERT, directeur de l'environnement,

Pascal HOSSEPIED, à la direction de l'environnement,

Philippe SILVIN, architecte chargé d'études à la direction du développement rural pour le fonds d'amélioration du cadre de vie (FACV),

Jean-Paul DELCOUR, au bureau du patrimoine de la direction de l'action culturelle

Claire Anne DELEPLANQUE au bureau des actes,

Franck PERIGNY, journaliste au magazine "Le Nord".

M Michel GRASSET, maire de Nieppe, 7° vice-président en charge de l'environnement et du cadre de vie dans l'assemblée de 1993, c'est à dire au moment de la trame verte, n'a pas souhaité nous recevoir pour évoquer l'historique de cette politique. Il nous a renvoyés vers les services et vers ses anciens collaborateurs (sans suite).

M BEAUCHAMP devait nous donner un second rendez-vous après avoir obtenu de ses services des réponses à nos questions. Ce rendez-vous a été plusieurs fois reporté, et n'a finalement jamais eu lieu.

Nous n'avons pas eu de contact avec la Direction de la voirie et des infrastructures, ni avec les élus qui en ont la charge.

- A la DIREN, nous avons assisté à deux réunions de travail, qui nous ont donné des éléments importants pour éclairer le contexte des politiques publiques du paysage.

La première, réunissait Hervé LEFORT et Gérard FLAMENT autour des diagnostics d'agglomérations.

La seconde provoquée par Marie-Claude GABILLARD, avait pour but de faire le point sur les démarches d'atlas des paysages. Cette rencontre a permis de comprendre le contexte national (point de vue du ministère par la voix de Chantal DUCRUIX du bureau des paysages), celui de différents acteurs régionaux (étaient représentés la DRE, la DDE du Nord, les Parcs régionaux, étaient excusés le CAUE du Pas de calais et les DDA) et d'entendre le discours du CAUE sur la Trame verte et son devenir (présence de Benoît PONCELET et d'Anne BRACQUET).

La demande de financement a été évoquée avec M Maurice LAUNAY.

- Au CAUE du Nord, nous aurions aimé revoir individuellement Benoît PONCELET, directeur, et Anne BRAQUET, paysagiste, après la rédaction de notre guide d'entretien, pour faire un travail plus approfondi.
- A l'ORAH (Observatoire Régional de l'Habitat), M Jacques DEFRENNE nous a proposé l'utilisation de la typologie des bassins d'habitat établie par leurs services.
- Au Conseil Régional :
Martine FILLEUL, vice-présidente du Conseil Régional,
à la direction Énergie Environnement Déchets : Yves DESPEYROUX, Florent LAMIOT (écologue chargé des Corridors Biologiques) et Laurent CANDELIER (responsable de la politique des friches et de la Trame Verte) nous ont reçus suite à notre demande écrite de participation financière.
- A l'atelier transfrontalier (situé dans les locaux de l'agence d'urbanisme de Lille Métropole) : Jef VAN STAYEN, chef de projet, présente et commente dans le contexte du souci de coopération transfrontalière, l'ensemble des publications de l'atelier autour du thème du paysage.

2.2. PRÉSENTATION DES POLITIQUES

2.2.1. LA POLITIQUE DU PAYSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

2.2.1.1. L'institution

Le conseil général est l'institution représentative du département, par le biais de son assemblée départementale qui réunit les 79 conseillers généraux élus dans les 79 cantons.

L'assemblée comprend un exécutif (un président et dix vice-présidents), une commission permanente et 7 commissions (avec chacune leur président) qui préparent les décisions prises en assemblée.

Les compétences légales du conseil général sont en premier lieu le domaine du social et de la santé (gestion de l'aide sociale à l'enfance, de la prévention sociale et médicale), puis celui de l'éducation avec la construction et l'entretien des collèges, l'aménagement du territoire (réseau routier départemental et organisation des transports interurbains et scolaires) dans une nette dominante rurale.

Elles ont été définies par la loi de décentralisation du 2 mars 1982.

En annexe (document 10) sont données les dates des élections successives à l'assemblée départementale, les compositions des différentes assemblées ainsi que les affectations des différentes commissions.

2.2.1.2. La politique

La question initiale qui sous-tend notre recherche au conseil général est de savoir quand, comment et pourquoi la question du paysage y est prise en compte.

Aussi avons-nous demandé dans un premier temps à nos interlocuteurs s'il y avait une politique du paysage au conseil général et quelle elle était.

A cette question, les réponses ont été de deux ordres : "oui, cette politique existe (et nous en sommes fiers)", ou, "le paysage (ou l'environnement) n'est pas ou très peu de notre compétence, mais nous avons des réalisations dans ce domaine".

Dans tous les cas, nos interlocuteurs ont dressé un catalogue de mesures qui semblaient pour eux répondre à notre demande. Nous avons essayé de remettre un ordre chronologique dans cet inventaire, de différencier les politiques légales des politiques volontaires et de mesurer le rôle du cadre législatif et réglementaire.

L'apparition du souci "environnemental" fait suite au mouvement écologique associatif des années 70, il est concomitant à la mise en place des lois de décentralisation qui confient aux collectivités locales des compétences en matière de paysage : responsabilité dans l'élaboration des documents d'urbanisme ou la délivrance de permis de construire pour les communes, gestion des Espaces Naturels Sensibles pour les départements.

La politique des Espaces Naturels Sensibles est issue de la taxe ENS créée en 1979.

Les articles L 142-1 à L142-5 et R 142- 1 à R142-18 du code de l'urbanisme définissent pour le département un droit d'acquisition de terres par procédure amiable, expropriation ou exercice du droit de préemption.

La taxe, prélevée sur les permis de construire permet théoriquement de financer l'achat, la valorisation et l'entretien des terrains. Pour le département du Nord, le taux en est fixé par l'État à 1%, ce qui représente 20 millions de francs par an.

Des politiques partielles sont instaurées (cf. le Guide des politiques du Conseil Général).

Elles concernent :

- les plantations de haies et l'entretien du bocage,
- le reboisement,
- les jardins familiaux,
- le reverdissement des Espaces Vert dégradés (abords de villes fortifiées et de HLM).

En 1985-1986, sont définies les zones de préemption ENS (cf. document 7, entretien n° 7 avec M. VERBERT).

- En avril 1989 est créé le Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie ou FACV :

"Une politique d'amélioration du cadre de vie permettra tout à la fois aux habitants du Nord de bénéficier d'un environnement plus agréable et au département d'améliorer son image et par là-même son attractivité. (...) Pour aller plus avant dans cet engagement en faveur du cadre de vie, il convient désormais de susciter les initiatives communales en définissant une politique incitative."

Rapport de création du FACV en date du 17 avril 1989

Il s'agit de l'expression d'une volonté départementale de proposer aux communes une réflexion globale vers l'aménagement d'espaces publics de qualité :

"Par l'intermédiaire du FACV, le département contribue à la réalisation de projets communaux visant à l'amélioration de la qualité des espaces publics non bâtis : embellissements de places, traitement des voiries, des entrées de ville, des abords de bâtiments publics, aménagement d'espaces verts etc ..."

Délibération n° DDR 2/97-1 sur les modalités d'intervention du FACV en intercommunalité

Les principes de base imposés par l'assemblée sont la réalisation d'une étude préalable par un architecte, paysagiste ou urbaniste et l'établissement d'un programme pluriannuel de travaux, les taux de subvention étant différents selon qu'il s'agisse de la phase d'études ou de travaux, suivant également la taille et le potentiel fiscal de la commune.

La première délibération évoque encore l'idée "d'une étude globale de repérage paysager du Département". Il s'agit de donner à la Commission et au Bureau "un outil d'aide à la programmation", en confiant au Conseil d'Architecture et d'Environnement (CAUE) la réalisation d'un "inventaire des points noirs paysagers" et de "l'ensemble des sites et des bâtiments de qualité qui doivent être valorisés".

De fait, les programmes seront établis gratuitement par le CAUE, se transformant petit à petit et insidieusement de simple cahier des charges en pré-étude.

L'adhésion des municipalités est très satisfaisante, "le FACV a connu, depuis sa création en 1989, un vif succès auprès des communes du Département.", ce qui en terme "d'impact visuel est très

important". Le cadre réglementaire du FACV est donc modifié en 1997 pour l'étendre à l'intercommunalité, puis en 1998 pour préciser les rapports entre le CAUE et le département : la pré-étude du CAUE, trop critiquée par les communes, est alors supprimée et remplacée par des cahiers des charges rédigés par les services départementaux. (cf. document 7, entretien n° 7 avec M. SILVIN, document 8, rencontre n°1 avec Anne BRAQUET).

En 2001, le FACV confirmé, est intégré au nouveau Fonds d'Aménagement du Nord (FAN).

Le 17 décembre 1990, une convention signée entre l'Etat et le Département définit les règles d'intervention de chacune des institutions pour la restauration et l'entretien du patrimoine (cf. document 7, entretien n° 6 avec M. DELCOURT).

En 1993, sont instaurés les contrats de rivière en application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. La même année est mise en place le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

- En 1993/1994, se met en place la politique "Trame Verte", issue de la grille de lecture des paysages proposée par le CAUE.

La philosophie de cette étude est originale : c'est une démarche globale, qui propose une méthode d'action ("utiliser le paysage comme clef de lecture de l'espace", "instituer la démarche paysagère en amont"), des outils (atlas paysager de l'ensemble du territoire) et des guides (pistes de réflexion par site, thème, ou itinéraire).

La collectivité commanditaire en a retenu le caractère global et utilitaire : sous l'appellation "Trame Verte", qui était celle de la grille de lecture du CAUE et qui sera celle d'une politique régionale initiée par le Contrat de Plan, ont été réunies l'ensemble des mesures existantes, le chapeau unique permettant de les valoriser, tandis que la méthode (fédérer l'ensemble des intervenants sur un projet) permet de donner de l'ampleur aux réalisations :

"la politique Trame Verte a donné lieu à des subventions suivant critères ou à des participations à des projets d'actions contractualisés par convention avec un opérateur public (ONF, VNF), semi-public (EDF, Télécom ...), associatif (offices de tourisme, Association des Paralysés de France ...), ou privés."

Document 7, entretien n° 7 avec M VERBERT

Plus tard, la grille de lecture et la définition proposée des "pays" seront reprises lors de la création des contrats de développement ruraux.

L'appellation Trame Verte et son contenu sont d'abord officiellement rejetés et abandonnés par la majorité socialiste élue en 1998, avant que l'originalité et le bien-fondé de la méthode ne soient reconnus. (cf. document 8, entretien n° 1 avec Anne BRACQUET)

D'autres mesures se greffent autour de cet ensemble :

- le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE) qui aide à la mise en souterrain des lignes électriques,
- le Fonds pour les Équipements des Communes Rurales (FECR) pour la réalisation d'équipements communaux, pour l'entretien et la voirie,- l'aide à l'hôtellerie qui privilégie le développement d'un tourisme vert de qualité par le biais des gîtes ruraux,- l'aide aux offices de tourisme et Syndicats d'Initiative pour l'édition de plaquettes à destination du grand public,- l'aménagement foncier rural (remembrement),- les travaux connexes au remembrement : voirie, hydraulique, environnement (boisement et haies),- les travaux de drainage, curage des cours d'eau, entretien du réseau de wateringues,- le fonds GIRZOM concerne la réhabilitation du bassin minier. Il existe enfin de multiples subventions aux associations (fête de la randonnée ou autre), des aides pour les projets d'actions éducatives dans les collèges, des prix (patrimoine cadre de vie ou trame verte).

Depuis 1998 se développent les Projets de Territoire, les chartes d'Aménagement et de Développement du Territoire et autres Contrats de Développement Ruraux, suite à la loi PASQUA (cf. document 7, entretien n° 3 avec M. DOLPHIN).

En 1999, est reprise au compte de la politique du patrimoine une préoccupation ancienne du monde associatif : la sauvegarde et la restauration des remparts, théâtre des premiers "chantiers de jeunesse", puis de chantiers écoles. (cf. document 7, entretien n° 4 avec M. STIEVENARD)

La politique des villes fortifiées, pour laquelle une autorisation de programme de 50 millions de francs répartis sur 5 ou 6 ans a été votée en 1999 est le signe d'une "attention particulière" aux "formes valorisables du patrimoine immobilier" en vue d'une "appropriation par les habitants et d'un meilleur développement touristique, économique et culturel". Elle s'inscrit explicitement dans une volonté plus large : "la politique culturelle vise à améliorer le cadre et les conditions de vie de nos citoyens, c'est un élément constitutif d'une identité commune."

La politique culturelle du Conseil Général du Nord, État des lieux et orientations, janvier 1999

La création, décidée en assemblée le 3 juillet 2000, effective à partir de janvier 2001, du Fonds d'Aménagement du Nord (FAN), regroupant le FECR, le FACV et l'ensemble des politiques d'environnement de la "Trame Verte", traduit la forte volonté départementale d'étendre son influence sur le paysage quotidien à l'ensemble des communes (le FACV, en excluant les communes de plus de 3000 habitants, concernait essentiellement le territoire rural) :

"la mise en oeuvre de cette politique nouvelle veut (...) faire du département le partenaire privilégié des communes et de leurs regroupements pour la réalisation de leurs projets d'équipement, d'amélioration du cadre de vie et d'environnement"

Rapport définissant les modalités d'intervention au titre du FAN, janvier 2000

Le FAN comprend donc trois sections : équipement, amélioration du cadre de vie et environnement.

2.2.2. LA POLITIQUE DU PAYSAGE AU CONSEIL RÉGIONAL DU NORD - PAS DE CALAIS

Les régions n'ont pas de compétence réglementaire en terme de paysage, mais leurs compétences en aménagement du territoire leur donnent accès à des outils à l'intérêt non négligeable :

- le classement volontaire d'un territoire en Parc Naturel Régional, occasion à l'élaboration de Plans de Paysage ou de Chartes Paysagères,
- le Conservatoire Régional des Sites Naturels,
- les Contrats Globaux de Développement,
- les Contrats d'Agglomération.

Quelques dispositifs reflètent les intentions des grandes lois "paysage" : les contrats de rivière, contrats d'enfouissement de lignes et réseaux, le 1% paysager, l'attention au littoral, ou encore les atlas paysagers.

L'unique rencontre de novembre 1999 au Conseil Régional, ne nous permet pas de présenter de manière complète sa politique.

Cependant, la lecture des études mises à notre disposition (Inventaire et analyse des politiques régionales par un groupe d'étudiants de l'ENGREF, dossier n° 1 de l'atelier transfrontalier : Développement du paysage, projets, acteurs et outils) nous autorise à en dresser un premier tableau.

Un préalable s'impose : à propos de paysage, le Conseil Régional, contrairement à d'autres institutions, revendique l'élaboration, à l'occasion de la mise en place du 1 % paysage sur l'autoroute A 16, d'une réflexion formalisée par une définition originale :

"La notion de paysage doit être perçue, non pas uniquement dans ces acceptions esthétique, plastique, historique, culturelle, mais encore et plus largement, comme la perception au travers de nos cinq sens et de notre culture de l'expression du vivant, et plus précisément comme l'expression du fonctionnement, des fonctions, des équilibres et de la qualité des écosystèmes sous-jacents. En terme cybernétique ou d'approche systémique de l'économie : Un paysage est constitué d'une mosaïque d'écosystèmes qui sont des systèmes "autocatalytiques" (en d'autres termes "auto-entretenu par le vivant, lequel coévolve avec son milieu"). L'homme fait partie des écosystèmes dont il exploite les ressources (renouvelables ou non). Plus que toute autre espèce, il modèle le paysage, mais le moteur et le facteur directs de l'évolution du paysage est toujours la diversité biologique sur laquelle il agit directement ou indirectement "

Définition du paysage proposée par la Région Nord-Pas de Calais

Deux concepts importants, émaillant depuis quelques années le discours régional, se trouvent ici : la notion de biodiversité et celle de développement durable. Comme souligné par les étudiants de l'ENGREF, le paysage devenu l'expression dans l'espace et le temps du vivant, "en est la

concrétisation à la plus grande échelle. Après l'atome, la molécule, la cellule, l'organisme puis l'écosystème vient le paysage. Ainsi défini, le paysage est donc principalement traité au travers des actions visant à restaurer ou créer des connexions entre les écosystèmes afin de retrouver un continuum biologique. "Trois programmes régionaux s'appuient donc sur la notion d'écologie du paysage : les programmes "Nature en Ville", "Boisement", et celui des "Corridors Biologiques". Le premier programme, intitulé "l'écologie urbaine et le cadre de vie", favorise le développement des continuités végétales en milieu urbain, la mise en valeur des espaces verts urbains et du patrimoine paysager et architectural, ainsi que le soutien au développement de la végétation au sein des espaces bâtis. Les études réalisées dans le cadre des deux premiers volets peuvent être financées par le biais du Fonds d'Aide au Conseil en Environnement (FACE) destiné à aider la réalisation d'études et d'analyses visant à intégrer la problématique environnementale dans le cadre du développement des activités menées par les collectivités.

Le second nommé "Plan de gestion et d'aménagement de boisements", vise à financer dans un premier temps le plan de gestion et éventuellement dans un second temps, la mise en chantier d'opération de boisement.

Le contrat de Corridor Biologique a pour objectif la préservation ou la restauration de la biodiversité par la création de continuités écologiques utilisant de nombreux éléments du paysage (réseau hydrographique, maillage bocager et haies, continuité des jardins en lotissement ...). Les projets doivent répondre à des objectifs géographiques et qualitatifs, ils sont articulés entre une première phase de diagnostic écologique et la seconde comportant la réalisation et le suivi des mesures.

La démarche régionale est, avant tout, une démarche globale.

Elle se caractérise de ce fait par la mise en place d'inventaire cartographique systématique (carte régionale d'hétérogénéité du paysage, carte d'identification des zones sensibles à l'érosion des sols) et par une évaluation faite en amont et en aval, afin de mesurer l'adéquation des politiques paysagères au concept de développement durable.

Elle s'appuie logiquement sur l'apport de la dimension intercommunale (notamment avec les projets de territoires et les contrats de développement ruraux, suivant l'exemple du projet de Territoire de la Terre des deux Caps) et la richesse du partenariat (développé avec la DIREN, l'ADEME, le Conservatoire des Sites Naturels, l'Espace naturel régional ou l'Europe).

2.3. ANALYSE DES ENTRETIENS

De quel paysage parlent les acteurs, élus et administratifs qui contribuent à mettre en place les politiques du paysage au Conseil Général du Nord ?

Qui parle du paysage et comment en parle-t-on ?

Cette série d'interrogations est un préalable incontournable.

Elle sera suivie de l'analyse des descriptions, existantes ou à venir, du paysage régional : la Grille de lecture des paysages, ou Trame Verte, du CAUE du Nord, le travail de Philippe THOMAS et Anne LEPLAT pour l'atelier transfrontalier, cahier n° 2, Portrait du paysage et cahier n° 10, Les motifs du paysage, le dialogue ouvert par Marie-Claude GABILLARD lors de la réunion du 8 juillet 1999 à la DIREN, autour de la demande issue du contrat de Plan État/Région (document 8, n° 4).

Nous examinerons enfin les commentaires occasionnés par les principales politiques mises en place (Espaces Naturels Sensibles, Trame Verte, FACV, ...), en croisant les discours des acteurs rencontrés.

2.3.1. DE QUEL PAYSAGE NOUS PARLE - T - ON ?

La première version de notre guide d'entretien commençait par cette demande : "Qu'est-ce que le paysage pour vous ?"

Pour M SILVIN, architecte chargé de la politique FACV, "c'est une question piège : il y a d'abord une question et même un problème d'échelle, le paysage c'est ce que l'on voit. L'aménagement de la place d'un village dans le cadre d'un projet FACV, c'est du paysage ; la plantation et l'entretien des haies pour empêcher le bocage de disparaître ou pour lui permettre de renaître, c'est aussi du paysage ; sans parler du paysage urbain..".

Le risque est réel alors, de se perdre dans ce "domaine trop vaste" !

(document 7, entretien n° 5.)

Jugée trop directe par nous, cette première interrogation fut souvent éludée lors de nos entrevues du fait de sa complexité.

"Dans certains cas, nos interlocuteurs ont même eu quelques difficultés à préciser ce qu'ils entendent par paysage.", remarquent les étudiants de l'ENGREF enquêtant au niveau de l'ensemble des régions françaises.

A la première lecture, des grandes lignes se dégagent pourtant : la confusion entre paysage et environnement, la pluralité des conceptions.

2.3.1.1. Paysage ou environnement ?

Le paysage dont il est le plus souvent question dans les réponses, est un espace naturel ou un morceau de nature, éventuellement cultivé, travaillé, ou transformé par l'homme, comme le bocage et ses haies, les Monts de Flandres ou l'Arc Nord de la métropole lilloise (autour de Bondues et Marcq en Baroeul).

Les dénominations utilisées sont explicites : Espaces Naturels Sensibles, Trame Verte, Direction de l'Environnement, première des directions vers laquelle nous avons été orientés, au département comme à la région...

L'atelier transfrontalier note dans la synthèse du dossier n° 1, cette "confusion entre paysage et environnement" :

"Dans les textes, dans les fonctions des acteurs et dans les projets, paysage et environnement s'unissent pour le meilleur (et peut-être pour le pire). On peut même ajouter à cette union naturelle, les loisirs verts.

Ce constat trouve plusieurs explications :

- le triple plébiscite du public pour la nature, le paysage et le loisir,
- des projets à facette dont l'argumentaire de vente peut être joué, selon le financeur, sur la gamme du paysage ou de l'environnement (l'un venant, si besoin est, au secours de l'autre),
- les derniers espaces libres et peu convoités (non soumis aux appétits urbains et industriels) donc propices à l'aménagement d'espaces verts, se trouvent souvent être les espaces présentant la plus grande richesse écologique (zones humides) ou la plus grande urgence de traitement (sites pollués)."

Si des justifications existent, peuvent-elles suffire à excuser une méprise répétée, alors que le cadre conceptuel a été posé et qu'il semble connu par bon nombre d'acteurs ?

"Le paysage n'est pas l'environnement. L'environnement, c'est le côté factuel d'un milieu, le paysage c'est le côté sensible de cette relation. Sous peine de catastrophes écologiques ou de crises morales, comme l'expérience nous le montre, nous ne pouvons privilégier ni l'un ni l'autre de ces deux aspects de notre milieu..."

Texte 2, Augustin BERQUE, De paysage en outre-pays.

Même quand la théorie est connue, il semble toujours subsister des restrictions à formuler.

Ainsi, dans une plaquette intitulée Atlas des Paysages, tableau de bord de mars 1999, Chantal DUCRUIX du bureau des paysages au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, reconnaît que les "trois termes - représentation, esthétique, pictural - indissociables, permettent d'affirmer que le paysage est d'une manière générale une construction culturelle, et non un objet physique, à ne pas confondre avec l'environnement naturel, ni avec le territoire, ni avec le pays."

Mais elle doit ajouter aussitôt pour être objective, la définition de l'UNESCO : "le paysage est l'ensemble des éléments essentiellement stables et permanents où se produisent les mécanismes cycliques et finalisés de l'écosystème par opposition au fonctionnement."

La cohérence ne peut réellement exister, tant que des conceptions aussi différentes coexisteront en parallèle, instaurant la confusion ou provoquant le débat. La formation ou l'information des acteurs conviennent-elles pour remédier à cet état de fait, ou faut-il appeler, comme le suggèrent les étudiants de l'ENGREF, la création d'un "lieu unique de partage des idées, d'analyse des expériences et de réflexion sur les orientations politiques futures", sorte "d'observatoire interrégional du paysage", relayé au niveau de chaque région par celle "d'un poste de paysagiste mis à la disposition de l'ensemble des services régionaux" ?

2.3.1.2. Pluralité des discours :

Au conseil général, le paysage est en général compris comme espace naturel, exceptionnel ou rare, à conserver ou à protéger (M.VERBERT, M. HOSSEPIED), mais chaque interlocuteur a sa propre culture et donc sa vision exprimée dans un vocabulaire technique plus ou moins particulier.

Au Conseil Régional, la définition conçue est très nettement marquée par l'influence écologique, voulant dépasser la dimension culturelle, elle l'oublie volontiers...

A la DIREN, Marie-Claude GABILLARD tend à concilier dans son travail les regards culturel et écologique ...

A l'atelier transfrontalier, en revanche, si la définition formulée en préambule reprend la conception esthétique ("le paysage, c'est le territoire tel qu'on le voit"), les apports des différents experts retenus s'en écartent parfois ou l'oublie sans en avoir toujours conscience, avouant dans les conclusions provisoires du Portrait de paysage : "pour la ville elle-même, et pour ses paysages urbains (un peu absents de notre étude), le constat serait d'ailleurs semblable".

M. SILVIN est architecte, pour lui, le paysage concerne ce qu'on voit, donc tout. Cela comprend une histoire de taille et d'échelle.

M. LEFORT a une vision de planificateur : le paysage est un champ d'application de textes, de lois et de mesures, il entre dans le cadre de l'aménagement du territoire, des schémas de services.

M.STIEVENARD accepte la notion de paysage urbain qui suscite l'incompréhension chez d'autres interlocuteurs.

Mme GABILLARD affirme clairement que le paysage est culturel, mais ne veut pas renier, malgré un regard critique, sa culture écologique.

Chacun utilise les outils mis à sa disposition par sa discipline : le relief, la géologie, l'hydrographie pour le géographe, l'étude des espèces et des milieux de vie pour l'écologue...

Ces dissensions ne sont pas le propre des institutions de notre région, simples révélatrices par la variété d'origine et de parcours de leur personnel, d'une situation déjà analysée ailleurs.

Françoise DUBOST, dans l'introduction de Paysage au pluriel, s'attarde sur cette diversité des regards et des discours :

"Toutes ces recherches font apparaître une opposition majeure entre regard indigène et regard extérieur, la figure de l'autochtone et de l'étranger différant d'une situation à l'autre. L'opposition, souvent, recoupe celle de la société globale ou du pouvoir central ou encore du patron d'industrie face à ses employés. (...)L'opposition société locale / société globale se double aussi de l'opposition connaissance vernaculaire / connaissance savante. Au paysage défini par les experts s'oppose le territoire vécu des habitants ; à l'expertise savante, le savoir empirique, l'affect populaire et la totalité complexe d'une expérience quotidienne des lieux. "

2.3.1.3. Un lieu d'affrontements :

"La prise en compte du paysage est une préoccupation constante. Elle est éminemment présente au-travers de l'action territoriale et doit s'intégrer dans tout grand projet d'aménagement."

Francis AMPE, directeur de l'Agence d'Urbanisme Lille Métropole, présentation de la journée d'information sur la loi paysage du 7 février 1996

Sans cesse convoqué dans le débat contemporain, en proie à des confiscations réductrices de la part de chacune des disciplines, le paysage devient le théâtre de conflits multiples et croisés, où s'affrontent les partisans des nouvelles valeurs de notre civilisation, tenants de l'économie, défenseurs de la nature ou du patrimoine,... Il apparaît à certains comme le dernier refuge possible pour l'homme moderne, vestige d'une civilisation idéalisée : le lieu du gratuit, du silence et de la contemplation.

• **paysage culturel ou naturel ?**

Espace naturel, morceau de nature, pour les uns, "résultat des activités humaines, produit du temps et de l'espace, de l'homme et de son environnement", "matrice conservant l'empreinte des activités humaines au cours des siècles", ou "étendue de mémoire, patrimoine culturel commun hérité des générations précédentes", pour d'autres, (Benoît PONCELET directeur du CAUE du Nord, pour la journée d'information paysage), "construction culturelle", encore, (Marie-Claude GABILLARD, document préparatoire à la réunion sur les atlas paysagers) ou "construction mentale dynamique, produit des représentations culturelles et symboliques propres à une époque qui en modifie sa perception", enfin... (Benoît PONCELET)

Vu à travers les textes produits par des acteurs régionaux, le paysage est tout cela, comme un "équilibre fragile entre les éléments naturels et les éléments apportés" (Benoît PONCELET). Depuis l'arrivée des écologistes à la tête de notre région en 1992, ce rapport difficile se matérialise par la tension entre les différents courants représentés dans nos collectivités.

Nous avons vu combien la définition du paysage proposée par la région emprunte au vocabulaire écologique, "expression dans l'espace et le temps du vivant" en général, cette conception renonce à singulariser l'homme, qui (re)devient un parmi d'autres dans la "création".

"Ainsi, de la part des défenseurs de la "nature", le refus de considérer la question du paysage comme l'expression d'une forme culturelle donnée. Pour eux le paysage serait, sans médiation aucune, la manifestation de la nature. (...) la "nature", disent-ils, existe indépendamment de nous, elle est sacrée, nous devons la protéger dans sa forme la plus menacée par la méchanceté des hommes : son aspect visible de "beau paysage"."

Texte 12, Anne CAUQUELIN, La porte du fond.

A la DIREN, Marie-Claude GABILLARD, paysagiste travaillant sur les milieux naturels depuis 1988, cherche une voie pour le paysage entre ces conceptions antinomiques : "Dans le Nord, les Verts défendent un point de vue biologique, environnemental au sens quantitatif et biologique. Par opposition, si le biologique est à la base du paysage, le paysage est fondamentalement culturel : il comprend aussi, par exemple, le bâti et son évolution." (document 8, n° 3)

A la veille d'une première réunion autour du thème d'atlas paysager, elle n'hésite pas à écrire dans un document préparatoire :

"L'idée même de paysage, mise à mal par le développement de la sensibilité écologique professant que "seul le biologique est le moteur de la diversité des paysages" n'en a pas moins gardé sa force en tant que construction culturelle où les notions de représentation picturale et

d'esthétique restent profondément ancrées en chacun de nous. L'on peut donc affirmer, que ce sont les projets aussi qui font naître les paysages."

Ne faudrait-il pas simplement "considérer l'écologie comme une explication supplémentaire", à l'instar du CAUE qui a cherché, lors de l'élaboration de la Trame Verte, "à privilégier, dans son rendu, la dimension paysagère." ? (Anne BRAQUET, document 8, n° 4)

• paysage banal ou exceptionnel ?

Pour certains le paysage ne peut être qu'exceptionnel et de qualité, représenté par la notion de site remarquable :

"La DIREN travaille sur le paysage exceptionnel, les autres ministères travaillent sur le paysage banal." (Document 8, n°2, M LEFORT.)

"La conservation proprement dite ne concerne que des espaces-témoins, des sites inattaquables qu'on entend laisser intacts : les quais de Seine, l'île Saint-Louis, la dune du Pilat, la montagne Sainte-Victoire. En fait, une fraction très modeste du territoire. Ces opérations de sauvegarde de sites exceptionnels par le classement laissent entier le problème du paysage dans son ensemble."

Texte 8, Lucien CHABASON, Pour une politique du paysage. D'autres, au contraire, s'opposent à la dualité de cette conception, revendiquant un intérêt pour l'ensemble des paysages. Ainsi au CAUE, "la conviction défendue est qu'il y a du paysage partout (dont le caractère est à définir), et non pas seulement des paysages remarquables." (document 8, n° 1, Anne BRAQUET).

Le ministère de l'environnement présente "l'initiative des atlas des paysages" comme une volonté de l'état de se doter "d'un outil de connaissances, étendu si possible à l'ensemble du territoire national, qui recouvre tous les paysages sans les hiérarchiser" (Chantal DUCRUIX, Atlas des paysages, tableau de bord, mars 1999). Nous examinerons cette démarche plus loin.

• paysage à figer, protéger, ou à inventer ?

Les zones de préemption ENS ont été définies, nous dit M HOSSEPIED, pour "protéger des espaces trop rares : les espaces boisés en général afin de les ouvrir au public dans les meilleures conditions, les milieux humides comme le Val de Sensée, avec le soutien de la politique européenne de protection des rivières et marais." (document 7, n° 2)

Le vocabulaire employé est explicite : "la politique espace Naturel Sensible est destinée à la *préservation* des paysages et à la *protection* des milieux" (document 7, entretien n° 7 avec M. VERBERT), ou même à "*figer* l'espace" (M HOSSEPIED). Dans cette lutte les ennemis sont d'ailleurs clairement identifiés : "le mitage périurbain (habitat de loisir, résidences secondaires, lotissements...), la pression foncière et les promoteurs..." (M HOSSEPIED), le risque majeur de disparition est sous-entendu.

Prenant le cas particulier du Val de Sensée, M BEAUCHAMP détaille les conséquences du "mitage (du paysage) par l'habitat de loisir devenu avec la crise économique, de l'habitat

permanent : elles sont de l'ordre du visuel (le mitage nuit à la qualité du paysage), d'ordre environnemental (en l'absence de réseaux d'assainissement organisés, les rejets se font directement vers la rivière) et d'ordre politique (multiplicité des propriétaires sans statut)." (document 7, n° 1 avec M BEAUCHAMP)

Héritage à préserver, conserver ou développer, "matrice conservant l'empreinte humaine au cours des siècles", le paysage devient l'objet de tous les soins et de toutes les attentions. (document 7, entretien n° 7 avec M. VERBERT et n° 2 avec M. HOSSEPIED)

"Parler du territoire, c'est avoir rendez-vous avec le passé enfoui et le futur lointain. Mais il faut le faire par devoir de fidélité et d'audace. Fidélité à l'égard de tous ceux, anonymes ou célèbres, qui ont, au fil des siècles, façonné un espace pour y vivre. Audace car il faut affirmer la force des êtres face au poids des choses, se vouloir bâtisseur du monde de demain et non simple acteur passif et consentant d'une histoire aveugle ou écrite par d'autres. "

Texte 14, Pierre CALAME, Un territoire pour l'homme. Le danger de ce regard tourné vers l'histoire est de "figer l'espace" à trop vouloir le "protéger" (M HOSSEPIED), d'enfermer le paysage dans une statique, alors que son actualité se situe dans le temps présent, juste à la frontière entre le passé et l'avenir ...

"Le paysage est le résultat de la longue histoire qu'entretiennent l'homme et son territoire. Il est également formé par le regard qu'on y porte. Il est donc en même temps ancré dans l'histoire et absolument contemporain.

Il apparaît sous ce double aspect comme une notion essentiellement culturelle."

Philippe THOMAS, Portrait du paysage, page 11

Pour qui s'intéresse aujourd'hui au paysage, ou participe à son élaboration, il importe de garder à l'esprit que "le territoire évolue, et que c'est son devenir qui est important".

"Interroger le regard contemporain de façon projective" est une nécessité, "car il s'agit de poser une hypothèse juste et légitime sur la capacité à *devenir* du paysage."

Philippe THOMAS, Portrait du paysage, page 65 et page 11

La description du paysage métropolitain donnée par Philippe THOMAS laisse toute sa place à l'avenir :

"C'est un paysage tissé à la main, à la fois accueillant et fragile.

Il est selon les endroits et la nature particulière de sa structure accueillant à la ville et à ses débordements. Il est comme un jardin. Il ménage la possibilité de rencontres insolites, de proximités improbables. Il appelle la mixité. Oeuvre éminemment humaine, il reçoit avec bienveillance de nouvelles interventions."

Cette générosité trop souvent ignorée, cette formidable aptitude à devenir, ne signifient pas, pour autant, que toute désinvolture est possible, l'équilibre reste précaire :

"Mais s'il peut être compréhensif, voire conciliant, ce paysage n'est pas pour autant complaisant. Il n'admet que ce qui le respecte. Car il peut être fragile. (...)

Ce paysage peut aimer la force, mais il ne supporte pas la brutalité." (page 67)

Nous ne pouvons que partager avec les membres de l'atelier transfrontalier ce souhait que "se développe et se répande un savoir-faire particulier, à partir d'exemples historiques et actuels, trop

rare, et surtout trop méconnus (pour ne citer que ces exemples : l'intégration d'une grande scierie industrielle dans le village d'Aalbeke, l'hôpital de Seclin, la Lys à Armentières...)."

Dans leur rapport, les étudiants de l'ENGREF déplorent d'ailleurs l'absence de paysagistes dans les régions :

"Il apparaît que très peu de paysagistes concepteurs (architectes et ingénieurs paysagistes) oeuvrent dans les services techniques des conseils régionaux.

Les régions qui défendent une conception pluridisciplinaire du paysage, considèrent que ce dernier peut ou doit être abordé par des équipes formées de personnes aux compétences variées. Géographes, écologues, sociologues, juristes, agronomes forment donc l'essentiel des personnels en charge du paysage.

Le recours aux paysagistes reste cependant de rigueur dans le cadre de missions spécifiques et ponctuelles."

Comme si tout le monde, excepté les professionnels, pouvait faire du paysage ! Cette profession est pourtant la seule apparaissant dans notre enquête pouvoir, par la prise en compte du culturel, enrichir la perception et la lecture du paysage, faire advenir des projets. De son développement dépend sans aucun doute la possibilité d'une "qualité contractualisée et propagée", d'une "émulation paysagère entre nos territoires" et d'un "nivellement par le haut". (Portrait du paysage, p 77)

• **dernier lieu du gratuit ou nouvelle valeur économique ?**

Avec la loi LOADT de 1998 apparaît la notion de schémas de services et l'introduction d'un nouveau paramètre pour l'élaboration des grands documents d'aménagement du territoire : la notion d'aménité.

Aménité : agrément d'un lieu

"l'aménité des rivages, la douceur de l'air" Chateaubriand

La constitution de ces schémas donne lieu "à un travail en partenariat DDA/DIREN dont les buts sont le maintien des activités et des ressources, ainsi que la mise en valeur du critère d'aménité pour définir des "zones de calme", de "beauté", de "biodiversité", de "qualité" ... Le paysage n'est pas loin." (Marie-Claude GABILLARD document 8, n° 4)

Ce paysage, qui ne serait pas loin, est recherché comme une respiration, comme un vide dans le territoire, comme en témoignent les discours concordant de Marie-Claude GABILLARD et d'Hervé LEFORT :

"Les projets de Pays donnent lieu à des rencontres DIREN/DDA/DRAF afin de faire émerger des territoires ruraux à enjeux pour la production d'aménité (terme qui évoque des notions

d'harmonie, de racines, de contemplation ou de récréation) ou de services non marchands au même titre que la production de biodiversité."

(Marie-Claude GABILLARD document 8, n° 3)

"Les plans illustrant les schémas de service sont réalisés à partir d'un Système d'Information Géographique suivant un certain nombre de critères dont les ressources, les risques et l'aménité qui cherche à définir des zones de calme, de silence autrement dit, des zones de lecture claire du paysage."

(M LEFORT, document 8, n° 2)

Précisément, quand Philippe THOMAS détache quatre motifs du paysage de l'agglomération transfrontalière, le quatrième est celui des "Horizons *vides* du Mélantois" :

"Lieu sans obstacle, ... lieu de passage, ... l'horizon y est dégagé, ... certains diront qu'il n'y a rien à voir, qu'il n'y a pas là de paysage..."

Pour les écologues, il n'est pas intéressant car trop peu diversifié."

Pourtant, aime à le souligner le paysagiste, le Mélantois "est plein de qualités", citant à propos un document du CAUE :

"Le Mélantois exprime une poésie issue d'une génération qui a grandi avec la culture intensive et ses openfields, il développe une esthétique proche de la peinture contemporaine. Il y a du plaisir à se promener dans ces paysages aux lignes pures et aux formes simples, où le moindre modelé décimétrique prend des allures d'événement. La poésie existe dans ces paysages mis en tension par une ligne de terre labourée s'étirant vers l'infini. En Mélantois, les plaisirs potentiels sont nombreux. Ce sont en particulier ceux de la mise en perspective du temps et de la distance."

La qualité du paysage recherché par l'homme serait, aussi, sa vacuité, figure spatiale d'un état de vacance devenu indispensable à l'homme : "Ce type d'espace est une respiration dans la Métropole. Sa dimension perçue est bien plus importante que sa dimension réelle. C'est un vide qui réunit autant qu'il sépare. Il est essentiel qu'il soit reconnu pour ces qualités dans les documents et les schémas d'urbanisme.

Il faut prendre en compte la valeur de ces horizons, (...) de façon à maintenir la "magie" des lieux." (Les motifs du paysage page 51)

Cette attitude relève d'une interprétation citadine de l'espace rural. Dans les conclusions du cahier n° 7, Nouvelles stratégies à l'égard du paysage, il est souligné combien la question du paysage est un "phénomène urbain" :

"Ce sont les citadins qui feront ou déferont les paysages de demain, nous dit Eric LUITEN. En cela, il parle du caractère de plus en plus urbain de la vie "rurale" (ou de ce qui en reste, surtout en espace péri-urbain), mais aussi des systèmes de valeurs que les citadins construisent à l'égard du paysage. Les citadins s'approprient le paysage et, ce faisant, entrent en conflit avec la société

rurale." Aux yeux des habitants des villes, le paysage se pare décidément de toutes les vertus, la gratuité, la vacuité, mais aussi la lenteur et la spécificité : "pour les villes dynamiques (ou stressées ?), le paysage produit de la lenteur, alors que tout s'accélère, et de la différenciation (ou de la spécificité), alors que tout semble s'uniformiser."

(Nouvelles stratégies à l'égard du paysage, pages 69 et 71)

Mais, notent les rapporteurs, "LUITEN met aussi le doigt sur les contradictions inhérentes à la nature urbaine : l'appropriation physique du paysage conduit à urbaniser l'espace (de nouvelles routes, de nouveaux lotissements), que l'appropriation mentale cherche justement à freiner." Désireux de contempler le paysage pour sa beauté, sa vacuité ou sa lenteur, l'homme de la ville conduit à le remplir, et à le réduire comme peau de chagrin...

A l'extrême opposé de cette conception, nous trouvons l'idée que le paysage permet la qualité de la vie et conditionne le développement économique d'un territoire en attirant les touristes et les entreprises. M. DOLPHIN introduit la notion de valeur marchande, d'image de marque, de levier économique lié à la qualité du paysage.

(document n° 7, entretien n° 3 avec M. DOLPHIN).

Les rapports entre l'économie et le paysage existent bel et bien. Avec le développement de la valeur d'image d'un territoire, ils sont parfois poussés à leur paroxysme :

"Le paysage, son image, est devenu partie prenante de la transformation, par le capitalisme, de la nature en marchandise.

Si le paysan conçoit la terre, objet d'échanges, en termes de surface et de production, par contre les nouveaux opérateurs, investisseurs fonciers et industriels du tourisme, transforment le pays en paysage, en image, afin de produire à peu de frais une valeur ajoutée à l'objet de leur négoce. Il en découle peut-être une nouvelle notion de propriété. Il existerait une valeur d'usage de ce que l'on voit qui limiterait par voie de conséquence la valeur d'usage de l'objet vu, et par conséquent son appropriation : le fragment de pays acquis est déjà partiellement acquis -droit de vue- par les autres ; il est aussi la parcelle d'une entité paysagère locale, régionale, nationale, propriété de tous et de chacun."

Texte 6, Henri CUECO, Approches du concept de paysage.

Sans aller jusque là, "la création des parcs naturels régionaux du pays des Collines, des plaines de l'Escaut, des Monts de Flandres s'inscrit dans une logique de préservation et de requalification des paysages ruraux, dont l'objectif avoué est de conserver un patrimoine à des fins, entre autres ... économiques," constate l'atelier transfrontalier dans son dossier n° 1, p. 287. Pourtant, rappelle Marie-Claude GABILLARD, "les parcs ont pour mission la valorisation des milieux, l'entretien et la protection de la nature, mais n'ont pas vocation à faire de l'économie, même s'ils la soutiennent par leur présence." (document 8, n° 3)

Cette justification par l'économie du souci paysager se retrouve dans la bouche de la plupart des personnes rencontrées.

Pour M DOLPHIN, "la première des motivations de la politique du paysage est d'améliorer l'image de marque du département en vue de continuer parallèlement son développement économique. La qualité du paysage, la qualité de vie, le cadre de vie sont des notions qui constituent autant de plus-values non mesurables mais indispensables pour un territoire, tant il est vrai qu'on ne demande plus aujourd'hui à un territoire de posséder l'énergie, une main d'oeuvre qualifiée ou des moyens de transport, mais de porter une attention de tous les instants au paysage." (document 7, n° 3)

M SILVIN décrit cette réalité à chacun des échelons territoriaux.:

"Pour les mairies, il est important d'améliorer le cadre de vie afin de rendre la vie agréable et développer le tourisme vert ; à l'échelle intercommunale, la qualité du paysage influe nettement sur la vie économique, elle comporte un effet de levier ; quant au département, il a clairement la volonté politique d'améliorer son image de marque vis à vis du reste du pays et de l'étranger (pays européens frontaliers) en vue, bien évidemment, de favoriser le tourisme et l'implantation des entreprises."

(document 7, n° 5)

"Après l'écologie, l'économie vient donc au secours du paysage. Il faut attirer les touristes, leur offrir un cadre agréable, authentique pour stimuler, relancer l'activité de secteurs en difficulté. Mais n'est-ce pas considérer le paysage comme un simple décor ?" (dossier n° 1, page 287)

Un simple décor, c'est pourtant ainsi que M. STIEVENARD définit le paysage (document 7, n° 4). Le paysage ne peut constituer à lui seul un but de déplacement, il n'est que le support de lieux ou de monuments : "le culturel est ce qui nourrit la vue que l'on a du paysage" et peut déclencher une visite. La qualité du paysage apporte un bénéfice aux lieux qu'il abrite, ses défauts doivent être supportés, ils n'empêchent pas l'attachement des habitants". Cette conception est éminemment liée à l'affectif, à la sensibilité. Le paysage se caractérise par son charme et son atmosphère :

"cadre de vie d'une population donnée, (il est), à ce titre, chargé d'une somme d'affectivité qui peut dépasser cette laideur, voir l'effacer ou la nier. "

2.3.2. LES ATLAS : DES OUTILS D'AIDE À LA CONNAISSANCE ?

Le paysage a longtemps été oublié par les politiques d'aménagement du territoire, dans notre région : les objectifs se situaient ailleurs ...

La crise économique a produit sans le vouloir, une révolution culturelle : notre pays est soudain apparu, aux yeux de ses habitants, recouvert de *points noirs*.

La prise de conscience du monde politique s'est formalisée alors en des commandes d'inventaires ou de diagnostics paysagers.

En 1992, le CAUE du Nord se lance dans l'écriture d'une grille de lecture des paysages, à l'usage des services départementaux, mais aussi de l'ensemble des partenaires concernés : la Trame Verte.

En 1998, l'atelier transfrontalier lance quatre études successives, pour avancer dans la connaissance du paysage métropolitain : Développement du paysage, projets, acteurs et outils, de Jean-Paul MOTTIER et Pierre GENEAU (agence d'urbanisme Lille Métropole) ; Nouvelles stratégies à l'égard du paysage, de Eric LUITEN ; Portrait du paysage et Les motifs du paysage de Philippe THOMAS et Anne LEPLAT,.

En juillet 1999, enfin, suite au nouveau contrat de Plan État / Région, l'idée d'un atlas paysager régional est débattue à la DIREN entre des représentants de nombreuses institutions régionales, un appel d'offres est publié pendant l'été 2001.

Quels sont ces outils, comment sont-ils conçus, à qui sont-ils destinés puis diffusés ?

Le CAUE présente la Trame Verte comme le signe d'une volonté politique de qualité :

"Le Conseil général du Nord a décidé la mise en oeuvre de politiques départementales en faveur de la qualité des paysages dans le cadre de sa politique Trame Verte. C'est dans cette dynamique que le CAUE a été sollicité pour réaliser l'inventaire des paysages du département."

Mais il s'agit aussi de faire évoluer de façon radicale et positive les opinions publiques :

"L'analyse des paysages vise à faire connaître la qualité et la variété des paysages du Nord de manière à susciter une dynamique en faveur de leur valorisation."

Pour le CAUE, "la motivation à cette approche est venue du constat d'un manque de connaissances (scientifiques, culturelles) en matière de paysage à grande échelle dans le Nord". Les Éléments de lecture des paysages du Département du Nord, CAUE, document préparatoire à la réunion sur les atlas du 8 juillet 1999

A la suite d'une confrontation des approches sensible (impressions et émotions consignées par les croquis, notes et photographies) et cognitive (données scientifiques et bibliographiques) du territoire, une nomenclature, sous formes de fiches présentées pour plus de commodité en classeur, différencie 5 grands pays, 16 grands paysages et 37 entités paysagères, pour lesquelles sont développées quelques problématiques particulières, par le biais de fiches de "thème", "d'itinéraire" ou de "site".

Il s'agit de proposer un instrument de "sensibilisation et de caractérisation de l'ensemble des paysages, à dimension opérationnelle nécessaire à son utilisation par les techniciens départementaux, voire locaux".

Ce souci de développer la connaissance du paysage et la formation se retrouve comme fondement à la démarche initiée par l'Etat en faveur d'une généralisation des atlas paysagers à l'ensemble du territoire français (par inscription dans les contrats de Plan) :

"c'est une méthodologie, une base de discussion permettant une reconnaissance partagée des paysages et une argumentation des choix à travers des politiques locales de protection et d'aménagement".

Marie-Claude GABILLARD, Contrat de Plan et Atlas de Paysage, document préparatoire à la réunion du 8 Juillet 1999

Aux yeux de professionnels de l'espace habitués à "lire" le territoire, ce type de document n'apporte rien de très nouveau, mais c'est oublier sans doute que cette culture n'était pas partagée

par l'ensemble des acteurs de l'aménagement. Il y a donc nécessité à rappeler les éléments constitutifs de l'espace qui peuvent nous apparaître comme des évidences.

Il importe pourtant de dépasser la première étape purement énumérative et descriptive.

Pour Chantal DUCRUIX du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, "les Atlas Paysagers ne doivent être ni des diagnostics de territoire, ni des inventaires de sites remarquables, mais s'intéressent à tous les paysages, à l'ensemble du territoire donné." (document 8, n° 4)

"Plutôt que d'essayer de hiérarchiser des espaces ou de les classifier", ce qui peut conduire à ne retenir que "quelques sites phares", Marie-Claude GABILLARD préfère "parler d'enjeux par rapport au paysage".

La logique de découpe du territoire en sous-ensembles appliquée dans les atlas entre en contradiction avec le caractère non limitable du paysage : il ne s'arrête pas aux frontières, mais procède par dégradés successifs et fondus enchaînés. Il y a tout à la fois dans le paysage, résume l'atelier transfrontalier, "unité, continuité et variations".

"Le passage d'un paysage à un autre peut se faire par glissement progressif ou par un changement brusque et éphémère :

Les mêmes éléments partout se conjuguent... Les nuances sont produites par le changement dans la proportion de ces éléments. Ils peuvent être lents, comme des glissements progressifs et on ne sait où se fait le passage, ou très rapides, presque brutaux, comme un accident."

Philippe THOMAS, cahier n° 2, pages 31 et 39

L'apport original revendiqué par Jef VAN STAHEYEN pour les deux études de Philippe THOMAS (cahier n° 2, Portrait du paysage et cahier n° 10, Les motifs du paysage), est de chercher à dépasser le stade, qui a son intérêt propre, de l'inventaire de sous-ensembles paysagers et de frontières, pour lui préférer une vision d'ensemble :

"après avoir indiqué et caractérisé une douzaine de territoires plus locaux, Philippe THOMAS avance une hypothèse de lecture globale du paysage avec une trame et des motifs."

Portrait du paysage, résumé

Les différents auteurs ont conscience des limites du travail sous forme d'atlas.

Le ministère constate "un certain scepticisme quant à l'utilité des atlas au niveau des élus et de la fédération des CAUE." (document 8, n° 4) Pour Chantal DUCRUIX, la diffusion des atlas auprès du public est problématique : "devant le caractère décevant d'une diffusion au seul comité de pilotage, ou trop coûteux auprès de l'ensemble des acteurs de l'aménagement, le seul choix réaliste semble être celui d'une forme simplifiée pour le grand public". Sa conclusion est alors que "leur principale vocation pédagogique réside dans leur élaboration" ! Pourquoi dans ces conditions s'entêter à généraliser la pratique sur l'ensemble du territoire ?

Anne BRAQUET dénonce de plus, à propos de la Trame Verte, un comportement utilitariste et réducteur du monde politique qui "a détourné l'outil à son profit en choisissant ses lieux et ses priorités, il en reste un travail statique, le travail dynamique n'a pas été validé par le Conseil Général."

Cette réalité des contingences du monde politique n'a pourtant pas échappé aux experts appelés par le ministère :

"Si les atlas en tant qu'outil de connaissance, ne hiérarchisent pas les paysages, leurs utilisateurs, les élus réclament une identification des enjeux ou une sensibilisation à la problématique." Atlas des paysages, tableau de bord, réunion du 23 octobre 1998 au MATE

Pour l'atelier transfrontalier, enfin, seule une connaissance réelle du paysage peut donner aux projets une consistance en accord avec ses "caractéristiques actuelles", mais elle ne peut suffire.

Fidèle à ses intuitions initiales ("trois modes d'intervention sont possibles sur le paysage : réaménager l'espace, le rendre accessible, changer le regard porté sur l'espace"), il préconise avec force pour sa "stratégie", "une orientation fondamentale" : il faut "réconcilier (mutuellement) le paysage et les habitants, ce qui implique une démarche d'aménagement (transformer le paysage) et une démarche culturelle (changer le regard porté sur le paysage)".

La dimension culturelle fait l'objet d'une commande (à suivre) de projet test à Emmanuel VINCHON, concepteur de projets culturels internationaux...

Espérons que cette opération unique à notre connaissance soit initiatrice d'une longue série, pour que l'on passe enfin du hasard à la programmation par la mise en réseau des initiatives à travers leur fédération autour de buts de type culturel et symbolique. La transformation du territoire se fait avec des images, des symboles, des buts identitaires...

2.3.3.LES GRANDES MOTIVATIONS D'UNE POLITIQUE DU PAYSAGE

"Les attentes sont grandes et il y a un malaise", écrit Jef Van STAHEYEN dans l'introduction du cahier n° 7, "*le paysage est un défi pour la métropole*" :

"car la qualité des paysages devient un élément essentiel de la qualité de la vie, de l'attractivité d'un territoire et de son identité. Aussi, le paysage est l'occasion par excellence pour réaliser de nombreux projets, visibles par tous, et qui apportent des plus-values bien tangibles."

Pour M HOSSEPIED, "le paysage est un atout pour les habitants, pour l'économie directement avec le développement du tourisme vert ou indirectement", on peut ajouter, mais il ne le dit pas, pour le monde politique toujours friand de "plus-values bien tangibles"... ! (document 7, n° 2)

Il y a de toute évidence plus d'une motivation à améliorer le paysage...

La nécessité de modifier notre image de marque négative est partagée par l'ensemble des acteurs, pour des raisons principalement économiques, que soient évoqués la crise industrielle ou les changements structurels profonds ; plus rares sont ceux qui souhaitent saisir l'occasion de créer une identité commune positive (atelier transfrontalier, politique culturelle du département, mais aussi en partie, la recherche identitaire de la Trame Verte).

La pression citoyenne est également reconnue, s'exprimant dans un désir conservateur devant la rapidité des changements survenus en ce siècle et face à la peur consécutive d'une perte irréparable de qualité (souci de sauvegarde, apparition du phénomène écologique, ou recherche d'authenticité par opposition à la complexification croissante des modes de vie), se manifestant aussi, suivant le contexte social, par une recherche d'un plus grand confort de vie, formulée en terme de bien-être par une population devenue urbaine (besoins en espaces récréatifs, recherche du contact avec la nature).

• Une image de marque à modifier :

Par la politique des Espaces Naturels Sensibles mise en place, M HOSSEPIED veut "changer une image de marque négative : l'image du Nord gris et noir des usines et des terrils, l'image du Nord ouvrier et laborieux, au ciel bas et lourd..."

En effet, "la qualité paysagère est aussi un support d'image (*l'image de marque* externe et *l'image de soi*)." nous rappelle l'atelier dans le cahier n°2 (page 5). Avec la crise économique, ces deux images ont coïncidé jusqu'à devenir aussi insupportables aux yeux de l'étranger qu'à ceux de l'autochtone. L'intervention politique est devenue inéluctable.

Le phénomène n'est pas seulement rectifiable, il peut être inversé en intervenant sur le regard , Francis AMPE, directeur de l'agence d'urbanisme Lille Métropole, parle de "mise en scène".

De fait, "le paysage peut créer de la cohérence et de la lisibilité. Il peut favoriser l'émergence d'une identité commune métropolitaine qui enrichisse les identités plus locales existantes." (cahier n°2, page 5) En nous exposant la nouvelle direction prise par la politique du patrimoine, M DELCOURT, nous a illustré ce propos :

"le département a eu l'idée de la politique des remparts et des villes fortifiées afin de se donner une identité dans l'esprit de la population, de la même façon que l'on peut associer la Bretagne à l'image des calvaires. Cela part également du constat de l'utilisation de plus en plus fréquente, notamment dans le cinéma, du cadre de nos villes pour l'image négative qu'il peut véhiculer. Si cette image était jusqu'à présent liée à une certaine histoire sociale et ouvrière comme dans "Germinal", elle reste aujourd'hui négative tout en se détachant de ses références historiques. "La vie de Jésus" de Bruno Dumont en est un des exemples les plus récents..."

• Une motivation économique et touristique :

Pour M DOLPHIN le changement d'image est indissociable de la motivation économique :

"la première des motivations de la politique du paysage est d'améliorer l'image de marque du département en vue de continuer parallèlement son développement économique" (document 7, n° 3). Nous avons déjà longuement développé ce point plus haut (cf. : dernier lieu du gratuit ou nouvelle valeur économique ?).

Il nous faut toutefois remarquer combien, dans la bouche de nos interlocuteurs, le tourisme est, vraiment, "indissociable du paysage". Cette activité est devenue paradoxalement en peu d'années une des richesses principales de la région, avec, notamment, le développement continu du tourisme rural par la multiplication de l'offre en hébergement de qualité (gîtes ruraux ou campings).

Les relations entre le paysage et le tourisme ne sont pas toujours simples.

La situation décrite dans l'exemple suivant concerne le patrimoine, mais elle s'applique tout à fait à notre sujet, qu'il s'agisse de patrimoine historique ou naturel, il est toujours question de *site*.

"Il faut certes amener les gens dans les bâtiments pour les faire connaître du public et pour justifier les sommes engagées pour les travaux de conservation, mais, dans le même temps, la fréquentation pose très vite le problème de l'usure des lieux. Il est nécessaire alors de trouver un moyen terme entre ces deux pôles." M DELCOURT, document 7, n°6.

La civilisation urbaine est une civilisation de masse avec les débordements et les désagréments que cela implique, pollutions de toutes natures.

• Une réponse à un désir croissant de la population

La qualité du paysage concerne le cadre de vie de la population, sa qualité de vie. Elle doit être recherchée parce qu'elle correspond à une aspiration grandissante de la population (document 8, n° 1 avec Mme BRACQUET)..

Pour M DOLPHIN, "il s'agit bien de répondre à une demande des citoyens qui sont de mieux en mieux informés par le travail médiatique et organisés en groupes de pression efficaces : les pouvoirs publics ne peuvent plus faire n'importe quoi. Ce phénomène émerge dans les années

1980 en parallèle avec la notion de patrimoine, la décentralisation permet au monde politique de récupérer des préoccupations associatives à son compte (un des derniers exemples en date est la politique des villes fortifiées annoncée par la direction des affaires culturelles)."

Le service de documentation de la maison de la nature et de l'environnement à Lille offre à qui souhaite s'intéresser à ces faits une matière première riche et considérable.

Pour M HOSSEPIED, il s'agit aussi de "créer des espaces récréatifs pour une population devenue majoritairement urbaine, en manque d'espaces verts et de contacts avec la nature". Cette demande est sans doute la plus simple à satisfaire, elle se heurte en agglomération à la rareté des espaces disponibles et à la pression foncière. Les réponses ne se sont malheureusement pas toujours accompagnées d'un souci de qualité esthétique, environnementale ou simplement fonctionnelle.

La politique du patrimoine répond, elle aussi, à une demande certaine du public et des élus locaux, qui se développe en parallèle à celle de paysage.

"Si le paysage est convoqué avec tant d'insistance en matière d'aménagement du territoire, de développement local ou de valorisation touristique -comme d'ailleurs le patrimoine et ce n'est pas par hasard si les deux notions sont voisines, et parfois même se confondent-, c'est bien parce que responsables politiques et aménageurs sont confrontés à une demande qui émane d'un public nouveau. Demande hétérogène et contradictoire, où s'expriment tout à la fois la volonté de reconstituer une identité et un enracinement local, et le désir de préserver la qualité du cadre de vie le plus proche et le plus quotidien, et pas seulement de grands sites exceptionnels. On ne peut répondre à cette demande sans mesurer les conditions et les limites des consensus possibles, sans connaître les points de vue divergents et les conflits d'usage dont le paysage est inévitablement l'objet."

Françoise DUBOST, Paysage au pluriel, introduction.

2.3.4. LE CADRE D'ELABORATION DES POLITIQUES

La confusion générale entre paysage et environnement se traduit inmanquablement dans l'organisation pratique des services :

"la politique de paysage est régulièrement rattachée à celle d'environnement, à tel point que les services en charge de paysage sont très généralement les services environnement (il n'existe pas de service intitulé par exemple Paysage ou Mission du Paysage Régional au sein des Conseils Régionaux). Il en résulte une approche plutôt naturaliste du paysage."

Rapport de l'ENGREF, Inventaire et analyse des politiques paysagères régionales

Notre région n'échappe pas à cette règle.

Ce manque de lisibilité des actions politiques constaté lors de la collecte de données, est encore aggravée par la nature du concept : la transversalité du sujet le réduit bien souvent à l'état de sous-produit des autres politiques.

Le paysage n'est pas en effet un "objet pouvant être traité indépendamment des divers champs d'activité abordés dans le cadre des missions traditionnelles des régions. Notion transversale, il est considéré comme un sous-produit des diverses activités économiques : agriculture, tourisme, transports, industrie, environnement, commerce, foresterie, loisirs, etc., le paysage est considéré comme le sous-produit ou le produit résultat des diverses politiques d'aménagement ou de préservation de l'environnement." (rapport de l'ENGREF)

L'idée de cadre de vie est très souvent reprise dans les entretiens, cherchant à traduire la totalité des paramètres en jeu.

"De ce que le paysage peint nous ait porté à trouver belle la nature, s'ensuit que nous confondons dans l'expression "cadre de vie", par exemple, le "cadre" plastique d'un lieu avec celui qu'imposent les contraintes socio-économiques et la "nature" des lieux. Le passage permanent d'un domaine à l'autre entretient une ambivalence constante. "

Texte 12, Anne CAUQUELIN, La porte du fond.

Ainsi pour M.BEAUCHAMP, le paysage doit être pris comme une globalité résultant de toutes les autres décisions ou politiques publiques :

"La qualité de l'environnement, quant à elle, découle de l'aménagement du territoire au sens global. C'est un tout. L'environnement est entièrement lié aux questions de l'emploi et de l'économie, du social, à la présence des services, à la desserte routière et aux transports en général, à la carte scolaire, à l'assainissement rural..."

Il peut y avoir des dégradations paysagères à la suite de décisions économiques : par exemple, une fermeture d'usine va priver de ressources à la fois les individus, en tant que salariés licenciés, et la collectivité, par l'arrêt du versement des taxes et par l'ensemble des phénomènes induits (baisse des ventes pour le petit commerce local, absence de commandes pour les sous-traitants, etc. ...). Si le budget communal baisse et si, dans le même temps, les priorités de ce budget changent face aux problèmes sociaux, il ne peut plus y avoir d'aménagement du cadre de vie qui devient non prioritaire, voir luxueux. Ce phénomène se retrouve à l'échelon de l'habitant

qui ne peut plus faire face aux dépenses d'entretien de sa maison, et à l'échelle de l'usine qui rejoint la famille des friches industrielles.

On ne peut pas couper le paysage des autres domaines de la gestion politique, cela n'a pas de sens."

Document n° 7, entretien n° 1 avec M. BEAUCHAMP

Dans cette optique, la politique du paysage, comme démarche isolée et singulière, ne peut exister :

"Le paysage est en effet une forme territoriale d'aboutissement des conséquences de multiples actions, individuelles, collectives, privées et institutionnelles."

Proposition d'organisation du séminaire Politiques publiques et paysages à Albi du 28 au 30 mars 2000, Secrétariat permanent du programme paysage, 6 janvier 2000

Vouloir construire des beaux paysages en dehors de toutes les contingences qui sont celles de notre époque serait un leurre, un non-sens.

"Tout bouge au fil des saisons mais aussi au fil du temps, au fil de l'histoire. Ici la nature l'emporte, s'impose, là hommes et sociétés perpétuent ou transforment l'espace et la nature. Là où se dressaient des arbres, ondulaient des chemins, s'étalaient des champs domestiqués, s'entrecroisent maintenant des infrastructures, se nouent des échangeurs, émergent des zones d'habitats, des zones d'activités, des complexes sportifs ou de loisirs. L'ensemble des actes individuels, des décisions nationales ou supranationales bouscule les territoires, petits ou grands, locaux, régionaux ou étrangers, ruraux, agro-pastoraux ou autres, urbains ou péri-urbains, en bordure de mer ou plus à l'intérieur. Ainsi l'industrie vivifiait ici les lieux et les liens sociaux. Elle s'imposait sans trop se poser de questions, ne posait pas trop de problèmes. Maintenant, elle n'est plus ou elle est partie ailleurs, délocalisée, tissant les mailles d'un autre paysage, laissant s'effiloche celui du site primitif. La nature peut reprendre ses droits sur les friches et terres abandonnées..."

Jean Noël PETIT, chargé de mission Écologie urbaine à la DIREN, journée de formation La loi paysage, préface.

Pourtant la construction de paysage doit se faire, elle est possible.

L'atelier transfrontalier, en concluant le cahier n° 7, Nouvelles stratégies à l'égard du paysage, propose une "stratégie active de construction du paysage", "concrétisée à travers de nombreux projets locaux" :

"Pour que ces projets aient de fortes chances de réussite, ils ne doivent pas être déconnectés des contextes sociétaux et économiques plus larges ; leur intérêt n'est pas que paysager. Les projets s'appuient sur plusieurs dynamiques à la fois : la demande sociale, l'intérêt écologique, les forces du marché (avec projets résidentiels, parcs d'activités, projets routiers, équipements publics, etc.)."

Le groupe a d'ailleurs refusé de suivre LUITEN dans son rejet de l'agriculture comme moteur du développement de la qualité paysagère :

"Notre paysage est mixte et affairé. Il est fait main. Une approche appropriée de développement du paysage consiste à utiliser ces caractéristiques, à les valoriser, voire à les renforcer. (...)

Pour être efficace, une politique des paysages se fonde sur les caractéristiques actuelles des paysages, et l'agriculture en fait partie. Dans notre territoire de maisons et de rues, de champs et de prés, de gens et d'arbres, une rupture radicale est peu probable. Elle serait d'ailleurs contre-productive. L'agriculture demeure un producteur de paysages, parmi d'autres."

Au nom de quoi rejeter tout ce qui dans notre civilisation serait un obstacle à l'édification d'un paysage idéalisé ? Quelle existence reconnaître à un tel paysage, coupé de sa racine profonde, de son "épaisseur" qui sait nous livrer "dans ses diverses couches sédimentaires, les rapports de notre société avec la nature" ? (Benoît PONCELET, Le paysage, journée d'information sur la loi paysage)

Cependant, l'originalité de la stratégie prônée par l'atelier transfrontalier réside dans la combinaison proposée entre ce qui relève "essentiellement d'une stratégie d'aménagement" avec "une stratégie culturelle".

Pour répondre à la nature culturelle du paysage, "il s'agit aussi d'interroger le regard porté sur le paysage. La connaissance et la compréhension du paysage, la communication et la mise en réseau doivent être poussées plus loin, vers une stratégie culturelle. Les initiatives culturelles s'intéresseront au regard que nous portons sur le paysage, l'interprètent, l'enrichissent ou le transforment..."

Ensemble, la stratégie d'aménagement et la stratégie culturelle contribueront à la réconciliation (mutuelle) du paysage et des habitants."

Nouvelles stratégies à l'égard du paysage, page 75

Changer , former le regard des habitants sur le paysage, c'est déjà depuis longtemps le credo du CAUE du Nord qui utilise une part non négligeable de son temps et de son énergie dans des actions de sensibilisation du grand public, du monde scolaire ou professionnel : "*Kaléidoscope*" rubrique du site Internet CAUE, *Groupe de recherche thématique* à l'IUFM de Lille, "*Vivons le Paysage*" atelier de l'Ecole des Passemurailles, *Stages de formation continue* à l'IUFM, *Guide de sensibilisation* à l'intégration de bâtiments agricoles, *Cahiers de recommandations thématiques* (curage, campings, aménagement foncier, aménagement des bords de routes), *Formation appliquée* à l'utilisation de l'inventaire paysager pour les étudiants de BTA et BTS, ingénieurs ISA ou ITIAPE...

Mais comment diffuser le message, comment atteindre le public, comment mesurer l'efficacité de telles démarches ?

Si la nécessité et l'intérêt d'une démarche culturelle sont indéniables, nous avons encore à inventer et à la mettre en place au long terme.

2.3.5. LE REGARD DES ACTEURS SUR LES GRANDES POLITIQUES (ENS, TRAME VERTE, FACV)

2.3.5.1. La politique des espaces naturels sensibles

Elle représente l'essentiel des obligations légales du département : "le Conseil Général n'a que très peu de compétences environnementales, nous rappelle M BEAUCHAMP, il s'agit de la gestion des ENS et de celle du PDIPR. Le reste est de l'ordre de la politique volontaire."

C'est principalement une politique conservatrice, destinée à la "préservation des paysages, à la protection des milieux, comme la politique régionale des *corridors écologiques* " (M VERBERT), "à figer l'espace, à protéger des espaces devenus trop rares, espaces boisés et milieux humides" (M HOSSEPIED). Dans un second temps, les terrains acquis et mis en valeur, peuvent être ouverts au public comme "espaces récréatifs", ils contribuent par leur qualité à "changer une image de marque négative".

Elle procède par contrôle foncier du département sur des zones préalablement définies comme menacées : exercice du droit de préemption, suivi de l'acquisition à l'amiable ou par expropriation.

Nous avons cherché à savoir comment ont été définies ces zones de préemption, les réponses sont restées très évasives.

Pour M HOSSEPIED, le choix s'est porté prioritairement sur les espaces boisés en général et les vallées.

M DOLPHIN porte un regard critique sur cette phase :

"Les zones de préemption ENS ont été définies au début des années 80, juste après la décentralisation. Les surfaces en jeu sont beaucoup trop importantes par rapport aux possibilités financières d'achat. Mais pour de multiples raisons de politique locale, il est difficile de redéfinir ou de réajuster la définition de ces zones."

Document 7, n° 3

Selon les informations données par M HOSSEPIED, 6 100 hectares sont aujourd'hui classés en zone de préemption ENS, mais seulement 1 100 ont été acquis en une quinzaine d'années par le Conseil Général.

L'euphorie des nouveaux pouvoirs accordés par la décentralisation a sans doute joué dans le sens d'un manque de réalisme.

Le souci financier est lui bien réel chez nos interlocuteurs, une crainte circule d'ailleurs quant à l'avenir de la taxe ENS.

Pour M DOLPHIN, "la perception de la taxe est relativement aléatoire, elle dépend essentiellement du nombre de mises en chantier sur la métropole et son montant a considérablement chuté depuis l'achèvement d'Euralille. Le problème de financement est réel, la trésorerie amassée pendant les années où la taxe n'a pas été utilisée est actuellement pratiquement épuisée."

En 1999, M BEAUCHAMP parlait d'une rumeur "de remise en cause de la taxe ENS par les textes de loi à venir". En avril 2001, M HOSSEPIED redoute encore "un changement des règles de calcul de la taxe, suite à un souhait étatique de péréquation entre les départements." Ces perspectives de réajustement laissent supposer le pire aux acteurs locaux et révèlent les tensions entre l'état central et les niveaux inférieurs de l'administration et du pouvoir.

Quelle évaluation des besoins sera faite, que cherche-t-on à privilégier ?

Pour M HOSSEPIED, il n'y a pas d'ambiguïté possible, les besoins en financement se trouvent là où il y a des manques, c'est à dire dans les départements les plus urbanisés : ce sont ceux où l'espace naturel est le plus rare et le plus abîmé, ce sont ceux aussi où la population est la plus nombreuse. Vouloir autre chose est un non sens politique.

A côté de ces inquiétudes existent des critiques sur la gestion interne des ENS.

M BEAUCHAMP regrette une "gestion des terrains acquis inorganisée et incohérente", il propose de "s'inspirer des réalisations du Pas de Calais", en avance selon lui dans ce domaine.

Pour M VERBERT, les options prises et imposées par le manque de moyens, montrent leur faiblesse :

"le département a fait le choix de favoriser la réalisation d'initiatives locales en laissant la gestion des équipements à la charge des collectivités locales. Ce choix délibéré est la limite de la politique : elle n'a porté de fruits que là où des collectivités locales étaient prêtes à s'investir dans la durée et la gestion des équipements".

Les volontés restent inopérantes sans subsides, aussi le département a-t-il modifié sa pratique.

"Le département, collectivité territoriale la plus concernée par la ruralité, n'a pas les moyens de financer une politique originale" reconnaît M DOLPHIN. Cette prise de conscience a amené un changement d'orientation, et l'abandon de l'idée de politique propre pour le "concept d'accompagnement des grandes orientations politiques européennes, nationales et régionales".

Si cela se traduit par une plus grande cohérence dans l'aménagement du territoire et par une meilleure synergie, c'est un progrès indéniable, mais dans le même temps, quelle signification pour le pouvoir démocratique du département s'il se contente désormais de suivre les choix faits par les instances supérieures ?

2.3.5.2. La politique Trame Verte

Englobant la politique des Espaces Naturels Sensibles, la Trame Verte est parfois confondue, dans les discours, avec cette dernière. Elle recouvre pourtant d'autres lignes budgétaires et la mise en place d'une "méthode de travail", dont l'idée vient d'un directeur, M RAYNAUD, qui avait essayé, sans trop de succès, de mettre en place une grille de lecture des paysages de ce type dans un autre département, où il est retourné après son passage dans le Nord.

Pour M BEAUCHAMP, "c'est une politique très médiatique à effet d'annonce". La publicité faite autour d'elle est effectivement impressionnante, il suffit pour s'en convaincre de consulter les nombreux dossiers consacrés au sujet par le magazine de communication du conseil général, Le Nord (cf. bibliographie). Cela devient le cheval de bataille de la nouvelle assemblée élue en 1994.

"Instrumentalisée" regrette Anne BRAQUET, la Trame Verte a donné lieu à des politiques essentiellement rurales, permettant de se démarquer de l'ancienne majorité socialiste dont la politique était d'abord urbaine, de répondre aux attentes d'un électorat traditionnellement rural et de s'inscrire habilement dans l'air du temps.

"C'est une politique d'habillage de choses qui existaient déjà", dit encore M BEAUCHAMP. Effectivement, la Trame Verte, comme aujourd'hui le Fonds d'Aménagement du Nord, ou FAN, englobe généreusement tout ce qui se rapporte de près ou de loin à l'environnement, au paysage : politique des haies, effacement des réseaux aériens, contrats de rivières... Trame Verte, l'idée est de reconnaître les qualités existantes et de s'appropriier identitairement le paysage de notre terroir, mais aussi dans l'esprit des responsables politiques, de dessiner sur le territoire un quadrillage naturel, afin de remplacer les points noirs par des points verts... Pour arriver à ce résultat, la méthode qui cherchait à "fédérer et à valoriser" est quelque peu détournée en un système d'annexions généralisé.

Pourtant, les qualités de la méthode d'action proposée par le CAUE sont par ailleurs reconnues : "pour la première fois, on a affaire à un concept global", "l'originalité de la Trame Verte est d'avoir instauré une méthode qui peut se généraliser aujourd'hui à condition de parvenir à faire travailler transversalement les services entre eux" (M DOLPHIN), "elle propose de fédérer des intervenants sur un projet pour donner de l'ampleur aux réalisations" (M VERBERT). Ce dernier souligne clairement le caractère exhaustif de son application à l'ensemble du paysage "banal", par opposition à la philosophie en jeu dans la notion de 1 % paysager comme dans celle de sites exceptionnels.

Mais regrette le CAUE, "la commande avait un caractère fourre-tout avec, pour quelques sites phares, des demandes plus pragmatiques ; le document n'a été ni diffusé, ni utilisé correctement par les services du conseil général." Au vu des éléments d'information rassemblés par le ministère dans les autres régions françaises, cela semble inhérent à cette forme de travail.

2.3.5.4. Le Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Le FACV est présenté de manière générale dans nos entretiens comme une politique volontaire, visant la qualité : "politique incitative, destinée à faire réfléchir les communes sur un programme global et qualitatif d'aménagement du territoire" (M BEAUCHAMP), "proposition de démarche de la part du département vers des espaces publics de qualité, effort pédagogique vers les communes pour leur faire saisir l'importance d'une étude globale, l'utilité du paysage" (M SILVIN). "Les projets sont essentiellement des abords de bâtiments institutionnels, des linéaires, des entrées de communes ou des abords de voiries" (Anne BRAQUET).

Elle apparaît aux yeux du département comme un véritable succès : "naissance d'une prise de conscience par les communes de l'importance de ces questions de paysages et de cadre de vie", "impact visuel très important" (M SILVIN), "politique qui marche bien" (M BEAUCHAMP), "succès sans cesse croissant" (M DOLPHIN), les expressions ne manquent pas pour le signifier !

Cela a conduit l'administration à élargir le FACV à l'intercommunalité et à en augmenter les financements (voir le paragraphe 2.2.1.2. La politique).

La mesure réelle des effets produits n'a pas été entreprise par les services :

"Toutes les études ne sont pas exemplaires, toutes n'aboutissent pas à des travaux. L'utilisation du FACV comme manne financière existe. Mais l'évaluation qualitative des études et projets subventionnés par le biais du FACV reste difficile à mettre en place, de même que le contrôle des réalisations ou la mesure de l'impact".

(document 7, n° 5, M SILVIN)

Nous ne pouvons nous empêcher de penser notamment au danger d'une banalisation ou d'une uniformisation excessive des lieux liée à de telles procédures, seul un travail de terrain permettrait de le mesurer.

Sans doute, le CAUE, conscient de ce risque, a-t-il voulu pendant longtemps trop bien faire...

"Le CAUE a été actif dans l'élaboration du programme FACV, cherchant à insister sur l'importance des études pour les communes. En effet, il permet de réaliser un diagnostic, de relever les potentialités et de rédiger le cahier des charges.

Pendant toute une période, le versement des subventions était soumis au contrôle du CAUE pour vérifier si l'étude était conforme au document programme. Le maître d'oeuvre de l'étude n'est pas imposé pour les travaux. C'est la DDE qui joue souvent ce rôle dans les faits."

Document 8, n° 1, Anne BRAQUET

La saturation de ses services provoquant des délais d'instruction de plus en plus longs, a finalement abouti à un conflit ouvert avec sa collectivité de tutelle, présenté naturellement de façon différente par chacun des protagonistes.

Pour M BEAUCHAMP, un souhait de plus grande efficacité démocratique a conduit à confier "davantage de responsabilités dans l'instruction des dossiers aux services départementaux (il y avait trop d'études qui n'étaient pas suivies de travaux)", et à supprimer "la pré-étude réalisée par le CAUE (elle était en effet remise en cause par des maires de petites communes - ne disposant pas de services techniques - , qui ont dénoncé de la part de cet organisme conseil, une volonté d'imposer des choses qui ne plaisent pas, qui ne correspondent pas au souhait des élus et de la population)" (document 7, n° 1).

Pour M SILVIN, il y a un désir de clarté, de cohérence avec les attributions premières du CAUE :

"Le rapport avec le CAUE va être désormais modifié. Il s'agit principalement d'une question de principes : rendre à chacun la place et la mission qui sont les siennes.

Ainsi, la vocation du CAUE est d'être un organisme de conseil facultatif aux communes et non un prestataire de service pour le Conseil Général. Or, c'est ce qu'il était devenu à tort en réalisant les dossiers de cahiers des charges pour les communes, ces derniers ayant évolué un peu à la fois vers des pré études, créant des délais d'instruction importants, et apportant au CAUE une surcharge de travail.

L'assemblée départementale a décidé de revenir au simple cahier des charges et de confier son étude aux services départementaux qui apportent ainsi aux communes leur regard extérieur et

leur compétence technique. Ce travail était trop réducteur pour le CAUE en regard de sa spécificité.

Un renforcement des effectifs du service de la direction du développement rural est programmé pour faire face au surplus de travail : recrutement d'un architecte paysagiste qui viendra compléter l'équipe de 6 chargés d'étude (ANVAR ou autre généraliste)."

document 7, n° 5, M SILVIN

Pour Anne BRAQUET en revanche, "le CAUE, soucieux de privilégier la qualité de son travail, n'arrive pas à suivre le rythme des demandes qui ne cessent d'augmenter. Il se désengage donc aujourd'hui du FACV, qui a largement occupé ses services pendant 10 ans, pour se consacrer à d'autres tâches, correspondant plus à sa mission". (document 8 n°1)

2.4. GRANDES TENDANCES DONNÉES PAR LA BASE

2.4.1. RELATION ENTRE RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES PUBLIQUES APPLIQUÉES AU PAYSAGE

La lecture des textes de loi en vigueur, notamment les plus récents, consacrés au paysage ou à la facette visuelle de l'environnement révèle les préoccupations du législateur.

Cette analyse n'est pas l'objet de notre recherche. Cependant la méthode retenue, c'est-à-dire, l'inventaire des sommes dépensées par les collectivités territoriales comme indicateur des politiques ne rend pas compte des politiques publiques "sans frais" et notamment celles qui sont à la charge des candidats à la construction publics ou privés et qui n'émargent pas dans le champ du paysage mais dans le champ de la construction.

Le dispositif légal encadre l'action dans le sens de la prohibition et dans le sens de l'incitation.

Au titre des lois et dispositifs prohibitifs, se sont mises en place successivement, la loi de protection des monuments naturels et des sites (2 mai 1930), la loi de protection des abords de monuments historiques (25 février 1943), la loi Malraux sur les secteurs sauvegardés (4 août 1962), la loi environnement (2 février 1995) concernant l'embellissement des entrées de ville et la déclaration d'affichage publicitaire.

Les lois et dispositifs incitatifs comportent les directives paysagères (loi du 8 janvier 1993, article 1), le Plan Paysage (novembre 1994), certains dispositifs de la loi environnement du 2 février 1995, notamment ceux encourageant la création de jardins familiaux ou portant sur les mesures agri-environnementales, et enfin, les textes encadrant la mise en place des ZPPAUP (7 janvier 1983 et 8 janvier 1993).

Ainsi, le volet paysage du permis de construire apparaît comme une intention de l'État dans le champ du paysage, à la charge du maître d'ouvrage. Le permis de construire apparaît lui-même comme un instrument majeur de la politique du paysage, instauré presque inconsciemment à travers le chapelet d'interdits, en général non expliqués.

Les tentatives faites par la loi pour introduire "du paysage" dans les grandes infrastructures ou dans la construction révèle une dramatique césure entre problématiques et modalités d'intervention des POS.

Une fois de plus, le concept de paysage est utilisé à des fins réparatrices. Cette reconnaissance du paysage comme problématique collective opposée à des problématiques individuelles présuppose qu'il existe une morale ou une idéologie du paysage opposable aux intérêts particuliers, que la somme des actions ne produit pas du paysage et qu'il faut justifier d'une manière ou d'une autre de la prise en compte d'un intérêt supérieur.

Cela pose d'épineuses questions, ni traitées, ni résolues :

- Quelle est la conception officielle du paysage, opposable aux tiers et constituant le cadre de tout projet (POS, volet paysage) ? Il semble que cette conception colle d'assez près à l'opinion publique, ce qui la place naturellement très en retrait des champs de la conception.

Si la face visible de notre société relève un tant soi peu du champ de l'art, force est de constater que les institutions ne sont pas en position de légiférer dans ce domaine.

- À supposer qu'il existe un discours institutionnel sur le paysage, qui serait en mesure de le mettre en œuvre et d'en vérifier l'application ?

Ainsi la loi fait du POS et aujourd'hui du PLU, un instrument extrêmement opérant : la coercition fonctionne bien mieux que les principes qu'elle voudrait servir.

Comment ne pas se demander avec Vincent Renard (La ville et l'urbain, l'état des savoirs, sous la direction de Thierry Paquot, p. 325), si "le droit peut dire le *beau* " ? Pour lui très clairement, "l'application de la règle ne doit pas heurter, trancher, rompre, ou interrompre...".

Il s'agit bien "d'un conservatisme sans complexe" (Jean-Pierre Demouveau, Quand le droit se mêle d'esthétique, Etudes foncières n° 75, juillet 1997).

Comment appliquer de telles règles, "à moins de confier au juge un rôle considérable dans l'évaluation de l'esthétique urbaine"... ?

Pour légiférer dans le champ de l'esthétique, il faut d'abord codifier et rationaliser le jugement. Ainsi les principes d'homogénéité et d'intégration instaurent la reproduction de l'existant comme seule règle énonçable.

L'esprit de la loi n'instaure que l'uniformité, toute forme de renouvellement étant de nature à nuire à l'environnement. Reste à décrire l'environnement dans son état initial pour faire la preuve qu'il y a bien rupture à l'esprit. On cherchera alors, pour ce qui est du paysage, à inventorier l'ensemble du territoire français, par le biais de très officiels atlas de paysages.

Ainsi, en dehors de certains sites d'expérimentation et d'expression libre, le dernier quart du siècle est marqué par l'instauration de règles de continuité, justifiées tantôt par l'historicisme ou tout simplement par la réglementation qui fait d'un prétendu historicisme, son fond de commerce. A une époque où un individualisme exacerbé masque de plus en plus les intérêts collectifs, ce grand écart sera de plus en plus difficile à tenir : au nom de quoi et de qui prétendre énoncer le beau ou le bon goût, que ce soit en matière d'architecture, d'urbanisme ou de paysage ?

2.4.2. LES ÉTUDES DE CAS

L'évaluation, c'est-à-dire, les conditions dans lesquelles les politiques publiques s'exercent concrètement, les résultats atteints du point de vue des différents acteurs et spectateurs constituent l'objet central de cette recherche. L'étude est elle-même un modeste dispositif à l'intérieur de la démarche lancée par le ministère.

La méthode retenue consiste à "mettre à plat" points de vue et facettes de la même démarche, l'approfondissement est donc mené essentiellement sous forme d'entretiens non directifs.

L'analyse des démarches financées nous a permis d'identifier les champs et lieux d'intervention. Il reste maintenant, à travers quelques cas jugés représentatifs, à décrire méthodiquement les bilans de ces démarches, à énoncer les critères à partir desquels les jugements s'instaurent.

Les cas sont choisis à partir des problématiques signalées comme des priorités par les collectivités territoriales :

- la réparation des sites industriels frappés par les mutations économiques,
- la sanctuarisation des monuments naturels et architecturaux jugés dignes de l'être,
- la réparation de la ville-centre et l'accompagnement de la périurbanisation et des entrées de ville,
- l'espace rural, dans une moindre mesure cependant que les trois thèmes ci-dessus.

La question de la reconversion du paysage industriel justifiait selon nous une incursion derrière la frontière à Frameries, afin d'éclairer, par des points de vue belges la problématique du paysage en reconversion.

Compte-tenu des limites de cette étude, nous n'aborderons pas l'évaluation des études, les cahiers des charges, les chartes ou actions de sensibilisation, mais il faudrait le faire.

2.4.2.1. Le site des caps :

Évaluation d'un paysage monumental consacré : les effets restrictifs d'un urbanisme et d'une politique architecturale. La sanctuarisation en bouclier face aux pressions de l'économie du tourisme et des loisirs.

Le site est à l'épicentre des paradoxes bien connus : comment une politique du paysage peut prendre en charge les évolutions sociales et les nécessités pour un territoire de conserver un sens autre que celui de sanctuaire.

2.4.2.2. Le site minier de Condé sur l'Escaut (Parc Paysager, site de la fosse Ledoux) :

Reconversion d'un site minier en parc : effaçage des traces, perte de mémoire, le site étant utilisé pour ses ressources foncières et physiques. Le passé minier devient incompréhensible et apparaît déplacé, comme si les vestiges miniers avaient été importés dans un site "naturel".

2.4.2.3. Le site minier de Frameries, Belgique (Parc d'Aventures scientifiques) :

Ici, c'est l'inverse, le souci dominant est celui de la mémoire et de l'intelligibilité du site minier. Les aménagements contemporains sont destinés à une pratique écomuséale du site, la modernité est présente mais dans le souci de mémoire et de lisibilité du passé.

2.4.2.4. Maubeuge :

Un site composant emblèmes de l'histoire (fortifications), de la nature (la rivière), de l'industrie (éradication), de la modernité (Lurçat, guerre, rejet, mettre des toits, détruire). Politique orientée vers la construction d'un nouveau paysage partagé entre la valorisation de ce qui est reconnu et l'effaçage de ce qui pose problème à la mémoire collective.

2.4.2.5. Dunkerque :

Problématique comparable à celle de Maubeuge, c'est-à-dire celle d'une recomposition urbaine. Le paysage aborde la gestion simultanée d'un héritage industriel, d'un patrimoine maritime, d'une ville toujours en reconstruction.

2.4.2.6. Le bassin minier :

Le bassin minier en tant que conurbation, espace rural, espace industriel entre exploitation, reconversion, destruction.

Dans chacun des cas, l'accès à l'information, aux archives, aux acteurs et spectateurs est assuré. La description morphologique des transformations des territoires est une base de travail initial indispensable (photos aériennes, cartes, autres documents graphiques et photographiques).

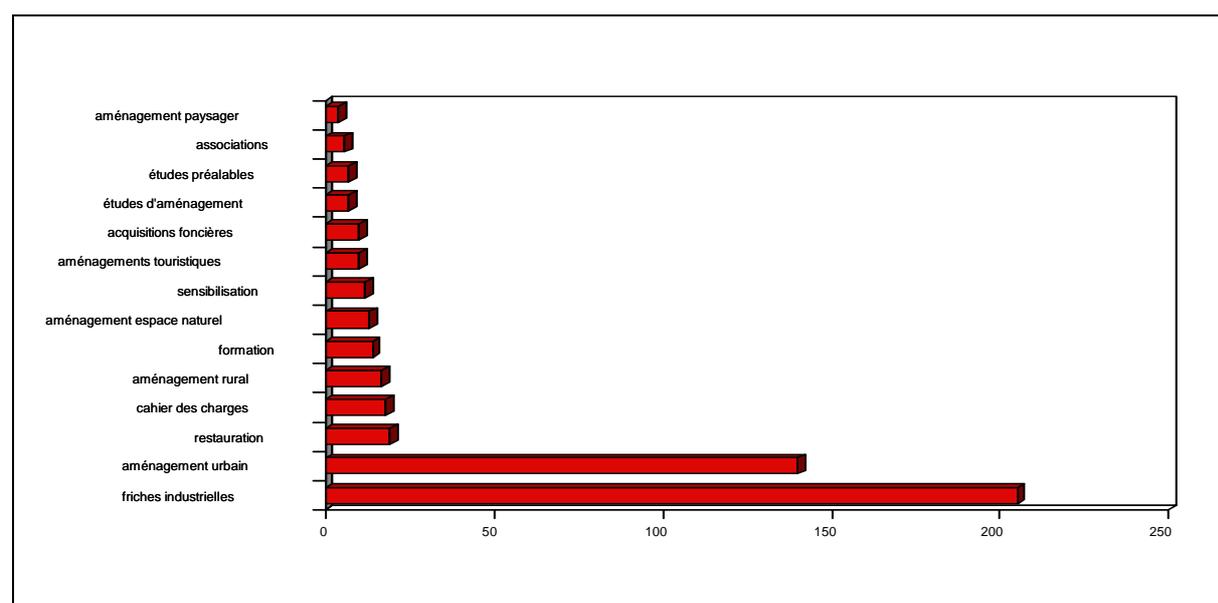
2.4.3. INTERPRÉTATION DE LA BASE DE DONNÉES

La lecture des chiffres est soumise aux restrictions méthodologiques décrites. Échappent à cet inventaire les actions relevant de financements strictement communaux sans participation des autres collectivités territoriales (État, Région, Département, Europe, Agences d'Urbanisme, Structures intercommunales...). Ainsi les montants relevés sont-ils inférieurs dans certains cas à la réalité. Les cas où les communes s'engagent seules dans une opération sont cependant relativement limités en nombre et surtout en importance. Ils ne devraient pas remettre en cause les observations majeures faites ici.

Les montants portant sur les trois années tests étudiées ont été cumulés. La moyenne annuelle des dépenses renvoie à une division par trois.

2.4.3.1. Les dépenses par thème :

	DÉMARCHE	Montant cumulé sur les 3 années tests en millions de francs	Pourcentage
1	friches industrielles	205	42,53
2	aménagement urbain	140	29,05
3	restauration	19	3,94
4	cahier des charges	18	3,73
5	aménagement rural	17	3,53
6	formation	14	2,90
7	aménagement espace naturel	13	2,70
8	sensibilisation	12	2,49
9	aménagements touristiques	10	2,07
"	acquisitions foncières	10	2,07
10	études d'aménagement	7	1,45
"	études préalables	7	1,45
11	associations	6	1,24
12	aménagement paysager	4	0,83
	Montant total considéré		100,00



En millions de francs

La problématique du paysage est centrée sur l'interpellation violente du regard consécutive à la ruine des industries textiles, sidérurgiques, navales et minières.

De façon très claire, le choix a été fait d'effacer au maximum du territoire les marques du passé industriel, à l'exception de quelques sites choisis pour être des témoins "historiques".

Les actions sur le paysage sont consacrées aux 3/4 et à hauteur de 100 millions de francs par an aux opérations concrètes de réparation de la ville et des territoires postindustriels.

Le montant cumulé de toutes les actions répertoriées représente 482 millions de francs (montant cumulé sur les 3 années étudiées).

Les friches industrielles (42,5%) et l'aménagement urbain (29%) représentent à eux seuls 71,5% de la dépense intimement liée au paysage et se situent chacun au-dessus de 100 millions de francs.

Ces interventions se situent en grande majorité en milieu urbain et sont de l'ordre de la réparation des effets des crises industrielles.

Les 140 millions de francs consacrés aux aménagements urbains (hors friches industrielles) peuvent être rapprochés des 17 millions de francs accordés à l'aménagement rural.

Chacune des autres actions représente un montant cumulé sur 3 ans, inférieur à 20 millions de francs et un pourcentage par action inférieur à 4 % du total à comparer avec les 42,5 % et 29 % consacrés aux actions urbaines et postindustrielles.

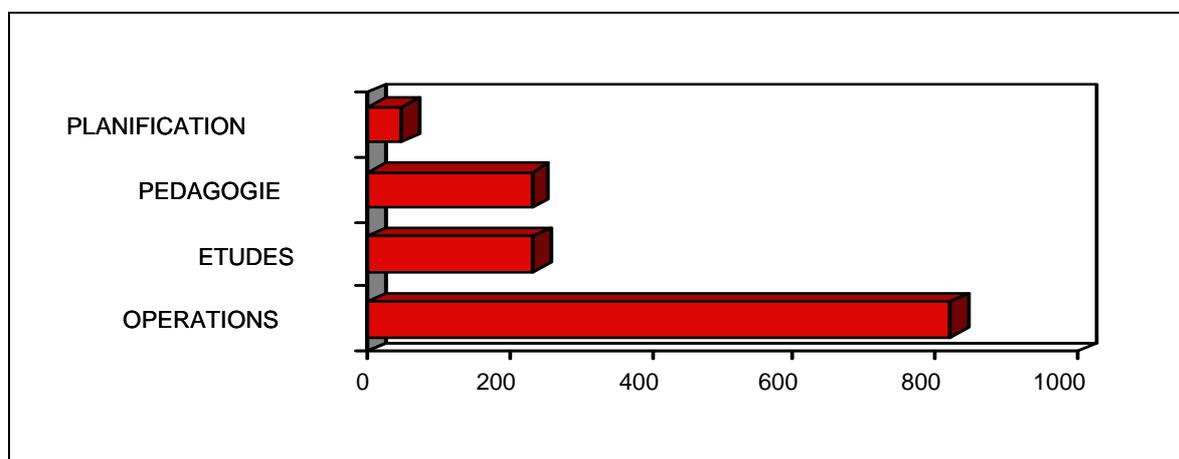
La formation, la sensibilisation et l'aide aux associations cumulent 7 % du total.

2.4.3.2. Nature et nombre de démarches

Les actions ont été classées en quatre catégories :

- 1. les opérations concrètes et donnant lieu à transformation du paysage,
822 actions
- 2. les actions de pédagogie et de sensibilisation,
235 actions
- 3. les études sans objectif opérationnel à court terme,
231 actions
- 4. la planification, les actions à caractère juridique et réglementaire,
50 actions

Classement	TYPE D'ACTION	Nombre d'actions
1	OPÉRATIONS	822
2	PEDAGOGIE	235
3	ETUDES	231
4	PLANIFICATION	50



En nombre d'actions

Les collectivités territoriales s'impliquent fortement dans l'action opérationnelle centrée, rappelons le, sur le paysage industriel et postindustriel. Il faut noter l'importance des actions de sensibilisation et de pédagogie.

2.4.3.2.1. Opérations : 822

Les actions opérationnelles viennent loin devant avec plus d'actions à elles seules que les autres actions cumulées (822 contre 516). Les actions opérationnelles concernent tous les territoires avec, d'une part, les actions de réparation, d'effaçage en milieu urbain et post-industriel et, d'autre part, les actions visant la protection, la valorisation, la restauration d'un patrimoine naturel ou bâti préexistant à l'industrie et aux crises industrielles.

Classement	Nombre d'actions total	Démarches	Nombre d'actions
1	OPÉRATIONS : 821	AMÉNAGEMENT URBAIN	297
2		FRICHES INDUSTRIELLES	227
3		RESTAURATION	76
4		AMÉNAGEMENT RURAL	75
5		AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE	74
6		ESPACES NATURELS	57

Les actions de réparation et de valorisation concernent très majoritairement l'espace urbain et postindustriel. Le rapport d'action opérationnelle entre le paysage postindustriel et l'espace naturel et rural est de 3 à 1. L'importance numérique des sites industriels à retravailler est explicite.

2.4.3.2.2. Pédagogie : 235

Une part de ces actions à caractère pédagogique est relayée par les associations dont les collectivités territoriales assurent le financement partiel.

Le nombre d'actions visant à développer les consciences et les compétences dans le champ du paysage apparaît considérable (en moyenne près de 80 actions par an).

Classement	Nombre d'actions total	Démarches	Nombre d'actions
1	PÉDAGOGIE : 235	SENSIBILISATION	127
2		VIE ASSOCIATIVE	60

2.4.3.2.3. Études : 231

Ces actions se répartissent entre études préalables, études d'aménagement, inventaires.

Dans le contexte d'une région soumise à une révolution industrielle puis post-industrielle du paysage, la réparation passe par une implication concrète des collectivités suite au désistement des milieux industriels. Les études sans objectif opérationnel à court terme viennent, par conséquent, loin derrière les actions opérationnelles (en nombre et naturellement en montant, la part des études étant modérée par comparaison au coût des réalisations).

Classement	Nombre d'actions	Démarches	Nombre d'actions
1	ÉTUDES : 235	ÉTUDES PRÉALABLES	105
2		ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT	96
3		INVENTAIRES	26

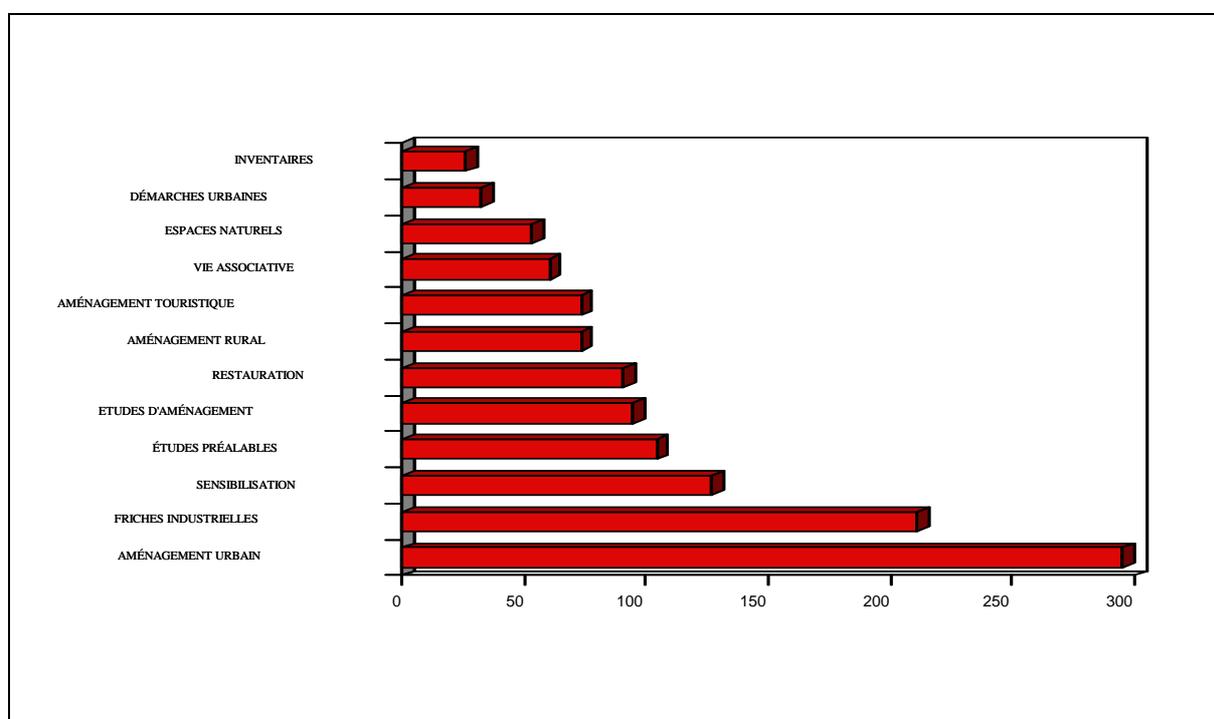
2.4.3.2.4. Planification : 50

Classement	Nombre d'actions	Démarches	Nombre d'actions
1	PLANIFICATION : 50	DÉMARCHES URBAINES	31

Ces actions restent marginales, l'examen des financements votés par les collectivités locales n'étant sans doute pas la bonne porte d'entrée pour en faire le recensement.

2.4.3.3. Classement quantitatif des démarches toutes catégories confondues

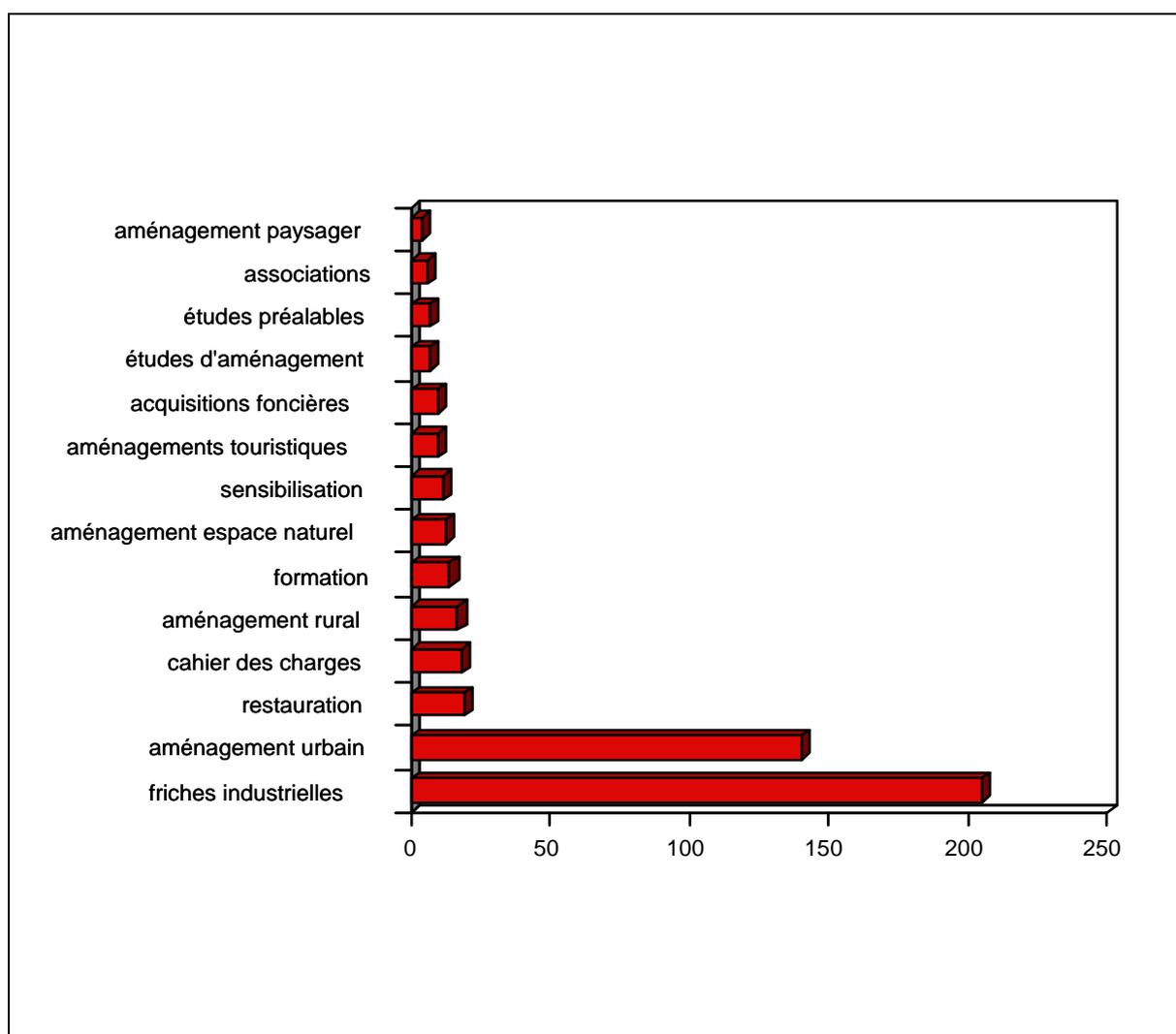
DÉMARCHES	NOMBRES
AMÉNAGEMENT URBAIN	297
FRICHES INDUSTRIELLES	227
SENSIBILISATION	127
ÉTUDES PRÉALABLES	105
ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT	96
RESTAURATION	76
AMÉNAGEMENT RURAL	75
AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE	74
VIE ASSOCIATIVE	60
ESPACES NATURELS	57
DÉMARCHES URBAINES	31
INVENTAIRES	26



En nombre d'opérations

Le paysage industriel et urbain domine largement le tableau. Il reflète bien les problématiques urbaines propres au Nord de la France.

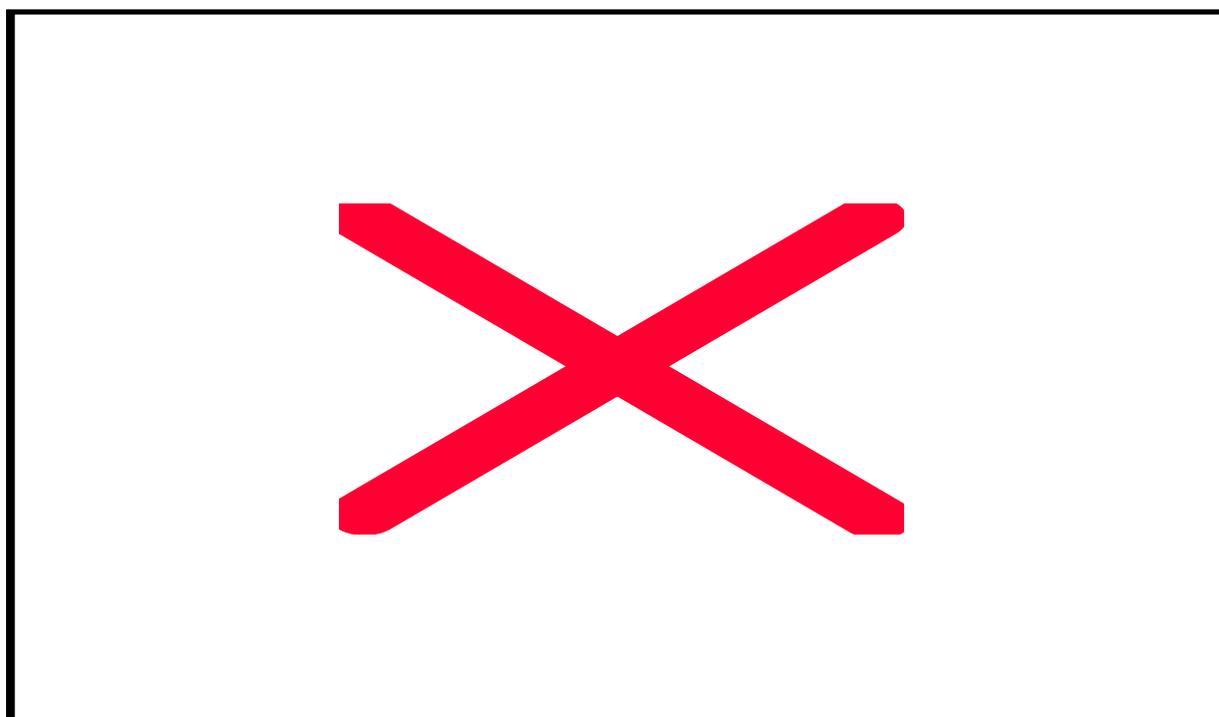
Le montant cumulé des dépenses en rapport avec l'économie du tourisme, l'espace naturel et rural reste inférieur à la moitié des dépenses en relation avec la ville et l'industrie.



En millions de francs

2.4.3.4. Les ordonnateurs

Classement		Montant cumulé sur les 3 années tests En millions de francs	
1	ÉTAT	176	34,78%
2	CONSEIL RÉGIONAL	130	25,64%
3	EUROPE	97,5	19,25%
4	CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD	95	18,76%
6	Autres	1,3	0,27%
7	STRUCTURES INTERCOMMUNALES	1	0,21%
8	AGENCES D'URBANISME	0,8	0,16%
Montant total considéré		501,6	100,00%



En millions de francs

Les participations financières par organisme font apparaître une participation de l'État (34 %) et du Conseil Régional à hauteur de 25 % contre environ 19 % pour l'Europe d'une part et le Conseil Général du Nord d'autre part. L'État et la Région représentent ensemble 60 % des dépenses.

Un autre point de vue permet aussi de dire que 46 % des dépenses sont assurées par les collectivités locales (Région, département, communes...), pour 54 % par l'Etat et l'Europe, partenaires indispensables.

2.4.3.5. Nature et nombre de démarches par ordonnateur

A côté des deux grandes institutions locales étudiées, le Conseil Régional du Nord - Pas de Calais et le Conseil Général du Nord, l'Etat apparaît, de loin, comme le principal financeur (en terme de masse financière). Ceci concerne presque exclusivement le traitement réparateur des territoires abandonnés en l'état par les industries : les montants en jeu sont si importants que rien n'aurait pu se faire sans cet engagement volontaire de l'Etat central, inscrit explicitement dans les différents Contrats de Plan ou par la création de l'EPF... Pour toutes ces opérations, le financement Etat est multiplié par deux, grâce au financement européen.

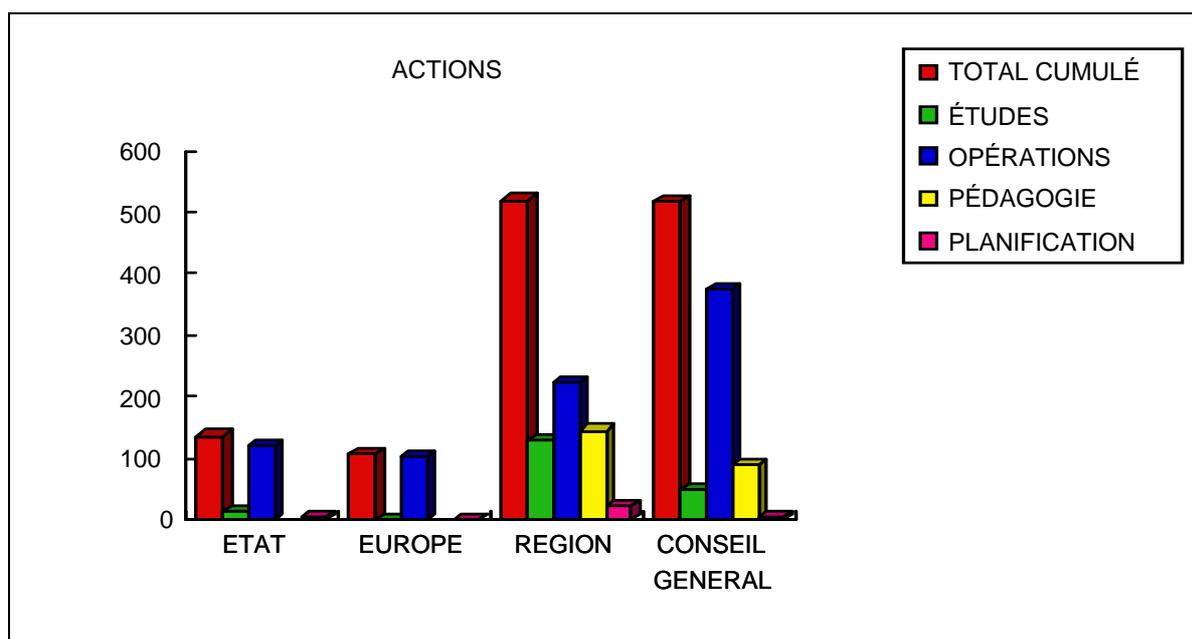
2.4.3.5.1. NOMBRE D'ACTIONS PAR ORDONNATEUR ET PAR TYPE

ACTIONS	ÉTAT	EUROPE	RÉGION	CONSEIL GÉNÉRAL
TOTAL CUMULÉ	136	105	520	516
ÉTUDES	12	1	128	46
OPÉRATIONS	121	103	223	374
PÉDAGOGIE			145	89
PLANIFICATION	3	1	24	7

En nombre d'actions

La région apparaît comme le plus important ordonnateur en nombre d'actions. C'est donc la collectivité locale la plus impliquée en matière de paysage tant en nombre d'actions qu'en montant.

L'état intervient massivement sur un nombre d'opérations relativement limité, la participation aux actions opérationnelles étant nettement majoritaire.



En nombre d'actions

2.4.3.5.2. ACTIONS PRIORITAIRES PAR ORDONNATEUR :

- **classement par montant des opérations**

Pour l'État, la Région et l'Europe, la priorité est la même, friches industrielles et aménagement urbain. Pour le Département, outre l'aménagement urbain, le paysage naturel, le paysage rural comme celui du tourisme constituent d'autres nécessités. Il faut noter l'importance pour la Région de la formation et de la sensibilisation dans le domaine du paysage.

		En millions de francs	En nombre d'actions
EUROPE	total des actions	97,50	105
	friches	78	87
	aménagement urbain	17	14

ÉTAT	Total des actions	176	136
	friches	89,8	61
	aménagement urbain	70,5	55

CONSEIL RÉGIONAL	total des actions	130	520
	aménagement urbain	27, 5	78
	friche	40	72
	formation	14, 1	47
	sensibilisation	9, 4	75
	étude préalable	5, 6	55
	étude d'aménagement	4, 4	49

		En millions de francs	En nombre d'opérations
CONSEIL GÉNÉRAL		99, 7	516
	aménagement urbain	26, 7	150
	restauration	16, 7	68
	aménagement rural	13, 6	60
	aménagement touristique	8, 3	46
	aménagement espace naturel	5, 7	29
	sensibilisation	3, 2	51
	études d'aménagement	2, 7	34
	associations	1, 8	37

• classement par nombre d'opérations

EUROPE	Total des actions	105	97, 5
	friches	87	78
	aménagement urbain	14	16, 9
	autres	5	

		En nombre d'actions	En millions de francs
ÉTAT	Total des actions	136	176
	friches	61	89, 8
	aménagement urbain	55	70, 4
	autres	20	

		En nombre d'actions	En millions de francs
CONSEIL RÉGIONAL	Total des actions	520	130
	aménagement urbain	78	27, 5
	sensibilisation	75	9, 4
	friche	72	40
	étude préalable	55	5, 6
	étude d'aménagement	49	4, 4
	formation	47	14, 2
	autres	144	

CONSEIL GÉNÉRAL		516	99, 8
	aménagement urbain	151	26, 7
	pédagogie	89	5
	restauration	68	16, 7
	aménagement rural	59	13, 6
	sensibilisation	51	3, 1
	aménagement touristique	45	8, 3
	associations	37	1, 8
	études d'aménagement	32	2, 6
	aménagement espace naturel	28	5, 5
	autres	107	

Le classement par nombre d'opérations indique pour l'Europe, comme pour l'Etat les mêmes priorités : friches et aménagements urbains.

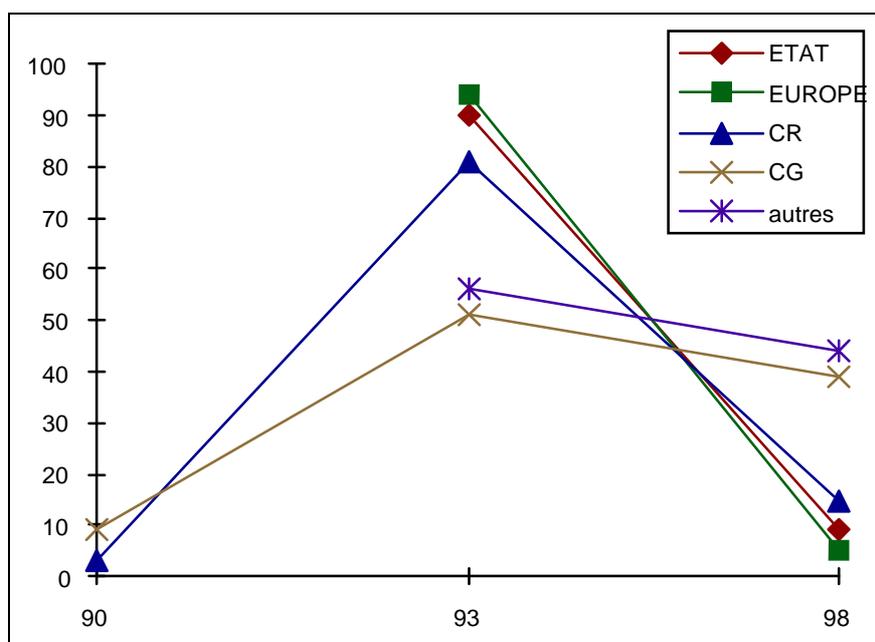
Pour ce qui concerne la région et le département, la note générale reste la similitude avec cependant de légères variations dues à l'émiettement des subventions versées aux associations pour toutes les actions touchant à la sensibilisation du public et à la pédagogie :

- 140 actions au Conseil Général du Nord pour un montant de 8 millions de francs (soit une moyenne de 57 000 F par action),
- 75 actions au Conseil Régional pour un montant de 9 millions de francs (soit une moyenne de 120 000 F par action).

• évolution des montants

	90	93	98
ÉTAT		159	17
EUROP E		92	5
CR	3	105	20
CG	9	49	37

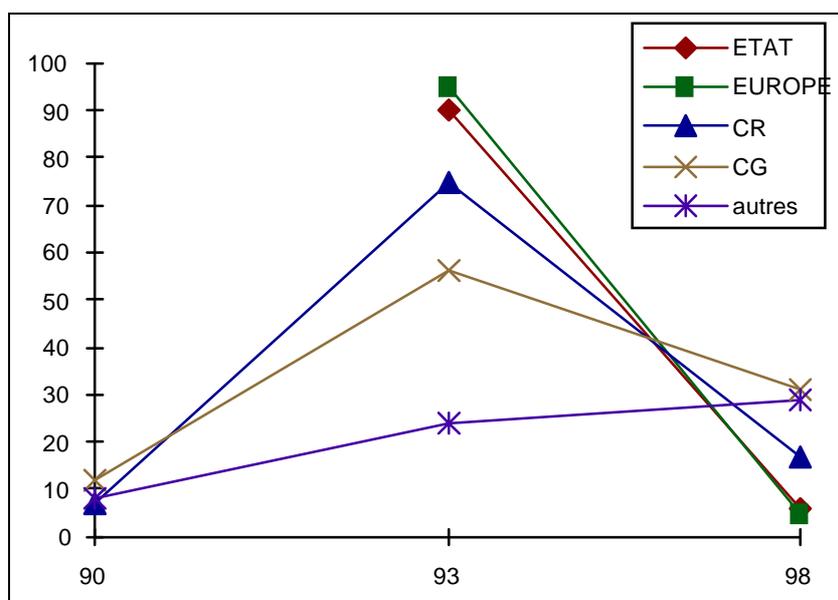
En montant (millions de francs)



L'année 1993 est celle qui totalise le plus important montant de dépenses, et ceci se vérifie quel que soit l'ordonnateur. Ces sommes correspondent pour l'essentiel au traitement du territoire postindustriel, c'est à dire à la résorption des friches.

• évolution en nombre d'actions

	90	93	98
ÉTAT		90	6
EUROPE		95	5
CR	7	75	17
CG	12	56	31
Autres	8	24	29

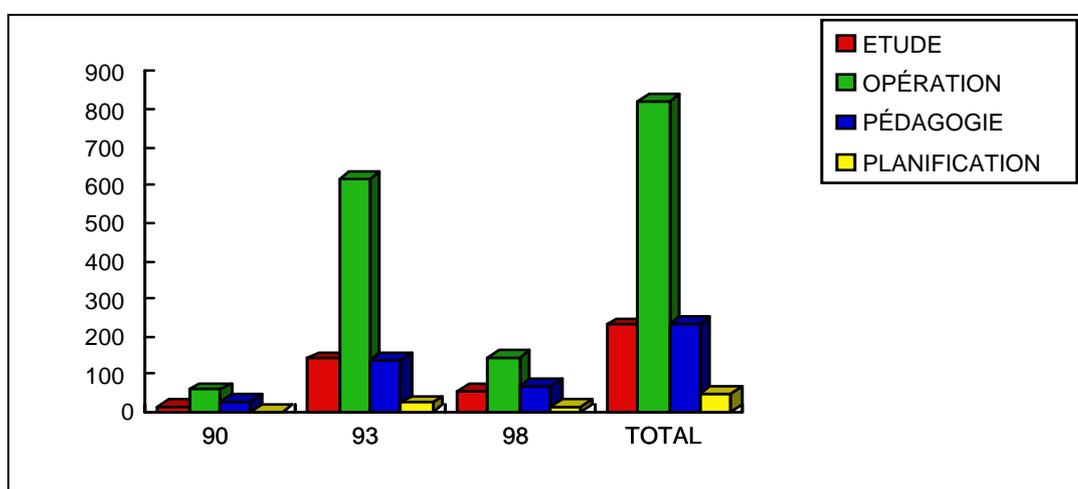


L'évolution est sensiblement la même lorsque l'on regarde le nombre d'actions. Quelques nuances existent cependant. Si le pic est aussi important pour l'année 1993, la baisse de l'engagement du Conseil Régional comme du Conseil Général est moins rapide depuis lors. En revanche, le nombre d'actions financées par l'Europe ou l'Etat redevient pratiquement nul.

- évolution en type d'actions

	90	93	98	TOTAL
ÉTUDE	14	141	55	231
OPÉRATION	59	618	144	822
PÉDAGOGIE	29	136	69	235
PLANIFICATION	3	25	16	50

En nombre d'actions



L'augmentation générale de l'engagement des collectivités en 1993 concerne tous les types d'actions. Néanmoins, ce pic est nettement plus prononcé pour les opérations qui regroupent l'ensemble des actions de traitement des territoires postindustriels (friches industrielles et urbaines).

2.5. EXEMPLES

2.5.1. LES OUTILS ET RÉALISATIONS À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

La région du Nord-Pas de Calais avec son réseau urbain très dense et très complexe et ses imbrications séculaires villes-campagnes est entrée dans une ère de qualification spatiale de ses territoires. Loin des "Grands Projets urbains", c'est un projet d'envergure qui touche tous les niveaux de la hiérarchie urbaine et toutes les strates historiques du paysage urbain contemporain.. Comment se valoriser et s'embellir ? C'est une question que se posent toutes les institutions territoriales surtout depuis la loi de décentralisation qui a en quelque sorte établi une concurrence, une course à la reconnaissance extérieure pour une légitimité d'existence des territoires les uns par rapport aux autres. La mise en valeur de ce qui fait ou a fait la renommée et la particularité de tel ou tel lieu est le premier travail que s'assignent les communes ou communautés de communes. La recherche d'une identité culturelle inscrite dans le visible du paysage est la première démarche à l'embellissement.

Mais s'il est relativement facile pour une ville ou un bourg au riche passé de valoriser son patrimoine, il est moins aisé de se reconnaître dans les signes extérieurs de la révolution industrielle et plus encore dans la croissance des Trente Glorieuses ou dans l'amalgame des territoires de la périurbanisation.

2.5.1.1 Les ZPPAUP dans la région Nord - Pas de Calais

L'incitation à une réglementation qualitative des territoires communaux par le biais de la procédure des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager se supplantant aux plans d'occupation des sols et aux zones de protection autour des monuments historiques classés, a reçu un accueil favorable de la part de nombreuses municipalités soucieuses de leur développement futur dans une qualification globale de leur territoire et dans un respect de leur identité spatiale héritée de l'Histoire.

A ce jour, dans la région, onze ZPPAUP ont été approuvées; seize sont à l'étude après enquête publique. Elles concernent autant les communes urbaines que les communes rurales, autant les tissus urbains dits historiques que les agglomérats miniers et industriels.

Elles permettent la reconnaissance des identités formelles héritées de l'histoire y compris de l'histoire récente et les études préalables confiées à des bureaux d'études d'architectes et de paysagistes contribuent à la sensibilisation et à la reconnaissance de paysages jusque là ignorés ou déniés.

Sur les ZPPAUP adoptées de 1988 à 1999, trois concernent des villes relativement homogènes dans les ambiances paysagères qu'elles dégagent et dans le patrimoine bâti qui les compose. Il s'agit d'Aire sur la Lys, où les traditions françaises et flamandes se rencontrent dans la composition de la ville aux XVII et XVIII^{es} siècles, Honschoote en Flandre reconstruite après la

Grande Guerre, Etaples dans la baie de Canche qui en a profité pour valoriser sa corderie, grand bâtiment industriel devenu musée.

Plusieurs communes de moindre importance profitent d'un vestige monumental reconnu pour étendre une attention qualitative à l'ensemble de leur territoire: ainsi Liessies et les restes de son abbaye tout comme Frévent. Guarbecque près d'Isbergue profite de son église remarquable pour se démarquer du contexte industriel. La Beuvrière près de Bruay en Artois préfère une recomposition autour des ruines de son château plutôt qu'une banalisation de son tissu urbain dans un contexte post-minier. Hamel dans le Val de Sensée prend prétexte de son site pour maîtriser son développement.

Des initiatives intéressantes viennent de communes suburbaines qui tentent d'être reconnues pour la qualité de leur cadre de vie dans leur nouvelle identité de villes résidentielles: Beaucamps-Ligny et Fournes en Weppes se sont associées en intercommunalité pour établir une ZPPAUP reconnaissant les caractéristiques paysagères de leur situation à l'ouest de la métropole lilloise tandis que Vaudricourt se cherche une identité plus valorisante que la seule banlieue dortoir de Béthune.

Les ZPPAUP à l'étude concernent là encore toute la diversité de la hiérarchie urbaine régionale et toutes les périodes de formation de l'urbain: parmi les villes importantes, citons Valenciennes à la recherche des berges de l'Escaut comme atout paysager de sa reconquête urbaine basée sur le tertiaire supérieur, Boulogne sur mer qui a l'ambition de réconcilier dans une même qualité la ville haute encerclée dans ses remparts du XIII^e siècle et la ville basse reconstruite après 1945 et axée sur le port industriel, Roubaix enfin consciente des particularismes de sa structure industrielle après quelques opérations prestigieuses comme les Archives du Monde du Travail dans l'usine Motte-Bossut et le projet de musée dans la piscine Arts Déco de la rue des Champs. Arras pense à établir une telle zone à l'occasion de la révision de son POS malgré son classement en site urbain inscrit déjà garant de reconnaissance patrimoniale.

Sur le littoral, Malo-les-Bains a tenté une telle procédure pour se démarquer de la ville centre de Dunkerque et valoriser son architecture balnéaire du début du siècle tandis que Le Touquet veut préserver son caractère unique de ville de villégiature à part entière et que Berck-sur Mer envisage une étude à court terme pour affirmer son identité de centre hospitalier maritime.

Bailleul en Flandre veut ainsi confirmer l'originalité de son patrimoine bâti de la Première Reconstruction et réguler ses abords tout comme Béthune qui en se dégageant de son carcan minier veut retrouver son image de pôle historique bourgeois.

Plus étonnantes sont les volontés de maîtrise qualitative de l'espace de nombreuses communes à dominantes minières comme Carvin, Loos en Gohelle, Henin-Beaumont, Marles-les-Mines, Condé-sur-Escaut qui profitant dans certains cas de traces historiques exceptionnelles, s'attèlent à la reconnaissance et mise en valeur de leur patrimoine industriel après une vague inquiétante de démolition de la mémoire des lieux.

2.5.1.2. Les subventions accordées par le Conseil Général du Nord pour une qualification spatiale

Un premier sondage auprès du Conseil Général du Nord par le biais de l'analyse des subventions accordées au titre de la qualification du cadre de vie nous permet d'affirmer qu'une politique volontariste a effectivement été mise en oeuvre dans ce domaine. C'est notamment par l'intermédiaire du Fond d'Action Cadre de Vie (FACV) que le département tente d'inciter les communes à structurer des espaces publics de qualité dans une vision globale de leur aménagement et développement.

Le FACV a été créé en 1989 et bénéficie d'un budget annuel de 12 millions de francs, soit pour la période allant de 1989 à 1998 inclus, d'une somme de 15 200 000 frs de subventions Etudes et d'une somme de 48 906 000 frs de subventions Travaux. Il est incitatif et coopératif: le département n'impose rien; la maîtrise d'ouvrage est laissée à la commune qui fait la demande de la subvention et qui peut aussi bénéficier d'une assistance technique. Les très nombreuses études FACV réalisées à ce jour (plus de 300) montrent l'impact de cette politique pédagogique de la part du département en faveur du paysage et d'une plus grande qualité de l'aménagement communal ou intercommunal. Les résultats attendus sont à plusieurs échelles: pour les mairies, l'enjeu est certes de donner un cadre de vie plus agréable à la population locale mais aussi d'avoir la possibilité surtout en zone rurale de développer un tourisme vert; à l'échelle intercommunale, l'amélioration du cadre de vie est perçue comme un levier nécessaire pour la reconquête économique et l'attraction des entreprises; à l'échelle départementale enfin, il y a une volonté claire de modifier l'image de marque vis-à-vis du reste du pays et des pays européens frontaliers en vue de favoriser le tourisme et l'implantation de nouvelles activités.

Une première analyse des principes de qualification du cadre de vie a été effectuée par un sondage des subventions accordées par le Conseil Général au cours de l'année 1998. Les subventions accordées directement au titre de la qualité et du paysage sont au nombre de 159; elles concernent pour quarante d'entre elles des études diagnostic, des inventaires, des projets de pédagogie et de sensibilisation sous forme de plaquettes, d'exposition, de manifestations, des chartes d'aménagement, des études FACV. Mais le gros des subventions concernent les opérations réelles d'aménagement par acquisitions de terrain, plantations, aménagement d'espaces publics, mises aux normes environnementales des bâtiments ruraux...

Tous les milieux et toutes les sous-régions du département sont concernés tant à un niveau global par l'intermédiaire de l'Espace Naturel Régional, l'Office National des Forêts, France-Telecom, IGN, le Département lui-même, que pour les milieux urbains et ruraux par l'intermédiaire de subventions accordées aux villes, aux bourgs et aux villages mais surtout aux structures intercommunales qui permettent cette vision élargie de l'aménagement nécessaire à une production visuelle de qualité.

A titre exemplaire, le descriptif de quelques études et opérations financées confirme la volonté politique d'embellissement et de maîtrise du paysage: Ainsi, dans la CUDL, le syndicat intercommunal de la Marque Urbaine regroupant cinq communes reçoit une subvention pour la réalisation d'une charte d'aménagement comprenant une analyse diagnostic et des recommandations pour le traitement des sols, le mobilier urbain et l'aménagement de sites spécifiques le long de la rivière. La ville de Marchiennes demande une étude sur l'aménagement de ses espaces publics. La ville de Denain se voit attribuer une subvention pour la requalification d'une ancienne cité minière. Le SIVOM de Douai Nord demande l'aménagement de la Cité du Grand Carré à Courchelettes avec "accompagnement esthétique des voiries et structuration de la cité par la végétation pour résoudre des problèmes de sécurité et créer des espaces de

convivialité".La communauté urbaine de Dunkerque reçoit une subvention pour la réalisation d'une tranche de travaux sur le site du Port Autonome de Dunkerque "dans le cadre de l'intervention paysagère du département et portant sur la coulée verte Mardyck-Laon-Plage".La communauté de communes des pays de Mormal et de Maroilles reçoit des crédits pour plantations et entretien des haies et du bocage....On n'en finirait pas d'égrener toutes ces études et réalisations certes modestes et au jour le jour mais qui contribuent à modifier considérablement notre environnement quotidien pour un mieux-être dans la région Encore faut-il que ces réalisations correspondent véritablement à l'esprit des lieux et ne soient pas seulement des maquillages uniformisés répondant à des modes stylistiques sans lendemain.

2.5.2. DE QUELQUES EMBELLISSEMENTS DE VILLE

La transformation de l'image urbaine régionale par la requalification du paysage porte déjà ses fruits aujourd'hui. Quelque soit leur niveau dans la hiérarchie urbaine régionale, les villes s'attellent à s'embellir, à recomposer leur paysage soit à partir de leur patrimoine soit en créant les conditions d'un cadre de vie différent: ainsi Dunkerque se valorise autant par la perspective du projet Neptune que par les actions récentes sur ses places et promenades publiques; le renouveau de Roubaix doit autant en terme d'image à la requalification de la Grand'Place et bientôt de la Grand'Rue qu'au projet économique Mac Arthur Glen; Boulogne-sur-mer a privilégié le traitement paysager de sa vieille ville autant que le réaménagement d'une promenade sur les quais de la basse-ville avant d'entreprendre le projet Capécure; Douai a restructuré son centre à partir des aménagements des berges de la Scarpe; Valenciennes veut depuis le paysagement de son centre réinvestir les rives de l'Escaut; Maubeuge tend à reconnaître la valeur patrimoniale de son architecture de la Reconstruction...Nous avons vu comment les communes de l'ex bassin houiller s'emparent de la procédure ZPPAUP pour affirmer leur identité et engager leur mutation en lieu d'accueil de résidents et d'entreprises.

Qualité, identité, modernité: comment associer ces termes dans la valorisation des caractéristiques formelles des villes du Nord-Pas de Calais?

Le choix des trois villes de Boulogne-sur-mer, Arras et Dunkerque nous permet d'appréhender le niveau de réflexion et de réalisations à une échelle moyenne régionale par rapport à la hiérarchie des villes. Une nouvelle conception de l'"Art Urbain"apparaît aujourd'hui dans le sens d'un confort urbain apporté aux habitants. Le sentiment d'appartenance de la population à son lieu de vie, contre l'anonymat, la perte de sens et la prolifération des non-lieux est un enjeu de citoyenneté et de démocratie dont sont conscients les édiles locaux. L'embellissement proposé est donc plus axé sur ce confort que sur des opérations prestigieuses.Il existe bien sur une mise en valeur des édifices majeurs, patrimoniaux ou non, un intérêt à l'échelle des typologies de l'habitat hérité par un travail sur les façades urbaines, les matériaux et les couleurs; mais l'essentiel des interventions est cantonné à l'espace public pour le bien-être des habitants et surtout des piétons. Faciliter l'utilisation des transports en commun, maîtriser les parkings permettent la piétonnisation de nombreuses rues et places, l'élargissement des trottoirs,les plantations et le fleurissement, la régulation de l'affichage urbain, la rénovation de l'éclairage et du mobilier urbain...Autant de détails qui transforment l'ambiance et donc l'usage d'une ville ou d'un quartier. Les moyens utilisés, minéralisation, végétalisation, retour à l'eau, correspondent à

l'idée contemporaine d'introduire la nature en ville plutôt que de rechercher désespérément cette nature dans le milieu agricole suburbain. Moins d'asphalte, plus de dallages et de matériaux colorés (peut-être trop); des rues et des places se succédant dans des itinéraires sécurisants pour le piéton par rapport à un trafic urbain; des promenades plantées et des fleurs jalonnant les parcours piétonniers; le réaménagement des berges des canaux, bassins ou rivières et selon les cas l'ouverture vers l'infini de la mer; la multiplication des fontaines; l'introduction d'oeuvres sculpturales et la recherche d'un dessin original pour le mobilier urbain: tous ces éléments entrent dans la composition du nouveau "design urbain" dans une tentative de séduction des passants et des habitants.

A Dunkerque, en dix ans, l'aménagement des espaces centraux a considérablement modifié l'image de la ville: onze opérations d'embellissement de l'espace public ont été réalisées; quatre sont en cours et trois en projet. Il s'agit de relier entre eux les différents pôles d'activité de la ville par des itinéraires lisibles et confortables et surtout d'orienter la déambulation urbaine vers les bassins de l'ancien port voué à la rénovation. Architectes, paysagistes et designers se sont relayés pour créer une ambiance conviviale, optimisant ainsi les qualités des architectures de la Reconstruction peu investies jusqu'à ce jour. La carte établie par les services techniques de la ville de Dunkerque présente les réalisations et projets.

DUNKERQUE AMENAGEMENT DES ESPACES CENTRAUX

I - TRAVAUX REALISES

1- Place de la gare 2- Rue Albert 1er 3- Place de la République 4- Place Jean Bart 5- Rue Nationale 6- Place St Eloi 7- Rue de la Marine 8- Abords Eglise St Eloi 9- Parc de la Marine 10- Quai des Fusillers Marins 11- Square Duffuler

II- TRAVAUX EN COURS DE REALISATION

12- Place Charles Valentin 13- Pôle Marine 14- Pôle Bollaert 15- Place Vauban

III- OPERATIONS EN PROJET

16- Quai des Hollandais 17- Place du Minck 18- Square Guynemer

A Boulogne-sur-Mer, les espaces publics sont depuis une dizaine d'années un enjeu de valorisation des coeurs de la Haute et de la Basse villes. Dès 1990, la Haute Ville, dans son carré de remparts du XIII^e siècle, voit confirmer son attrait touristique par la piétonnisation de sa rue centrale et l'aménagement des abords du château-musée. A partir de 1992, la Basse Ville, vrai centre commercial de l'agglomération axée sur le port et les quais de la Liane, se transforme à son tour. Les principes de l'embellissement sont exemplifiés dans cette note descriptive d'une partie des travaux fournis par la municipalité:

"Aménagement urbain - Abords du Théâtre" "Aménagement de la rue Monsigny, dans la portion comprise entre la rue Thiers et le Théâtre Municipal: Cet aménagement comprend la création d'une rue paysagée, avec dallage striés, passage automobile en pavés récupérés, alignement d'arbres en bacs et création de deux petites fontaines pour marquer le début de la perspective. Les bacs plantés reçoivent un éclairage intégré, tant les arbres et jets d'eau que le dessous des margelles, pour donner un effet aérien en vision nocturne...."

En tout, sept phases de travaux se sont succédées jusqu'à aujourd'hui, incluant les bords de mer depuis la plage jusqu'aux abords de Nausicaa et surtout le quai Gambetta qui de parking anarchique est devenue une véritable promenade urbaine.

Outre ces opérations de prestige, un effort a été entrepris dans le quartier périphérique du Chemin Vert par une requalification paysagère des places et abords des équipements publics.

Une ZPPAUP est actuellement en phase d'étude sur l'ensemble de la commune.

Arras s'est dotée dès 1993 d'une charte locale d'Environnement. Il s'agit ici d'une qualification plus globale et plus intégrée régie par un document de référence en huit points qui est à la base de tout projet d'intervention dans la ville.

En voici un résumé publié dans le journal "Arras Communauté" largement diffusé auprès de la population:

"Des clefs pour un nouvel environnement"

1- Vers une nouvelle qualité des eaux

2-Un air plus respirable

3-De nouvelles façons de traiter les déchets

4-Décibels: un solide plan d'attaque

5-Un espace mieux partagé entre piétons, cyclistes et automobilistes

6-Voir un peu plus la vie en vert

7-Un cadre de vie et de travail réaménagé

8-Prévenir les risques en tout genre.

Cette charte engage les réalisations d'un schéma directeur d'assainissement, d'un dispositif de mesure de la qualité de l'air, de nouveaux modes de collecte et de traitement des déchets, d'un plan global "bruit", d'un plan de déplacements urbains, d'un plan vert intercommunal, de l'embellissement du Vieil Arras, et de l'inventaire des zones à risques tant souterraines que terrestres.

Dans ce contexte, nous retrouvons les aménagements de places publiques et la matérialisation d'itinéraires piétonniers à travers la ville. En attendant la fin de l'OPAH et la révision du POS, une ZPPAUP est envisagée dans ce site urbain inscrit.

2.6. ÉTUDES DE CAS

Les travaux entrepris jusqu'à présent dans le cadre des études de cas concernent le bassin minier, le site des caps, la nouvelle agglomération transfrontalière et l'agglomération de Maubeuge. Le niveau d'aboutissement des recherches varie d'un site à l'autre.

Pour le bassin minier, une première comparaison entre Condé sur Escaut et Frameries (Belgique) se situe dans une phase descriptive formalisée, sans que la présentation choisie par les étudiants ne permette pourtant dès à présent d'en faire une communication complète. Une lecture analytique a été faite en parallèle des documents rassemblés.

Pour le site des caps, la collecte seule des informations a été faite, comme pour l'agglomération de Maubeuge où l'absence apparente de préoccupation paysagère a quelque peu dérouté les étudiants.

Les contacts avec l'agglomération transfrontalière sont tout récents, cependant, la proximité des études menées par eux avec notre thématique, nous permet d'en faire une première présentation ainsi qu'une exploitation dans l'analyse des textes. D'autre part, la proposition comme lieu d'évaluation approfondi de la vallée de la Lys.entre tout à fait en concordance avec les souhaits exprimés en avril dernier par le Conseil Général du Nord.

Notre présentation concerne donc ici le bassin minier et le travail de l'atelier transfrontalier.

2.6.1. LE TRAITEMENT DES SITES MINIERS

Une comparaison intéressante à plus d'un titre a été entreprise entre les traitements appliqués à deux anciens sites miniers relativement proches : celui de Condé sur Escaut en France (fosses Chabaud Latour et Ledoux) et celui de Frameries en Belgique.

Le premier site a donné lieu à un traitement paysager de grande ampleur, qui se voulait provisoire, mais s'est finalement pérennisé du fait de ces qualités (le projet paysager a été primé en son temps). Le choix fait est d'effacer toute trace de mémoire du passé industriel, de manière excessive même. Le résultat aujourd'hui est une zone de loisir de grande échelle, totalement et gratuitement ouverte au public, apparemment unanime dans sa satisfaction.

Le second site, celui de Frameries, a fait l'objet d'un réinvestissement des lieux et des bâtiments en partie classés monuments historiques en centre culturel scientifique patronné par La Villette et dessiné par Jean Nouvel. Comme pour tout parc de loisirs privé, l'accès est donc payant. Chacun semble se réjouir de l'absence de disparition d'un lieu de labeur et de vie qui a marqué le passé de toute la région.

Un premier regard critique décèle cependant des manques dans chacun des projets.

Si à Frameries, la volonté était clairement de travailler avec la mémoire, de s'appropriier le passé dans une perspective tournée vers l'avenir, le traitement muséographique proposé peut décevoir un visiteur exigeant : Frameries n'est pas un écomusée, mais bien un lieu où l'on permet au public de voir et de s'appropriier la culture scientifique contemporaine, il s'intitule "Parc d'Aventures Scientifiques" ou "PAS". Simplement, le cadre dans lequel ces choses se passent est celui d'anciens bâtiments miniers (belvédère, chassiss à molettes, salle des machines, etc.), dont les

signes ont été utilisés dans la démarche de projet architectural, même si, comme pour d'autres projets, le sens voulu et donné par l'architecte aux formes et aux lieux n'apparaît pas toujours nettement à l'utilisateur.

“En faire le point de rencontre du passé avec les technologies du futur en mêlant aux attraits de l'ascension du châssis à molettes et du Musée de la Mine projeté (dans un premier temps par la commune), ceux d'un Musée et Forum scientifique comportant une section destinée en particulier aux enfants à côté de la partie destinée aux adultes, a donc semblé pertinent sur le plan symbolique.”

A⁺, n° 139, avril / mai 1996, p 46.

A Condé sur Escaut, en revanche, le passé a été gommé, les terrains nivellés, il ne reste qu'un chevalement égaré au milieu d'un site qui pourrait paraître "naturel" aux yeux non avertis. C'est bien le reproche qui peut être adressé à ce projet, aucune information du public n'a été prévue, aucune trace n'a été investie, le travail sur l'apparence du lieu est de qualité, il ne laisse pas deviner l'épaisseur historique du site...

Quel sens peut alors donner le touriste à la présence insolite de l'unique chevalement dans ce "parc", sinon celui d'une sculpture originale, dont il se demande par quelle prouesse technique elle a pu être transportée là...

“Cette récupération de l'objet qui a épuisé sa fonction première pour en assumer une autre, de signe opposé, passant de la pure nécessité technologique à la pure sphère du contemplatif, (...) est en définitive une impasse : on ne va pas au delà d'une suggestivité due parfois aux dimensions physiques de l'objet ; le monument devient *colossal* par rapport aux dimensions normales de la sculpture.” Cette juxtaposition “porte à un type de lecture qui réduit les témoignages historiques à des objets de pur *divertissement*, abstraits de leur contexte, lequel est tissu de souffrances, de statistiques de mortalités effrayantes, d'âpres luttes sociales, de “grandes colères au pays noir” (R. P. HASQUIN, Charleroi 1972), histoire aussi d'une tentative continuelle de réduire par la technologie l'importance du travail humain et de ses risques, mais en même temps d'entamer la force de la classe ouvrière et sa dialectique syndicale au nom d'un automatisme... (...) Opérer une séparation du contexte, c'est briser net tout lien avec la continuité de l'histoire.”

Franco BORSI, “le paysage de l'industrie”

Le dossier documentaire rassemblé par les étudiants a donné l'occasion d'inscrire dans ce cas concret une lecture analytique des discours portés sur le territoire post-industriel et de faire par là même, la démonstration du rôle primordial du regard dans la construction du paysage, ainsi que ses évolutions successives au fil de l'histoire.

Avec la fermeture des industries, les sites sont passés du statut de cadre de travail, lieux de vie symboles d'un savoir-faire et de fierté, à celui de lieux de mort, pollués, rejetés, qu'il faut à tout prix effacer du territoire.

Niant alors la valeur de ce qu'il a lui même construit depuis un siècle dans une démesure toute titanesque, l'homme contemporain prend alors le rôle destructeur de la nature et du temps, qui avaient créé en une autre époque les ruines pittoresques, paysages emblématiques du romantisme. Accéléralant les effets des éléments naturels jusqu'à la destruction complète et immédiate des sites, il prétend alors faire renaître ce qu'il avait défait par son intervention première : la NATURE, désormais sacrée et salvatrice.

Les deux tentatives dans leur juxtaposition brutale et leur antagonisme total révèlent la tentation permanente à égaler la puissance divine... (cf Annexe, Document 11 : L'homme et son territoire dans le Nord - Pas de Calais : hommes, histoires et paysages)

2.6.2. LA MÉTROPOLE TRANSFRONTALIÈRE

Le 9 avril dernier, lors d'une rencontre au Conseil Général du Nord autour de la question des financements des études de cas, M Hossepied nous a présenté le dossier n°1 de l'atelier transfrontalier : Développement du paysage, Projets, acteurs et outils, nous proposant alors de poursuivre notre travail en utilisant les résultats de ce dossier.

Pour lui, en effet, cette étude, rédigée par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole procède "d'une démarche analogue" à la notre, en ce qui concerne "le territoire de la métropole transfrontalière". "Il semblerait, (donc), judicieux pour optimiser l'argent public d'utiliser les résultats de cette démarche et de la prolonger ..."

La rencontre qui a eu lieu le 17 mai dernier avec Jef VAN STAEYEN, chef de projet principal, complète de façon intéressante cette lecture, et nous apporte la connaissance de trois autres études financées dans le cadre de l'atelier, les cahiers 2,7 et 10, largement exploitées dans l'analyse des entretiens (Philippe THOMAS et Anne LEPLAT, Portrait du paysage et les motifs du paysages, Eric LUITEN, Nouvelles stratégies à l'égard du paysage). Ce travail s'est poursuivi par un entretien avec Philippe THOMAS en octobre 2001.

Dans un premier temps, il paraît important de rappeler le contexte de la parution du dossier de l'atelier transfrontalier :

"En 1991, cinq structures intercommunales française, flamandes et wallonnes ont créé une conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT ou, en néerlandais, GPCI). La coopération entre ces cinq structures (Lille métropole Communauté urbaine, IDETA Tournai, IEG Mouscron, LEIEDAL Kortrijk et WVI Brugge) doit favoriser l'émergence d'une métropole franco-belge."

"Le contexte de l'époque", nous rappelle Jef VAN STAEYEN, "présentait la coopération transfrontalière comme un impératif incournable, sans que l'on mette forcément de contenu derrière." Il faut se rappeler en effet les grands chantiers de l'époque : l'arrivée du TGV à Lille, l'ouverture des frontières européennes, la possibilité nouvelle enfin donnée par les financements INTERREG...

De plus, côté français, il existait un débat sur les moyens à mettre en oeuvre pour l'aménagement de la communauté urbaine, la métropolisation étant une des possibilités en examen. A partir de 1994, un processus décisionnel commun se met en place dans ce cadre pour porter un projet de partage et de développement de l'information.

"En 1998, après avoir initié et réalisé plusieurs projets communs en matière de transports publics, de gestion des eaux, de développement économique, de cartographie et de planification spatiale, ces cinq structures ont engagé, avec le concours de l'Agence de développement et d'urbanisme, un processus décisionnel commun pour le développement et l'aménagement de la métropole.

Ce processus prend la forme d'un schéma transfrontalier : le projet "grootstad" (acronyme formé d'après les dénominations néerlandaise et française du schéma).

Le projet bénéficie de concours financiers européens (programme Terra de la DG16 pour les initiatives innovantes en matière d'aménagement du territoire). Les partenaires du projet, les régions Flandre et Wallonie et la province de Flandre Occidentale participent également à son financement."

Le territoire concerné est donc celui de la métropole transfrontalière comprenant pour la France, celui de Lille Métropole Communauté urbaine et principalement pour la Belgique les villes de Tournai, Waregem, Kortrijk, Mouscron, Menen, Comines, Ieper, Poperinge et Roeselare.

"Le schéma transfrontalier se situe à deux niveaux :

- il produit une vision et une stratégie globales, et
- il propose une série d'actions.

Le schéma s'intéresse au thème global et transversal de la métropolisation d'un territoire complexe et éclaté, et à une série limitée de thèmes essentiels :

- protection et valorisation des ressources en eau,
- mobilité et accessibilité,
- concurrence et complémentarité économiques,
- mise en cohérence de la planification locale,
- paysage de la métropole,
- développement de l'enseignement supérieur,
- culture,
- langue."

Quelques mots sur la COPIT et le projet "grootstad", in Dossier n°1, dernière de couverture.

Le dossier n°1, publié en l'an 2000, est issu d'une enquête initiale datée de 1998 et complétée en 1999. Il s'agit selon les auteurs de produire "une photo du paysage actuel et à venir, support d'analyses et point de départ d'un débat sur la place du paysage dans l'aménagement du territoire étudié".

L'analogie des démarches est effectivement ce qui ne manque pas d'étonner à la première lecture : dans les deux cas, la volonté exprimée est de dresser un tableau du cadre, ("acteurs et outils" ou organisation en deux groupes, "juridique" et de "terrain"), puis de lister les projets qui sont produits dans ce cadre.

Cependant, cette première impression reste à confirmer à la lumière d'une lecture attentive et comparée de nos deux dossiers, nous permettant par ailleurs, dans cet aller et retour critique, d'étayer et de valider nos propres choix initiaux.

Si le moment de l'observation est le même, le temps pris en compte ne l'est pas : travaillant sur une période de dix ans, avec trois années tests, nous avons choisi de mettre en évidence les évolutions quantitatives, qualitatives et de nature dans les financements et non de produire un instantané comme dans le cas du travail transfrontalier. L'intérêt de cette option est de révéler l'apparition très progressive d'un souci de qualité dans les politiques d'aménagement, évoluant petit à petit vers une prise en compte de la question du paysage.

Le territoire est différent par son échelle et sa nature : d'une part, la région Nord - Pas de Calais avec sa diversité et ses richesses, d'autre part, la métropole transfrontalière essentiellement urbaine.

Le contexte et la nature des études sont différents : l'évaluation des politiques publiques du paysage est une demande émanant de l'état central français, elle est de l'ordre de la recherche pure ou universitaire, tandis que le dossier n°1, Développement du paysage, s'inscrit dans un "processus décisionnel commun pour le développement et l'aménagement" d'une structure intercommunale, la nouvelle métropole transfrontalière encore en devenir.

Les observateurs sont différents : professeurs ou étudiants, les membres de notre équipe sont extérieurs aux grandes institutions qui ont pouvoir d'action sur le paysage.

Mais ce qui pourrait apparaître à première vue comme un gage d'objectivité de l'étude, s'est révélé être à l'expérience un handicap sérieux : à l'instar d'autres équipes en France, les barrières se sont multipliées devant nous et il nous a fallu manifester notre ténacité dans la récolte des données. Le meilleur exemple en est assurément ce dossier n°1 de l'atelier transfrontalier dont nous n'avons pas eu communication par l'agence de développement et d'urbanisme Lille métropole lors de notre demande initiale (à savoir : la liste des études ayant trait au paysage). A l'inverse, les salariés de l'agence d'urbanisme disposaient naturellement de l'ensemble des informations, ainsi que de moyens humains, matériels et financiers autrement plus importants.

Le sujet au moins est-il bien le même ?

Les auteurs du dossier transfrontalier n°1 ont pris soin de définir au tout début de leur texte le paysage sur lequel ils se sont penchés :

"Le paysage c'est l'espace tel qu'il est vu par l'observateur."

Cette définition, que nous partageons volontiers, n'a pourtant pas été toujours suivie scrupuleusement comme nous l'avons déjà signalé plus haut dans notre analyse. Cette légèreté entièrement reconnue et assumée par l'atelier, est à relier au cadre de travail choisi en conformité avec les possibilités matérielles.

Cependant, au delà de la simple photographie des projets paysagers de l'agglomération, l'aspect le plus riche de l'entreprise réside bien au niveau des trois études annexes et de la commande de projet culturel faite à Emmanuel VINCHON.

Pour Philippe THOMAS, en effet, changer le paysage, c'est d'abord changer le regard du public sur ce qui l'entoure, par "le truchement d'interventions permettant à celui qui regarde de soudain contempler", (T et A n° 456, oct. Nov. 2001, Dossier *Paysage, Tendances*, p. 31).

La rédaction de Techniques et Architecture souligne d'ailleurs dans ce dossier, la nouveauté de cette attitude de paysagistes qui "réévaluent l'indigne, le délaissé, l'interstice et l'utilisent pour révéler une identité, transformer les regards et susciter des émotions aussi".

Ainsi, pour David BESSON à Marne la Vallée, comme pour Patrick ECOUTIN au sud de Lyon dans la vallée de la chimie, il s'agit de "susciter de nouvelles pratiques, d'inventer une urbanité quotidienne", de "révéler, loin du mépris, les constituants du paysage industriel, de surligner les dimensions contemporaines, miroir du présent et de la recherche", de "porter une nouvelle attention sur l'a priori perdu, l'inutile qui fleurit si bien dans le périurbain, avec en tête de les mettre en relation, nourris les uns les autres pour retrouver une dignité".

Attitude au combien modeste du concepteur, qui travaille sur de petites choses, mais cherche par son projet à rendre un statut de lieu aux espaces résiduels ou méprisés, à redonner du sens là où le regard du passant n'en trouver plus.

Il nous semble indispensable aujourd'hui de provoquer dans nos métropoles partout où cela est nécessaire de vrais projets de paysagistes : la ville contemporaine se fabrique de plus en plus vite, par juxtaposition d'objets les un à côté des autres selon les opportunités, sans que de véritables projets urbains viennent mettre de sens dans ce chaos apparent. Dans ce contexte, le paysagiste est peut-être celui qui pourra donner ou retrouver une cohérence, "relier, mettre en relation, joindre, tisser des liens...".

Nous espérons vraiment avec Claude EVENO que "l'urbain, considéré comme matière paysagère, autorise à nouveau la possibilité de la ville".

CONCLUSION

Les politiques en direction de l'espace pour son entretien, sa modernisation, pour des aménagements nouveaux etc. ..., ne peuvent être qualifiées de "politique du paysage" tant qu'une programmation concertée et ensembliste de l'espace, ayant en vue la qualité des espaces, soit leur valeur sensible, n'est pas mise en oeuvre objectivement et subjectivement. Ces opérations ne résultent d'une politique du paysage que si l'intention d'une telle politique existe, soit un programme affectant la maîtrise d'oeuvre à une profession responsable.

Dans le cas contraire, le paysage qui résulte d'une poussière d'initiatives techniques est, au mieux, un paysage du hasard ou de l'usage, réglé par un fonctionnement technique sans nécessaire caractéristique de style (cf les photographies de l'Observatoire Photographique du paysage en région Nord Pas de Calais).

Jusqu'à présent, la politique de résorption des friches industrielles, la modernisation des villes (centre et périphérie), l'aménagement des espaces naturels et ruraux ne se préoccupait pas officiellement de cette strate supérieure d'articulation des registres de la pratique et de la culture (le regard) qui constitue le paysage.

Quels espaces sont engendrés et par quelles politiques ? Quel a été leur esprit et leur style ?
A partir de quand une politique de l'espace devient-elle une politique du paysage ?

A la base de la transformation physique des différentes catégories d'espaces, qu'ils soient naturels, ruraux ou urbains, nous avons cherché à rendre compte de la définition du paysage utilisée par les acteurs locaux en rapport avec leurs pratiques, dressant en conséquence un état des idées et de la culture paysagère au sein des institutions de notre région.

Le souci du paysage est largement présent dans les esprits et les discours de l'ensemble du personnel interrogé : les attentes sont grandes et il y a de toute évidence plus d'une motivation à améliorer le paysage invoqué sans cesse et partout, comme l'origine ou la solution des problèmes d'une région qui n'en finit pas de gérer les conséquences des crises économiques, comme l'explication ou le remède au mal de vivre de ses habitants.

Au delà de ce premier constat, l'analyse des entretiens met en valeur la pluralité des cultures et des discours sur le paysage chez les acteurs locaux, qui apparaît le plus souvent comme une source d'incompréhension et de difficultés.

Transformer cette diversité en richesse, par une formation en profondeur des personnels devenue indispensable, offrir à chacun la possibilité de mieux s'approprier la notion, tout en prenant conscience de la multiplicité des points de vue, devient alors un des enjeux majeurs d'une politique du paysage.

La difficulté généralisée pour nos interlocuteurs à aller au delà des paysages exceptionnels pour s'emparer de l'ensemble du paysage banal, comme à accepter d'étendre l'idée de paysage y compris aux sites de nature industrielle ou urbaine, alors même que ces notions sont largement revendiquées et diffusées par l'état central à travers l'ensemble des outils politiques mis à sa disposition (textes de lois, réglementation, contrats de plan ou projets de recherche) déconcerte. Ainsi, si la détermination des grands sites semble s'imposer d'elle-même à tous comme une

évidence, l'attitude adoptée face au reste du territoire ne résulte d'aucun choix conscient ou débat préalable, mais plutôt de l'opportunisme ou de l'improvisation.

Ainsi, malgré un premier réel enthousiasme des collectivités, la mise en place des outils réglementaires (ZPPAUP notamment) visant une meilleure qualité des espaces se heurte aux inévitables tâtonnements des acteurs professionnels, auxquels manquent encore les repères et les savoirs, ou institutionnels qui ne savent quel parti tirer de nouvelles contraintes apparemment inconciliables avec un souci de développement économique.

A cet égard, la lecture du texte de l'appel d'offre pour la réalisation de l'atlas paysager régional (Moniteur n°5096, du 27 juillet 2001, p 143, donné en annexe, document 13) est instructive : on y cherche vainement trace d'une demande ambitieuse ou originale... Sans doute s'agit-il encore pour l'institution de permettre par une large diffusion auprès du public, la reconnaissance d'un état initial du paysage dont il faudrait assurer la pérennisation et la reproduction ("grâce à une connaissance des identités paysagères régionales, ce travail conduit à leur reconnaissance culturelle par un public large"). Quel à propos dans une région dont les territoires occupés en totalité par l'homme, sont justement si profondément marqués par les turbulences de l'histoire et de l'activité humaine !

Émergent dans le même temps des demandes émanant du monde institutionnel en terme d'outils de connaissance ou d'aide à la décision (une forme d'aboutissement en est l'atlas paysager régional inscrit au contrat de plan), comme des professionnels en terme d'outil d'évaluation ou "d'indicateur de qualité" dont l'absence est largement soulignée. Mais faut-il rajouter encore à la déjà grande complexité du cadre d'élaboration des éventuels projets ?

La lecture critique des catégories utilisées par l'administration révèle comme caractéristique première la sectorisation des domaines. Distinguer entre les espaces naturels, les espaces ruraux, urbains ou de production revient à produire, dans chaque cas, un style d'espace correspondant à des usages sociaux et à des temps de cet usage. Il en résulte objectivement un style d'espaces définis par leur fonction et par la ségrégation de ces fonctions.

Sur ces espaces, le regard du géographe, a posteriori, pose et dispose ses catégories de lecture. L'historien décrit le fonctionnement réel et symbolique d'une époque et d'une société.

Ces quelques éléments, ainsi que les grandes oppositions conceptuelles en jeu, nécessitent de rappeler les conditions du travail sur le paysage.

C'est, bien sûr, la nécessité de travailler avec "l'épaisseur" et "l'historicité" des sites, loin d'une conception écologique revendiquée qui relativise le caractère essentiellement culturel du paysage.

C'est encore la nécessité d'un travail en transversalité et en complémentarité afin de mieux maîtriser l'ensemble des paramètres et de ne pas fragiliser plus encore les sites par des interventions inadaptées ou incohérentes.

C'est enfin et avant tout, la nécessité d'un travail de projet. Les aménités programmées en sus d'une définition de type fonctionnaliste (verdissement des autoroutes par exemple) n'engendrent pas une qualité des espaces, mais leur maquillage, leur mise en décor ; le seul souci de

conservation ne permet pas l'existence du paysage, qui est avant tout l'expression d'un rapport contemporain entre l'homme et son territoire.

"Le paysage est un projet qui se fait et se refait avec ce et ceux qui sont là, avec ceux qui vont passer par ses chemins. Réparation du donné peut-être, mais surtout acte (et non pas geste seul) sur le présent tel qu'il est..."

Marie-Christine LORIERES, Jean-François POUSSE, T et A n° 456, oct./nov. 2001, éditorial.

Selon l'expression de Pierre DONADIEU, les projets de paysage savent faire preuve, de *conservation inventive* :

"cette notion peut être étendue à tout espace rural ou urbain où une commande de paysage est formulée par les pouvoirs publics, où peuvent être identifiées et valorisées des structures paysagères permanentes (relief, cours d'eau, formes végétales ou minérales, monuments, sites,...), où enfin, un projet de paysage peut faire la part des formes durables et éphémères en montrant les conditions dans lesquelles les acteurs sociaux les produisent et pourraient les produire différemment en tenant compte de l'intérêt général.

En effet, comme le dit Alain Touraine, il n'y a pas de raison de choisir entre la mémoire et la modernité. Il est préférable de recomposer le rapport territorialisé de l'homme au monde – son identité – en reliant d'une part le passé et l'avenir, d'autre part la culture, l'écologie et l'économie."

Mouvance, cinquante mots pour le paysage, p 51 : Pierre Donadieu, issu de "Pour une conservation inventive des paysages", 1994.

Une politique du paysage consiste à gérer le changement, à l'accompagner, à le réfléchir et à l'organiser. Elle consiste en un niveau supérieur de contrôle du travail engagé par une société pour reconduire et renouveler son fonctionnement matériel.

Marche à suivre pour les pouvoirs publics engagés dans une intention de politique du paysage. Il s'agit de passer du hasard à la programmation par la mise en réseau des initiatives, par leur fédération autour de buts de type culturel et symbolique. La transformation du territoire se fait avec des images, des symboles, des buts identitaires. Gérer une politique de l'espace, c'est vouloir l'histoire, soit avoir une politique. L'espace devient le lieu de lecture et d'évaluation de l'intention politique, de son langage et de ses valeurs.

A cet égard, le caractère introuvable d'une politique du paysage épingle l'âge incertain qui est le notre, l'époque de transition d'une Cacanie habitée par un pouvoir marchand qui tente désespérément - et de façon très insincère de hausser son regard à la dimension culturelle et politique de la réalité.

Un espoir cependant.

Cà et là apparaissent des amorces de réflexion, des démarches novatrices, commande de projet culturel pour les uns, travail en réseaux pour d'autres, confrontation des points de vue, partage des idées... Ce fait jour petit à petit la nécessité d'une pensée en amont.

En regard à notre civilisation, le concept de paysage n'est apparu que très récemment , il ne faut pas s'étonner alors que la prise de conscience de sa nécessaire introduction dans les démarches préalables à l'ensemble des projets humains d'aménagement ne voit le jour que très lentement. Il fut un temps où le paysagiste dessinait des parcs et jardins, il fut un autre temps où il lui fut demander d'intervenir pour réparer les cicatrices faites au pays lors des grandes interventions d'aménagement, un temps vient où l'on essaie d'éviter les soins, par la prise en compte en amont du contexte paysager...



ANNEXE
DOCUMENTAIRE

ANNEXE DOCUMENTAIRE

A. BIBLIOGRAPHIE

1. Textes de référence de l'appel d'offre

- Politiques publiques et paysages, analyse, évaluation, comparaisons, appel à propositions de recherche 1998, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, 1998. (9 pages)
- Réponse de l'école d'Architecture de Lille et des Régions Nord : fonctionnement et dysfonctionnement des politiques publiques appliquées au paysage en France du Nord (Nord-Picardie), approche théorique et études de cas, (15 pages).
- Récapitulatif du projet (2 pages).

2. Bibliographie de la documentation centrale du Conseil Général (recherche multicritères du 16/02/99)

- Aménagement du territoire
- Paysage
- Politique publique
- Environnement
- Document Conseil Général
- Espace Naturel Sensible

3. Extraits de journaux

Le Nord n° 71, mars 1993 :

page 2 «Un enjeu vital pour l'avenir»,
pages 5 à 12 «Le Nord naturellement»,
page 16 «Douaisis cadre de vie».

Le Nord n° 90, janvier 1995 :

page 3 «Le Nord grandeur Nature»,

pages 4 à 9 «Valoriser nos paysages».

Le Nord n° 104, avril 1996 :

page 3 «La diversité de notre Patrimoine»,
pages 4 à 9 « le Nord Côté nature»,
page 13 «Valenciennois projets paysages».

Le Nord n°116, juillet 1997 :

page 3 «Le Nord naturellement»
page 4 «Des maisons de campagne à sauver»
page 5 «Environnement : les gendarmes et les gardes à cheval»
pages 6 à 11 «Espaces naturels un patrimoine à préserver»
page 12 «Rumilly en Cambrésis : améliorer le cadre de vie», «Faumont un petit bois à découvrir»,
«Villers au Tertre : Plus belle, la place»,
page 13 «Haveluy, la nature reprend ses droits».

Le Nord n° 135, février 1999 :

page 3 «Politique culturelle : un autre moyen de lutter contre les exclusions».

Le Métropolitain n° 32, juin 1999 :

pages 4 à 7 «Le parc de la Deûle en actions»,
pages 12 à 13 «Contrat de plan Etat-Région : vers la table des négociations».

4. Documents Conseil Général

- Délibérations de l'assemblée sur la création et l'évolution du FACV en date des 17/04/89, 10/02/97 et 08/03/99.
- Convention du 17/12/90 entre la Préfecture de Région Nord Pas-de-Calais et le conseil Général sur les modalités de la politique du Patrimoine.
- Conseil Général du Nord, Rapport annuel 1995.
- La Trame Verte, Politique du Paysage, 1995, 400 p.
- Guide des politiques du Conseil Général du Nord, 1996, 300 p.
- Pour que vivent les campagnes, le développement local en milieu rural, plaquette coéditée avec la Préfecture de Région, la Région, le Conseil Général du Pas de Calais.
- La politique culturelle du Conseil Général du Nord, état des lieux et orientations, janvier 1999.
- Conseil général du Nord, Budget Primitif 1999, Rapports Préparatoires, Budget 1999.

5. Documents CAUE

- Les éléments de lecture des paysages du Département du Nord : un atlas et une base de données, document préparatoire à la réunion DIREN du 08/07/99.

6. Documents Région

- Document d'orientations régionales 2000/2006, préparation du contrat de Plan Etat-Région et du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, Région Nord Pas de Calais, Conseil Régional, 1998.

- Délimitation des bassins d'habitat du Nord Pas de Calais en 1997 – Typologie des communes, ORHA.

7. Documents Etat

- Schéma régional de protection des milieux et des paysages naturels, DIREN Nord Pas de Calais, décembre 1995.

- Atlas des Paysages, tableau de bord, Chantal DUCRUIX, Direction de la Nature et des Paysages, bureau des Paysages, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, mars 1999.

- Stratégie de l'État dans la région Nord / Pas de Calais, 2000/2006, document Préfecture de Région.

- Diagnostiques des Agglomérations de Arras, Douais, Dunkerque, Lille, Lens-Hénin, Maubeuge, Etudes DRE.

- Contrats de Plan et Atlas de Paysage, Marie-Claude GABILLARD, document préparatoire à la réunion DIREN-DDE-CAUE-MATE-DDA-Parcs du 07/06/99.

8. Autres

- Le Débat, n°65 mai-août 1991, au-delà du paysage moderne :

- Lucien CHABASON page 112 «Peut-on paysager un pays comme la France ?»,
- Bernard KALAORA page 120 «Les natures de paysage au ministère de l'environnement».

- Lucien CHABASON, l'Etat et le paysage, 1992.

- Paysage au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages, Mission du Patrimoine ethnologique cahier 9, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1995 :

- Françoise DUBOST et Bernadette LIZET, conclusion pages 225 à 240, «Pour une ethnologie du paysage».

- Alain ROGER, (sous la direction), La théorie du paysage en France, 1974 - 1994, Champ Vallon, 1995.

- Arnaud ANSELIN, Bertrand GUIZARD, Céline MAURER, Inventaire et Analyse des Politiques Paysagères Régionales, Rapport ENGREF, promotion 1998/2000

- Augustin BERQUE, Michel CONAN, Pierre DONADIEU, Bernard LASSUS, Alain ROGER, MOUVANCE, cinquante mots pour le paysage, Editions de la Villette, 1999.

- Thierry PAQUOT, Michel LUSSAULT et Sophie BODY – GENDROT (sous la direction), La Ville et l'Urbain, l'état des savoirs, Edition La Découverte, collection textes à l'appui, 2000.

- Technique et Architecture n° 456, octobre / novembre 2001, dossier «Paysage, Tendances».

- Franco BORSI, «le paysage de l'industrie», in Le Paysage de l'Industrie Région Nord, Wallonie, Ruhr, plaquette de l'exposition de l'ENSA, Bruxelles, du 10 au 31 octobre 1975.

9. Agence d'urbanisme et de développement Lille Métropole

- La loi paysage, compte-rendu de la journée d'information du 07/02/96, Agence de développement et d'Urbanisme de la Métropole Lilloise.

- Quatre études pour l'atelier transfrontalier :

- Jean-Paul MOTTIER, Pierre GENEAU, dossier n° 1, Développement du paysage, projets, acteurs et outils,
- Philippe THOMAS, Anne LEPLAT, cahier n° 2 : Portrait du Paysage, cahier n° 10 : Les motifs de Paysage.

- Eric LUITEN, cahier n° 7 : Nouvelles stratégies à l'égard du paysage.

ANNEXE DOCUMENTAIRE

B.TEXTES (morceaux choisis)

- Texte 1 :** Jacques BREL, Le plat pays.
- Texte 2 :** Augustin BERQUE, «De paysage en outre-pays», in Au-delà du paysage moderne, Le Débat, 65, 1991.
- Texte 3 :** Michel CORAJOU, «Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent», in Mort du Paysage ?, Champ Vallon, 1982.
- Texte 4 :** Yves LACOSTE, «A quoi sert le paysage ? Qu'est-ce qu'un beau paysage ?», in Hérodote, 7, 1977.
- Texte 5 :** Pierre SANSOT, «L'affection paysagère», in Mort du paysage ?, Champ Vallon, 1982.
- Texte 6 :** Henri CUECO, «Approches du concept de paysage», in Milieus, 7/8, 1982.
- Texte 7 :** François-Pierre TOURNEUX, «De l'espace vu au tableau, ou les définitions du mot paysage dans les dictionnaires de langue française du XVIIIème au XIXème siècle», in Revue géographique de l'Est, 4, 1985.
- Texte 8 :** Lucien CHABASON, «Pour une politique du paysage», in Composer le paysage. Constructions et crises de l'espace (1789-1992), Champ Vallon, 1989.
- Texte 9 :** Françoise CHENET-FAUGERAS, «Le paysage comme parti pris», in Enonciation et parti pris, Actes du colloque de l'université d'Anvers, 1990.
- Texte 10 :** Yves LUGINBUHL, «Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ?», in Etudes rurales, 121-124, 1991.
- Texte 11 :** Jean-François AUGOYARD, «La vue est-elle souveraine dans l'esthétique paysagère ?», in Au-delà du paysage moderne, Le Débat, 65, 1991.
- Texte 12 :** Anne CAUQUELIN, «La porte du fond», in Ligéïa, n°11-12, avril 1992.
- Texte 13 :** Gilles CLEMENT, «Le jardin comme index planétaire», in Aménagement, 8, Numéro spécial, 25^e anniversaire de la Faculté de l'Aménagement de l'Université de Montréal, 1993.
- Texte 14 :** Pierre CALAME, Un territoire pour l'homme, introduction pages 5 à 7, Edition de l'Aube, 1994.

Les Textes 2 à 13 sont extraits de :

Alain ROGER, (sous la direction), La théorie du paysage en France, 1974 - 1994, Champ Vallon, 1995 :

ANNEXE DOCUMENTAIRE

C. DOCUMENTS

Document 6 : guides d'entretien :

- n°2 (questionnaire paysage / étape préparatoire),
- n°3 (guide d'entretien première version),
- n°4 (guide d'entretien deuxième version).

Document 7 : entretiens:

- n°1 avec M BEAUCHAMPS, le 18 mars 1999,
- n°2 avec M HOSSEPIED le 18 mars 1999 et le 9 avril 2001,
- n°3 avec M DOLFIN, le 15 mars 1999,
- n°4 avec M STIEVENARD le 5 mai 1999,
- n°5 avec M SILVIN le 10 juin 1999,
- n°6 avec M DELCOURT le 27 mai 1999.
- n°7 avec M VERBERT

Document 8 : comptes-rendus de réunions ou rencontres à l'école :

- n°1 avec Anne BRACQUET
- n°2 avec Hervé LEFORT
- n°3 avec Marie-Claude GABILLARD
- n°4 réunion DIREN sur les atlas paysagers
- n°5 réunion DIREN sur les diagnostics d'agglomération.

Document 9 : classification décimale de la base de données**Document 10** : organigramme des services et des élus du Conseil Général, dates des élections et composition des différentes assemblées.**Document 11** : L'homme et son territoire dans le Nord Pas de Calais, étude sur la transformation du regard.**Document 12** : Comparatif de deux approches : France, Condé sur l'Escaut, Belgique, Frameries.
(Travail présenté par : Bertrand Noël et Vincent Virgo)**Document 13** : Appel d'offre pour un atlas des paysages.

DOCUMENT 6

GUIDES D'ENTRETIEN

N°2 : Questionnaire paysage / étape préparatoire / Isabelle ESTIENNE, Eva KOVACOVA

1. Qu'est-ce que le paysage pour vous ?
2. Peut-on parler de paysage urbain ? Cette notion a-t-elle un sens pour vous ?
3. Depuis quand vous préoccupez-vous du paysage :
 - dans vos pratiques politiques ou professionnelles
 - dans quels types d'opérations (articles, projets, réalisations, débats...) ?Quels sont les aspects opérationnels qui reviennent ?
4. Quelles sont vos compétences en matière de paysage ?
5. Quels sont les groupes de pression (associations...) dans la société qui ont été à l'origine de politique du paysage ou de prise de conscience de problème paysager ?
6. Quels sont les textes (juridiques, professionnels...) sur lesquels vous vous appuyez ? Dans quelle mesure sont-ils appliqués, applicables, opérationnels ? Y-a-t-il eu des évaluations de faites ?
7. Quelles sont les motivations, les raisons des politiques publiques du paysage ?
8. A quelles prises de conscience politique ou de société cela correspond-il ?
9. Quelles sont les dates charnières, quels sont les grands moments de l'évolution de la politique publique du paysage de ces trente dernières années ?
10. Quels sont les outils pour définir les politiques du paysage (formation, guides, publications, directives...) ?
11. Est-il possible de projeter le paysage ?
12. Quelle est la position du paysage, sa fonction, la raison de son existence ?
13. Faut-il apprendre à lire le paysage ?

DOCUMENT 6

GUIDES D'ENTRETIEN

N°3 : guide d'entretien établi pour la rencontre avec M F. DOLPHIN
(première version)

1. Explication de l'appel d'offres du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement :
C'est un travail de recherche : politiques publiques et paysages : analyse, évaluation, comparaisons.

Son but est d'analyser et évaluer les effets des politiques publiques sur le paysage ou sur les processus sociaux et écologiques qui contribuent à la construction du paysage.

2. Comment est élaborée la politique de l'aménagement du territoire au niveau du conseil général (organigrammes des services / directions et prises de décisions) ?

3. Y-a-t-il une préoccupation pour le paysage dans les centres d'intérêts de chaque direction ? Comment se traduit-elle (liste des opérations / projets qui traitent ou qui reflètent cette préoccupation pour le paysage et leur importance / coûts) ?

4. Depuis quand date cette prise en considération du paysage (notion de qualité du cadre de vie notamment) au niveau de ces directions ?

5. La trame verte :

- * Pourquoi cette demande a-t-elle été faite ? Quel a été l'élément déclencheur de ce projet ?
- * Dans quels buts ?
- * Pourquoi à ce moment bien précis ?
- * Quel est le devenir de cette politique ?

6. Perspectives :

- * Dans l'annonce du budget 99, on ne met pas en valeur l'aménagement du territoire. Explications.
- * L'aménagement du territoire est-il un domaine d'intervention prioritaire ?

7. Paysage :

- * Quels sont les textes juridiques ou professionnels sur lesquels vous vous appuyez ?

Dans quelle mesure sont-ils appliqués, applicables, opérationnels ?

- * Quelles sont les motivations et les raisons des politiques publiques du paysage ?
Est-ce pour :

- améliorer l'image de marque (tourisme, vie économique, entreprises...),
- des raisons économiques,

- appliquer les lois,
- des raisons spécifiques au paysage et rien qu'au paysage.

* Sur l'évolution des trente dernières années : quelles sont les dates charnières, les grands moments relatifs au paysage ?

* Quels sont les outils (formation, guides, publications, directives...) mis à votre disposition pour définir les préoccupations du Conseil Général en matière d'aménagement du territoire et en particulier de paysage ?

8. Les difficultés rencontrées :

- * direction du développement rural,
- * direction de l'environnement,
- * bureau des actes,
- * centre de documentation du Conseil Général,
- * direction du budget.

DOCUMENT 6

GUIDES D'ENTRETIEN

N°4 : Guide d'entretien établi pour la rencontre avec M.J.M. STEVENARD
(deuxième version)

1. Explication de l'appel d'offres du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement :

C'est un travail de recherche : politiques publiques et paysages : analyse, évaluation, comparaisons.
Son but est d'analyser et évaluer les effets des politiques publiques sur le paysage ou sur les processus sociaux et écologiques qui contribuent à la construction du paysage.

2. Comment est élaborée la politique culturelle au niveau du conseil général (organigrammes des services et des directions et prises de décisions) ?

3. Y-a-t-il une préoccupation pour le paysage dans les centres d'intérêts de la direction des affaires culturelles ?
(Paysage : politique du bien-être / cadre de vie / la forme dans laquelle on vit).
Comment se traduit-elle ? (Chaque politique avec ses critères de subventions, son budget, liste des opérations (études, travaux, coûts) sur les dix dernières années, voir plus).

4. Elaboration de ces politiques :

Sont-elles articulées avec celles des autres directions environnementales (environnement, aménagement du territoire, développement rural) ?

Articulation avec les autres institutions publiques ?

5. S'agit-il d'une politique légale (compétences du département) ou d'une politique volontariste (sortir du cadre des lois) ?

6. Evolution :

* De quand date cette prise en considération du paysage (notion de qualité du cadre de vie notamment) au niveau de la direction des affaires culturelles ?

* Sur l'évolution des trente dernières années : quelles sont les dates charnières, les grands moments relatifs au paysage ?

* Les perspectives : le devenir de ces politiques ?

7. Quels sont les outils (formation, guides, publications, directives...) mis à votre disposition pour définir les préoccupations du Conseil Général et de la direction des affaires culturelles en matière d'aménagement du territoire et en particulier de paysage ?

8. Quelles sont les motivations et les raisons des politiques publiques du paysage ?

Est-ce pour :

- améliorer l'image de marque (tourisme, vie économique, entreprises...),
- des raisons économiques,
- appliquer les lois,
- des raisons spécifiques au paysage et rien qu'au paysage.
- répondre à l'action de groupes de pression ?

9. Quels sont les textes juridiques ou professionnels sur lesquels vous vous appuyez ? Dans quelle mesure sont-ils appliqués, applicables, opérationnels ?

10. Est-il possible de consulter le rapport préparatoire au budget primitif 1999 de la direction des affaires culturelles ?

11. Les difficultés rencontrées :

- * direction des affaires culturelles : rendez-vous avec M DELCOUR,
- * direction du développement rural : prise de contact avec le bureau du patrimoine et du tourisme,
- * possibilité de nous orienter vers des personnes intéressantes pour la suite de notre recherche.

DOCUMENT 7

- ENTRETIEN -

N°1 : M BEAUCHAMP, le 18 mars 1999

M BEAUCHAMP est le Président de la commission Environnement, Cadre de vie, Assainissement depuis 1998.

Il est conseiller général communiste du canton d'Arleux.

Au sein du parti communiste, il a en responsabilité la réflexion sur l'aménagement du territoire, c'est une question qui l'intéresse particulièrement.

- Le conseil général n'a que très peu de compétences environnementales : il s'agit de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui dépendent de la perception de la taxe du même nom dont l'existence serait remise en cause dans les textes de lois à venir, et de celle du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Le reste est de l'ordre de la politique volontaire.

En revanche, au niveau de l'aménagement du territoire, les compétences départementales concernent les routes et les collèges.

La qualité de l'environnement, quant à elle, découle de l'aménagement du territoire au sens global. C'est un tout. L'environnement est entièrement lié aux questions de l'emploi et de l'économie, du social, à la présence des services, à la desserte routière et aux transports en général, à la carte scolaire, à l'assainissement rural...

Il peut y avoir des dégradations paysagères à la suite de décisions économiques : par exemple, une fermeture d'usine va priver de ressources à la fois les individus, en tant que salariés licenciés, et la collectivité, par l'arrêt du versement des taxes et par l'ensemble des phénomènes induits (baisse des ventes pour le petit commerce local, plus de commandes pour les sous-traitants, etc. ...). Si le budget communal baisse et si, dans le même temps, les priorités de ce budget changent face aux problèmes sociaux, il ne peut plus y avoir d'aménagement du cadre de vie qui devient non prioritaire, voir luxueux. Ce phénomène se retrouve à l'échelon de l'habitant qui ne peut plus faire face aux dépenses d'entretien de sa maison, et à l'échelle de l'usine qui rejoint la famille des friches industrielles.

On ne peut pas couper le paysage des autres domaines de la gestion politique, cela n'a pas de sens.

- Comment se traduit la politique du Conseil Général au niveau des choix de financement ?

Le plus important c'est l'aide aux communes, qui constituent l'échelon démocratique le plus important.

Il n'y a pas de raisons de refuser un dossier communal si le dossier respecte le cadre administratif. Ce sont aux électeurs de sanctionner les équipes municipales par leur vote, s'ils jugent que les projets sont mauvais, et non à l'assemblée départementale, ni aux services départementaux ou à un quelconque organisme de conseil.

- La politique du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie (FACV).

C'est une politique incitative, destinée à faire réfléchir les communes sur un programme global et qualitatif d'aménagement du territoire. C'est une politique qui marche bien et pour laquelle l'assemblée a décidé d'augmenter les taux de financement d'étude comme de travaux pour le budget 1999.

Par contre les modalités administratives vont être modifiées :

- les services départementaux auront davantage de responsabilités dans l'instruction des dossiers : il y avait trop d'études qui n'étaient pas suivies de travaux.

- la pré-étude réalisée par le CAUE est supprimée. Elle était en effet remise en cause par des maires de petites communes (ne disposant pas de services techniques), qui ont dénoncé de la part de cet organisme conseil, une volonté d'imposer des choses qui ne plaisent pas, qui ne correspondent pas au souhait des élus et de la popu-

lation. Cette remise en cause issue des élus, a été transmise en commission. La commission a fait une proposition de suppression de la préétude, l'assemblée plénière a délibéré de la nouvelle procédure qui sera appliquée par les services.

- Le rôle du Président de commission :

- il prépare l'ordre du jour (à l'aide des dossiers qui proviennent des services),
- il anime la commission dont il est le président,
- il présente les dossiers avec avis à la commission permanente ou à l'assemblée plénière.

La commission permanente est composée :

- des vice-présidents,
- des présidents de commission,
- de représentants de chaque groupe politique suivant la règle proportionnelle.

- La Trame Verte :

C'est une politique très médiatique à effet d'annonce, politique d'habillage de choses qui existaient déjà. Sur le fond, il y a quelques bonnes choses, mais il reste beaucoup à faire : par exemple, la gestion des terrains acquis par le Conseil Général au titre des Espaces Naturels Sensibles est inorganisée et incohérente (il faudrait s'inspirer des réalisations du Pas-de-Calais qui est en avance dans ce domaine).

- Un exemple de paysages : le Val de Sensée.

Cette région connaît à partir d'un développement touristique intéressant, un mitage du paysage par l'habitat de loisir (camping, bungalows, mobile home...), qui devient, avec la crise économique, de l'habitat permanent. Les conséquences au niveau du paysage sont de l'ordre du visuel (le mitage nuit à la qualité du paysage), d'ordre environnemental (en l'absence de réseaux d'assainissement organisé, les rejets se font directement vers la rivière), et d'ordre politique (multiplicité des propriétaires sans statut).

DOCUMENT 7

ENTRETIEN

N°2 : M P. HOSSEPIED, Direction de l'environnement, le 18 mars 1999

- M HOSSEPIED nous donne la liste des principales études pré-opérationnelles d'aménagement qui sont financées à 100 % par le Conseil Général.

Pour ces études, il y a plusieurs opérateurs en réalisations (voir Marie-Claude GABILLARD à la DIREN pour le suivi). Les maîtres d'oeuvre sont l'agence DESPRET à Villeneuve d'Ascq, OSMOSE VEGETUDE, et VERT-TIGE à Hem.

- Comment sont définies les zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles ? Pourquoi ?

- pour protéger le paysage :

- par rapport au mitage périurbain (habitat de loisir, résidences secondaires, lotissements...), par exemple les versants sud des Monts de Flandre.

- par rapport à la pression foncière dans des espaces emblématiques très prisés par les promoteurs, (arc nord de la métropole : Bondues, Marcq En Baroeul, monts de Flandre).

- pour figer l'espace.

- pour protéger des espaces trop rares :

- les espaces boisés en général, (dans la métropole la vallée de la Marque), afin de les ouvrir au public dans les meilleures conditions.

- les milieux humides (politique européenne de protection des rivières et marais), par exemple le Val de Sensée.

- pour changer une image de marque négative :

- l'image du Nord gris et noir des usines et des terrils, l'image du Nord ouvrier et laborieux, au ciel bas et lourd...

- pour créer des espaces récréatifs :

- pour une population devenue majoritairement urbaine, en manque d'espaces verts et de contacts avec la nature, par exemple le Val Joly qui comporte une zone de préemption de 180 ha en vue de pérenniser l'équipement touristique et de le protéger d'une éventuelle fermeture de la centrale qui s'est effectivement produite il y a deux ans.

- Il y a aujourd'hui 6 100 ha de terrains classés en zone de préemption Espace Naturel Sensible, 1 100 ha de terrains appartiennent au conseil général.

- La politique du paysage, c'est un atout pour :

- les habitants,
- le tourisme,
- l'économie.

- Quelles sont les orientations de cette politique ?

- l'ONF se désengage de l'accueil du public qui est assuré par le conseil général en partenariat, dans le cadre des contrats de forêts (fermeture des voies forestières aux véhicules pour les rendre piétonniers...),
- le développement de l'idée de charte paysagère permet un financement de la DIREN pour les opérations liées au ??? (voir DIREN),
- c'est la fin du «saupoudrage» de financement avec le développement des contrats de territoire. Ces derniers nécessitent la mise en place de comité de pilotage rassemblant l'ensemble des partenaires et ont pour objet le développement local.

- **Second entretien, le 9 avril 2001**

M Hossepied marque de l'intérêt pour mon mémoire de CEAA, il en a fait une lecture attentive. Le dossier de demande de subvention a mis 4 mois à parcourir les quatre directions concernées. Les réactions identiques sont de trois ordres.

1. Quand l'état lance des programmes de recherche sans consulter les collectivités territoriales ni les associer aux démarches, c'est à l'état de financer et d'assumer, le conseil général (comme la région) ne veut plus jouer aux pompiers de service.
2. Cette recherche semble par sa démarche, scientifique mais lourde. Elle relève de la recherche universitaire pure et n'a pas à être financée par le département. L'idée d'une évaluation dont on ne connaît pas les résultats pose problème, tout comme la transversalité du sujet.
3. Une recherche à la démarche analogue, pour le territoire de la métropole transfrontalière, vient d'être publiée par l'atelier transfrontalier et l'agence de développement et d'urbanisme de Lille : il semblerait judicieux pour optimiser l'argent public d'utiliser les résultats de cette démarche et de la prolonger ...

Le département serait intéressé par une réorientation de l'étude faite en partenariat avec ses services (et éventuellement d'autres collectivités) vers des cas concrets à déterminer en veillant à utiliser les personnes ressources du département, à réfléchir à la production d'outils de formation pour les acteurs départementaux (en parallèle avec la région et l'état) dans la double intention de favoriser la transversalité et d'éveiller au souci du paysage en rapport avec des manquements repérés...

La localisation de cas concrets en métropole lilloise paraît judicieuse :

- la vitesse de mutation du paysage en métropole rend urgente l'innovation dans la création d'outils,
- il y a par la densité urbaine, une forte attente sociale en matière de qualité de vie, d'espaces verts ... Cela commence à apparaître par des évaluations et des propositions (étude précitée, mise en place du schéma directeur vert ... , création du FAN qui dénote un changement à 180° de la politique départementale ...).

De manière générale les attentes et les besoins se trouvent aujourd'hui en zones urbaines (cela correspond aussi à la composition de l'assemblée départementale), un travail sur le dunkerquois peut être envisagé, mais l'AGUR a déjà donné de bons outils.

DOCUMENT 7

ENTRETIEN

N°3 : M Fr. DOLPHIN, le 15 mars 1999

M DOLPHIN est l'assistant de M P. RAOULT, premier vice-président du conseil général en charge des finances et de l'aménagement du territoire, responsable plus particulièrement de l'aménagement du territoire.

- Présentation de l'appel d'offre :
M DOLPHIN connaît O. MARCEL, D. MONS et Ph. NYS, pour avoir travaillé avec eux pour le recueil des jardins. Il semble très ouvert, et prêt à collaborer à notre recherche.
- Lecture du Guide d'entretien : il prend des notes.
- Premier point abordé : les difficultés rencontrées.
M DOLPHIN nous confie le budget 1999, ainsi que les volets ENS environnement et Assainissement - cadre de vie du budget préparatoire 1999 comportant des commentaires et des explications.

- **Elaboration de la politique de l'aménagement du territoire :**

* Pour la première fois, il y a une Vice-présidence à l'aménagement du territoire. Cela montre qu'il existe dorénavant une préoccupation de l'exécutif du Conseil Général à ce sujet.
Il y a un contexte de renouveau qui a commencé avec les «lois PASQUA» :
on ne fait plus une politique de répartition des richesses sur l'ensemble du territoire, mais une politique de développement androgène. On cherche à mettre en réseau des potentialités sur un territoire donné, pour faire émerger des projets locaux à partir des réalités locales.

* Le contexte est un contexte d'attente et de transition :

- Au niveau national :

Attente de la publication des textes des Lois cadre : la loi LOAD (VOYNET) et la loi sur l'intercommunalité (CHEVENEMENT), qui seront les structures porteuses des nouvelles politiques.

- Au niveau régional (région / état) :

Le contrat de plan est en cours de définition pour la période 2000 / 2006.

Pour la première fois, il y a cohérence entre les dates des contrats de plan et celles des programmes européens : Transfrontalier, Objectif 1 et Objectif 2.

Le contrat de plan se négocie entre l'état et la région. Le département est associé aux discussions pour les volets qui le concernent exclusivement (par exemple le social) et à la signature, il souhaiterait pouvoir être davantage présent et écouté.

- Au niveau local :

Mise en place des contrats de développement ruraux à la fin du dernier contrat de plan (les deux premiers l'ont été en décembre 1998).

Il s'agit de mettre en oeuvre une méthode de travail qui demande à des acteurs locaux la volonté de se prendre en main pour exploiter toutes les potentialités de leur territoire afin de faire jouer la complémentarité ville / campagne.

* Le département est la collectivité territoriale la plus concernée par la ruralité, mais il n'a pas les moyens de financer une politique originale. Il va donc calquer ses orientations sur les grandes orientations des politiques de la Région et de l'Europe, afin qu'il y ait une synergie des efforts et des effets, contrairement à ce qui était fait auparavant (mise en place d'une politique propre puis recherche de fonds européens éventuels). C'est le développement du concept d'accompagnement des grandes orientations politiques.

• **La politique actuelle : les centres d'intérêts pour le paysage des directions du Conseil Général.**

* Il existe une politique du Paysage Environnement Cadre de Vie :

- la trame verte,
- le FACV,
- le Patrimoine (villes fortifiées).
- le PDIPR,
- les contrats de rivière,
- la politique des haies,...

* Quel pourcentage du budget global cela représente-t-il ?

On ne compte plus de façon globale, le nouveau mode de calcul correspond à un travail en transversalité des services.

Mais, le budget de la direction de l'environnement est de 30 millions de francs, ce qui n'est pas grand chose par rapport au budget global du Conseil Général : 9,8 milliards de francs.

* Elaboration d'une politique

L'organigramme doit être modifié, ce qui sera sans doute fait à la faveur de la vacance de poste : il ne correspond pas à la découpe des attributions de l'exécutif, ni à la nouvelle façon de travailler.

En règle générale, le Vice-Président donne des orientations principales, les services regardent comment les mettre en oeuvre et à quel coût. Mais parfois, c'est l'inverse qui se produit : un directeur a une idée (par exemple M RAYNAUD pour la Trame Verte), que le Vice-Président va plaider en exécutif.

En cas de changement de majorité au sein de l'assemblée, le consensus républicain s'impose : on continue d'appliquer les décisions des anciennes assemblées. De toutes les façons, il y a vraiment accord général sur le FACV, le Plan Routier, et la Trame Verte au niveau du fond. De plus, la machine administrative est très lourde et pesante et la marge de manœuvre financière très étroite.

ORGANIGRAMME DE L'EXECUTIF :

1° Vice-président

Paul RAOULT

Finances

Aménagement du territoire

3 commissions :

1° commission :

4° commissions :

6° commission :

Budget, Finances, Affaires économiques, Patrimoine.	Infrastructures, Aménagement du territoire, Aménagement de l'espace rural.	Environnement, Cadre de vie, Assainissement.
Bernard CARTON	Alexandre FAIDHERBE	Charles BEAUCHAMP

ORGANIGRAMME DES SERVICES :

un Directeur général
(poste vacant)

Direction du Développement Rural

Direction de la Voirie et des Infrastructures

Direction de l'Environnement

* Le conseil Général abandonne petit à petit la maîtrise d'ouvrage en propre : le financement n'est pas direct. Cela pose des problèmes de communication. Ainsi, les gardes à cheval des Espaces Naturels ont été payés par l'ONF par subvention du Conseil Général. Mais comment le divulguer au public qui pense qu'il s'agit d'une politique de l'ONF ? De même, les salaires des CES employés pour l'entretien du domaine PDIPR sont subventionnés mais versés par les associations d'insertion. Le subventionnement n'est pas visible, autrement que par de grands panneaux fort peu intéressants.

Ce phénomène est lié aux nouvelles options de travail :

- territorialisation des politiques pour répondre au plus près des besoins,
- partenariat pour décider ensemble avec des axes communs,
- globalisation des politiques, pour traiter en même temps les différents aspects d'un problème.

• La Trame Verte :

L'origine de cette politique est une idée d'un directeur, celui de la direction de l'environnement : M RAYNAUD.

Pour la première fois, on a affaire à un concept global : l'originalité de la Trame Verte est d'avoir instauré une méthode qui peut se généraliser aujourd'hui, à la condition de parvenir à faire travailler transversalement les services entre eux et de mettre en place les modes de financements correspondants.

Sous l'appellation Trame Verte ont été fédérés des politiques qui existaient déjà :

- les Espaces Naturels Sensibles,
- les abords de villes fortifiées et de HLM,
- les jardins familiaux,
- le reboisement,
- la plantation et l'entretien du bocage.

La politique continuera sans aucun doute, sous un autre nom ou une autre forme...

Le classeur est un bon outil pratique, qu'on ne doit pas remettre en cause, particulièrement au niveau de la grille de lecture des paysages et de la définition des pays qui est aujourd'hui utilisée pour les contrats de développement ruraux.

Mais le problème de financement est réel : la trésorerie amassée pendant les années où la taxe n'a pas été utilisée est actuellement pratiquement épuisée, alors que la perception de la taxe est relativement aléatoire : elle dépend essentiellement du nombre de mises en chantier sur la métropole et a considérablement chuté depuis l'achèvement d'Euralille.

Le bilan serait à faire, les textes de lois manquent.

- **Le Fonds d'amélioration du cadre de vie (FACV)**

Cette politique a été créée à la fin des années 80 sous l'impulsion de Paul RAOULT.

L'enveloppe budgétaire augmente cette année pour répondre à son succès sans cesse croissant :

- la politique est connue,
- les besoins ne sont pas épuisés,
- la signature des contrats de développement ruraux augmente le nombre de demandes,
- la période électorale est favorable aux projets de ce type (mi-mandat communal).

Dorénavant, les cahiers des charges FACV seront réalisés par les services départementaux : le CAUE les avait transformés en de véritables pré-études qui imposaient une surcharge de travail et par voie de conséquence des délais d'un an.

- **La Direction de la voirie et des infrastructures et le paysage :**

Cette direction est issue de la DDE, scindée en 1982 suite à la loi de décentralisation. Elle garde de la DDE l'esprit de grosse machine administrative, mais n'a pas de service opérationnel. Peut-on considérer alors que la question du paysage y est prise en compte, la question reste ouverte...

- **La politique des haies :**

Il s'agit d'une superposition de mesures venant :

- des parcs naturels,
- du département,
- de l'état,
- de l'Europe.

Il y a des choix à faire. C'est la dernière année d'existence des mesures agri-environnementales qui sont remplacées par les CTE : mesures issues de la loi d'orientation agricole créées pour rémunérer la fonction environnementale des agriculteurs.

- **Les zones de préemption :**

Elles ont été définies au début des années 80 après la décentralisation (1985,1986). Les surfaces en jeu sont beaucoup trop importantes par rapport aux possibilités financières d'achat. Mais pour de multiples raisons, il est difficile de redéfinir ou de réajuster la définition de ces zones.

- **Les perspectives :**

Le budget 1999 met la priorité sur l'aménagement du territoire, mais uniquement au niveau des routes. Cela répond à une forte attente liée au contexte : le contrat de routes précédent arrivait à expiration, il faut donc en signer un nouveau, que l'on met en valeur par un effet d'annonce. Cependant, ce souci fait l'unanimité de l'assemblée. En effet, pendant longtemps, la commission qui s'occupait de la voirie était exclusivement composée de conseillers métropolitains qui avaient laissé à l'abandon le plan routier rural. Ce manquement a été en partie corrigé par un premier plan routier départemental mis en place par la précédente assemblée (M DONNAY), il reste encore beaucoup à faire pour réduire considérablement les inégalités, (il en va de même pour le plan de rénovation des collèges).

- **Les textes :**

Ceux qui ont déjà été cités (les textes définissant la décentralisation, la loi VOYNET et la loi CHEVENEMENT sur l'intercommunalité), mais aussi :

- la loi Paysage,
- la loi sur l'eau,
- la loi du 3 février 1992 sur les communautés de communes ATR.

Le domaine de l'environnement relève d'un enchevêtrement de compétences qu'il serait sans doute urgent de clarifier (Europe, état, région, département, commune, toutes les intercommunalités, les parcs...).

- **Les motivations :**

La première des motivations de la politique du paysage est d'améliorer l'image de marque du département en vue de continuer parallèlement son développement économique.

La qualité du paysage, la qualité de vie, le cadre de vie sont des notions qui constituent autant de plus-values non mesurables mais indispensables pour un territoire.

Aujourd'hui, on ne demande plus à un territoire de posséder l'énergie, une main d'oeuvre qualifiée ou des moyens de transports, mais de porter une attention de tous les instants au paysage. Cette préoccupation est-elle créatrice d'emploi par elle-même ? Cette éventualité a été souvent évoquée comme une solution à la crise économique, cela reste à démontrer.

Il s'agit ensuite de répondre à une demande des citoyens qui sont de mieux en mieux informés grâce au travail médiatique et organisés en groupes de pression efficaces : les pouvoirs publics ne peuvent plus faire n'importe quoi. Ce phénomène émerge dans les années 1980 en parallèle avec la notion de patrimoine, la décentralisation permet au monde politique de récupérer des préoccupations associatives à son compte (un des derniers exemples en date est la politique des villes fortifiées annoncée par la direction des affaires culturelles).

- **Les perspectives :**

Le Conseil Général est de plus en plus sollicité par les parcs régionaux, la métropole (pour le parc de la Deûle...). Les choix seront donc inévitables, les priorités seront à définir en dialogue permanent avec les autres partenaires (CUDL dans le cas de l'exemple du parc de la Deûle), selon les critères propres au département :

- les jardins familiaux,
- les contrats de rivière,

- le PDIPR (la boucle des 5 Bonniers).

Les besoins en espaces naturels, récréatifs sont majeurs au niveau de la métropole mais les coûts sont sans commune mesure avec ceux du reste du département. Il n'y a pas eu de signature d'accord cadre pour le moment avec la métropole, le conseil général attend la publication du schéma directeur vert pour donner son accord.

DOCUMENT 7

ENTRETIEN

N°4 : M.J.M. STIEVENARD, le 5 mai 1999

- Il n'y a ni politique du paysage à la direction des affaires culturelles, ni politique du bien-être ou du cadre de vie. Il est vrai que le cadre de vie est lié à la culture, mais ce n'est pas un fondement principal pour une politique culturelle.

- Le tourisme est indissociable du paysage.

Le paysage forme le décor des lieux culturels, le support des lieux, le moteur du déplacement du public vers le lieu : si l'on prend l'exemple de l'Abbaye de Vaucelles, les paysages du cambrésis à eux seuls ne suffisent pas à attirer les foules. Le culturel est ce qui nourrit la vue que l'on a du paysage.

Mais on «fait avec» le paysage tel qu'il existe : tant mieux s'il est beau, tant pis s'il est dévasté comme à Denain. Un paysage peut être triste, sinistre, dévasté, il reste néanmoins le cadre de vie d'une population donnée et, à ce titre, chargé d'une somme d'affectivité qui peut dépasser cette laideur, voir l'effacer ou la nier.

- Il suffit pour illustrer cette idée de regarder l'exemple des sentiers d'interprétation.

Il existe à Québec un sentier d'interprétation sur la bataille de Québec qui a été merveilleusement réalisé et est une petite réussite, alliant la culture (par la lecture historique et géographique du site), à l'écologie (par la découverte des milieux) et à l'aspect récréatif de la promenade. C'est l'ensemble de ces découvertes qui permet de s'approprier le paysage dans sa complexité.

Dans le Nord, il existe actuellement deux projets de sentiers d'interprétation, l'un au Mont Noir, l'autre à Bouvines.

Le premier a été mis au point par des écologues, il a comme prétexte l'existence du site panoramique qui permet de faire découvrir et «déchiffrer» le paysage au public. Sur cette base de départ a été saupoudrée une poussière d'histoire. Le projet est pauvre et décevant.

Le second a dès le départ un point de vue historique, ce qui est beaucoup plus riche. Mais cela ne suffira peut-être pas à lui permettre de voir le jour, il faut également pour cela que les services du département apprennent à travailler transversalement, ce qui est nouveau et difficile : la direction de l'environnement refuse pour le moment le projet.

- C'est donc la culture au sens large qui déclenche ou du moins devrait déclencher une visite, un déplacement, un projet. La culture au sens large, cela comprend l'histoire, le culturel, le patrimoine architectural, mais aussi la gastronomie, la tradition, l'artisanat et la découverte de l'économie locale, le folklore... Dans le cas de l'Avesnois, cela peut être les caves de maroilles, le cidre, le miel, l'abbaye, les musées des traditions ou écomusées... et bien sûr l'envie d'évasion, d'oxygène, de contact avec la nature ou la ruralité qui trouveront un écho dans l'offre de paysages de qualité et d'espaces préservés. Le tourisme culturel exige une offre complète.

- Ce qui est vrai au niveau du contenu des projets l'est également au niveau des concepteurs : le paysagiste ne doit jamais être seul.

Ce credo est testé actuellement sur le projet du Cateau-Cambrésis lié au rachat du parc Fénelon et au réaménagement du musée Matisse.

Le montant des travaux envisagés s'élève à 70 000 F, ce qui sous-entend de la part du département que le nombre de visiteurs du musée passe de 30 000 à 100 000 par an, afin de rendre l'investissement justifié. Pour atteindre cet objectif, le travail se fait avec l'ensemble des partenaires locaux dont les commerçants (et principalement ceux liés à l'accueil des touristes) et sur la globalité des paramètres du cadre de vie (que ce soit le musée, le parc, la place et le caractère du village...).

- Le travail avec la direction de l'environnement est très difficile, que ce soit pour le Mont Noir ou pour le parc de l'Abbaye de Liessies. Sur ce site du sud du département, il ne reste plus de trace construite de la présence des religieux. En revanche, le paysage est marqué par le travail des moines notamment pour la création d'un système

d'irrigation. Un sentier d'interprétation en braille parcourt le parc, dont on a beaucoup parlé à l'époque de son inauguration pour son caractère exceptionnel, mais qui semble décevant et inintéressant.

- La collaboration avec la direction du tourisme est plus satisfaisante.

Ainsi, sur la route de Forest sur Marque, une boutique de l'office du tourisme départemental a été créée dans le cadre d'un travail avec l'association de sauvegarde du patrimoine rural et l'école d'architecture de Lille. Elle est gérée suivant des modalités définies par une convention tripartite.

- **Paysage urbain / paysage industriel :**

Ces deux concepts sont acceptés sans difficulté par M. STIEVENARD. Cependant, pour lui, l'idée de paysage urbain évoque la notion d'atmosphère, de «charme», qui peut se dégager d'un vieux quartier tel celui du Vieux Lille. Les rues, les maisons, suintent l'histoire, l'histoire de l'homme, des sociétés. Alors peut s'instaurer un dialogue entre l'homme et la pierre, alors, la transmission du patrimoine culturel au sens très large, et toutes les autres sont possibles. L'idée de paysage est liée à celle de la qualité de l'environnement. Ainsi, l'unité de la ville de Villeneuve d'Ascq est possible par la présence de la végétation, elle apparaît progressivement avec les plantations et leur pousse. Sans la végétation, la ville n'est qu'un catalogue d'architectures signées parfois par de grands noms, mais posées les unes à côté des autres sur un site, sans aucun lien.

- Le patrimoine fait partie intégrante du paysage. Il faut l'intégrer à l'ensemble des dispositifs de mise en valeur du paysage, à l'ensemble du système d'offre touristique, culturelle ou récréative.

A Englos, à côté du centre commercial bien connu, se trouve un petit village charmant groupé autour de la mairie et du cimetière anglais. L'église Sainte Corneille date du XIV^{ème} siècle et possède de superbes fresques. Ces dernières ont été réhabilitées avec le concours financier du Conseil Général. Les conditions posées par l'institution pour restaurer étaient d'ouvrir au public l'église, d'inscrire la commune sur les chemins de randonnée du PDIPR, de continuer à laisser la ville vivre en développant son atmosphère. C'est pour cette raison que la contrainte du classement a été refusée.

- Les associations ont un rôle majeur dans cette politique : ce sont principalement elles qui agissent.

Elles sont des partenaires, des acteurs. Mais chacun des partenaires a ses logiques propres qui s'associent sur des points particuliers ou des directions communes.

A Englos, la sauvegarde des fresques a été rendue possible par le travail de l'association des amis de l'église, présidée par l'ancien maire.

Pour les villes fortifiées il s'agit d'une association d'élus et non de citoyens.

A Ohain, l'association des amis des orgues regroupe des musiciens passionnés autour de l'orgue du village.

A Villeneuve d'Ascq, le déclenchement et l'initiative viennent de l'équipe municipale, suite à l'impulsion donnée par le maire. Le succès dépend ensuite de l'écho renvoyé par la population : il faut une adhésion populaire pour réussir.

- Le souci du paysage est lié à une conjoncture : un ensemble de lois, des hommes politiques, une pression citoyenne et l'air du temps. L'ensemble est soumis à la volonté des élus rendus attentifs au sujet par sensibilité personnelle.

- La politique culturelle du département (au niveau du patrimoine), à cause du problème d'échelle, se fait par émiettement et dispersion, contrairement à celle des villes.

La politique des inventaires n'apporte rien, elle n'est pas à la mesure du temps électoral.

La politique du patrimoine remarquable (qui n'est ni inscrit ni classé) touche le patrimoine privé, ordinaire, sans contrainte pénalisante pour les propriétaires.

Enfin, se développent des politiques du patrimoine non bâti : autour de la mémoire matérielle (travail de restauration et de mise en valeur des géants) ou immatérielle (captation des discours des anciens à Villeneuve d'Ascq à l'occasion du symbole du passage en l'an 2000).

- Le budget culturel du département du Nord se situe parmi les plus faibles en France, celui de la région Nord Pas de Calais est un des plus importants.

DOCUMENT 7

ENTRETIEN

N°5 : M SILVIN, le 10 juin 1999

M SILVIN est architecte, en poste à la direction du développement rural (DDR).

• **Qu'est-ce que le paysage ?**

C'est d'abord une question d'échelle ou un problème d'échelle et donc une question piège : le paysage, c'est ce que l'on voit.

L'aménagement de la place d'un village dans le cadre d'un projet FACV, c'est du paysage ; la plantation et l'entretien des haies pour empêcher le bocage de disparaître ou pour lui permettre de renaître, c'est aussi du paysage ; sans parler du paysage urbain. Le domaine est trop vaste.

- L'aménagement du territoire et le paysage sont des notions complémentaires, même si le souci du paysage va être limité à certains champs : la direction de la voirie et des infrastructures (DVI), en est une des limites.

• **Y a-t-il un souci du paysage à la DDR ?**

Cette préoccupation se traduit essentiellement par la politique du fonds d'action cadre de vie (FACV), à laquelle il faut toutefois adjoindre celle du curage des cours d'eau et autres contrats de rivière qui influent grandement sur le paysage.

Le FACV a été créé en 1989, c'est une politique volontariste, qualitative, qui dispose d'un budget annuel de 12 millions de francs, soit pour la période allant de 1989 à 1998 inclus :

48 906 000 F de subventions travaux,
et 15 200 000 F de subventions études.

Le FACV est incitatif et coopératif : il n'y a pas de maîtrise d'ouvrage Conseil Général, celle-ci est laissée à la charge de la commune. Par contre, une assistance technique est proposée aux communes qui en font la demande. Il s'agit d'une proposition de démarche de la part du département vers des espaces publics de qualité, d'un effort pédagogique vers les communes pour leur faire saisir l'importance d'une étude globale, l'utilité du paysage. Son impact visuel est très important. Cette préoccupation qualitative est présente dès l'origine du FACV par le biais de l'étude préalable, c'est à dire dès avant 1989, le temps de mettre les outils administratifs en place.

• **Quelle est l'évolution depuis 1989 ?**

On assiste petit à petit à la naissance d'une prise de conscience par les communes de l'importance de ces questions de paysage et cadre de vie, elles acquièrent parallèlement une expérience de la démarche FACV.

Toutes les études ne sont pas exemplaires, toutes n'aboutissent pas à des travaux. L'utilisation du FACV comme manne financière existe. Mais l'évaluation qualitative des études et projets subventionnés par le biais du FACV reste difficile à mettre en place, de même que le contrôle des réalisations ou la mesure de l'impact.

Le rapport avec le CAUE va être désormais modifié. Il s'agit principalement d'une question de principes : rendre à chacun la place et la mission qui sont les siennes.

Ainsi, la vocation du CAUE est d'être un organisme de conseil facultatif aux communes et non un prestataire de service pour le Conseil Général. Or c'est ce qu'il était devenu à tort en réalisant les dossiers de cahiers des charges pour les communes, ces derniers ayant évolué un peu à la fois vers des pré études, créant des délais d'instruction importants, et apportant au CAUE une surcharge de travail.

L'assemblée départementale a décidé de revenir au simple cahier des charges et de confier son étude aux services départementaux qui apportent ainsi aux communes leur regard extérieur et leur compétence technique. Ce travail était trop réducteur pour le CAUE en regard de sa spécificité.

Un renforcement des effectifs du service de la direction du développement rural est programmé pour faire face au surplus de travail : recrutement d'un architecte paysagiste qui viendra compléter l'équipe de 6 chargés d'étude (ANVAR ou autre généraliste).

- 3 textes de délibérations régissent la politique FACV :
 - 17 avril 1989, pour la création,
 - 1997 pour les règles concernant l'intercommunalité,
 - mars 1998 pour les rapports entre le Conseil Général et le CAUE, ainsi que l'augmentation du aux plafond.

Leur but est d'aborder la question du paysage à travers les échelles communales.

Au niveau de l'intercommunalité, les problèmes traités sont différents puisque les échelles le sont aussi (il s'agira de voies, d'entrées de territoire...).

Dans les études, on peut aborder de tout (notion de globalité), qu'il s'agisse de façades, patrimoine, chemins de randonnée, sensibilisation du public avec, au choix des élus, information, exposition, cahier de recommandations, concertation, etc...

Les travaux, par contre, ne concernent que l'espace public non bâti.

- Le travail entre les directions cherche à intégrer d'autres points dans les dossiers FACV. Ce n'est pas toujours facile, c'est un effort de sensibilisation des élus, un effort de longue haleine pour amener les services à avoir une vision transversale des dossiers ou à penser les renvoyer à la région pour certains points particuliers.

Il existe une coopération avec la direction des affaires culturelles (J.P. DELCOURT) sur le site de Bavay, mais également dans le cas des chemins de randonnée inscrit au PDIPR.

La DDR pousse à intégrer les notions de sécurité et de cadre de vie en amont des projets par le biais de propositions faites au maître d'oeuvre, et à la DVI pour l'intégrer le plus tôt possible à la réflexion.

- Les motivations de la politique du paysage sont de plusieurs ordres. Pour les mairies, il est important d'améliorer le cadre de vie afin de rendre la vie agréable, mais aussi de développer le tourisme vert. A l'échelle intercommunale, la qualité du paysage influe nettement sur la vie économique du territoire, elle comporte un effet levier. Quant au département, il a clairement la

volonté politique d'améliorer son image de marque vis à vis du reste du pays et de l'étranger (pays européens frontaliers) en vue, bien évidemment, de favoriser le tourisme et l'implantation des entreprises.

- Les outils à la disposition de la DDR sont divers. Les textes de lois qui font référence sont celui de la loi sur l'eau, celui de la loi sur l'air et celui de la loi paysage. Le CAUE reste encore un bon outil au service des communes et des particuliers, le cadre réglementaire du FACV en est un autre (qui a montré son efficacité même s'il reste à l'évaluer). Les études FACV sont toujours bénéfiques pour les communes du fait de leur caractère global. Un plan de formation a

été mis en place pour les animateurs de pays qui suivent le terrain au sein des maisons du département délocalisées, mais il y a toujours lieu de mieux se former.

DOCUMENT 7

ENTRETIEN

N°6 : M. J.P. DELCOURT, le 27 mai 1999

M. DELCOURT s'occupe du patrimoine au sein de la direction de l'action culturelle.

- Le service prend essentiellement en charge le patrimoine historique public (monuments et intérieurs de monuments). Le budget est de 21 millions de francs par an, dont 16 millions pour la protection et l'entretien du patrimoine public classé et inscrit ou non protégé et 2,5 millions pour le patrimoine privé. Une autorisation de programme de 50 millions de francs répartis sur 5 ou 6 ans a été votée pour la restauration des remparts, dont 5 millions pour l'année 1999.

- Le 17 décembre 1990 a été signée une convention entre le département et l'état, représenté par la direction régionale des affaires culturelles, afin de définir la part de chacun de ces acteurs dans la restauration et l'entretien du patrimoine et d'éviter tout financement croisé. Les dossiers sont désormais répartis entre les deux institutions de la manière suivante : les monuments les plus importants, qui se situent généralement sur le territoire des communes les plus grandes sont l'apanage de la DRAC, tandis que les plus petits, également plus nombreux, situés en communes rurales, sont réservés au Conseil Général selon les compétences définies par les lois de décentralisation. Cela peut correspondre à la distinction entre patrimoine exceptionnel et patrimoine banal.

Une programmation conjointe est établie pour établir la répartition des travaux deux à trois fois par an.

L'apport financier est le même pour chacun, mais les modalités d'instruction et de financement sont différentes suivant l'institution.

Le département n'assure pas la maîtrise d'ouvrage des chantiers qu'il laisse à la charge des communes. Il subventionne à hauteur de 80 % du montant des travaux. L'état prend la maîtrise d'ouvrage, les communes lui versent 20 % du montant des travaux.

Pour le patrimoine non classé, les taux de financement passent à 40 % pour le département et de 5 à 40 % pour l'état. Les règles sont plus souples pour la DRAC qui est relativement autonome. En revanche les procédures administratives sont beaucoup plus lourdes : là où l'examen des dossiers ne nécessite qu'un à deux mois pour le Conseil Général, un à deux ans peuvent s'écouler avant la mise en oeuvre pour la DRAC.

Il s'agit pour les deux partenaires d'une politique volontariste (pour l'état, la seule référence juridique est la loi de 1913), ce qui détermine la forme du financement pour le département : il s'agit obligatoirement de subventions.

- Jusque l'année 1989 les demandes de subvention provenant des communes ont été rares. Mais cette année là, les élections municipales ont permis un renouvellement et un rajeunissement des effectifs des maires : la génération des quarante ans est arrivée au pouvoir. Les demandes se sont vues multiplier par cinq dans la foulée ainsi que les crédits.

- Le département a eu l'idée de la politique des remparts et des villes fortifiées afin de se donner une identité dans l'esprit de la population, de la même façon que l'on peut associer la Bretagne à l'image des calvaires. Cela part également du constat de l'utilisation de plus en plus fréquente, notamment dans le cinéma, du cadre de nos villes pour l'image négative qu'il peut véhiculer. Si cette image était jusqu'à présent liée à une certaine histoire sociale et ou-

rière comme dans «Germinal», elle reste aujourd'hui négative tout en se détachant de ses références historiques. «La vie de Jésus» de Bruno Dumont en est un des exemples les plus récents.

L'action s'est tournée en premier lieu vers la population suivant en cela les compétences légales du Conseil général, avec le développement des gîtes ruraux, le plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée.

- La collaboration avec la région est trop rare, excepté pour la restauration des orgues et des moulins.

Le projet Lille 2004 va être sans doute à l'origine d'une révolution ou du moins d'un grand changement en ce domaine : la région et la communauté urbaine devront par la force des choses collaborer à l'avènement de la capitale culturelle annoncée.

Or, si la politique régionale de la culture vivante est très forte aujourd'hui, en matière de patrimoine, elle est inexistante.

Les budgets devront et pourront suivre.

- 80 % des demandes de subvention adressées au département concernent des églises. C'est évidemment beaucoup trop. C'est pour cette raison que l'accent est mis sur les villes fortifiées et les remparts. C'est aussi pour cela qu'un projet culturel est exigé autour de chaque projet : il faut justifier d'un usage régulier ou d'une fréquentation possible par les visiteurs. La difficulté est certaine dans le cas de lieux symboliques comme les lieux de culte dès lors que l'usage premier n'existe plus, que ce soit pour permettre l'ouverture au public en l'absence de prêtre résidant ou pour trouver une seconde affectation aux lieux.

Les 20 % restant concernent des fermes, mairies, écoles ainsi que du mobilier.

- La relation entre le patrimoine et le tourisme n'est pas simple non plus.

Il faut certes amener les gens dans les bâtiments pour les faire connaître du public et pour justifier les sommes engagées pour les travaux de conservation, mais, dans le même temps, la fréquentation pose très vite le problème de l'usure des lieux. Il est nécessaire alors de trouver un moyen terme entre ces deux pôles.

- Le sens du mot «*patrimoine*» connaît une évolution constante depuis que l'on se préoccupe de sa conservation. On arrive aujourd'hui à un excès : tout peut devenir morceau de patrimoine aujourd'hui, tout revendique son appartenance au patrimoine, qu'il s'agisse de bâtiments exceptionnels ou ordinaires, anciens ou modernes voire contemporains, d'arts, de mobiliers, de techniques ou d'industries, de culture orale (langues et patois, musiques, contes...), de traditions diverses (costumes, fêtes ou autres géants, recettes de cuisine ou de rebouteux...). Reste alors une question de taille : faut-il tout garder, et si non, que faut-il garder, et à quel titre ? Que peut-on détruire, au nom de quel savoir et de quel droit ? Où commencer l'inventaire général, où l'arrêter ? ... Le sujet provoque une réflexion très importante en ce moment, de nombreux colloques ont lieu autour de ce thème, des journées de formation sont proposées dont les publicités et autres bulletins d'inscriptions s'empilent sur les bureaux du service.

- Ainsi parle-t-on désormais de patrimoine industriel, ce qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes. En effet, le propre des bâtiments industriels est de ne pas être faits pour durer au-delà de leur nécessité, au contraire de bâtiments comme les églises, qui, par nature, sont construites pour défier l'éternité.

Certes, les bâtiments industriels sont entretenus régulièrement comme outils de production. A ce titre d'ailleurs, ils évoluent sans cesse au rythme des progrès accomplis par la technique au risque de se voir dépasser par la concurrence : une usine est un patrimoine vivant, qui évolue tous les jours. Comment définir, dans ces conditions, le stade d'évolution que l'on va choisir de conserver ou de restaurer pour la postérité ? C'est le problème qui se pose pour l'usine Rhône Poulenc de Marquette.

Mais à partir du moment où la production est arrêtée, l'édifice qui l'abrite n'a plus de raison d'exister et sa maintenance représente une charge très excessive pour un budget d'entreprise culturelle et par voie de conséquence, non productive et souvent non bénéficiaire : l'entretien d'un seul puits de mine nécessite la présence de dix charpentiers métalliques, ce qui signifie en termes de coût dix salaires d'ouvriers spécialisés, ainsi que les matériaux et autres matériels.

Par ailleurs, le statut de ce patrimoine industriel est complexe.

A Wallers, le site est entièrement communal, ce qui est très lourd pour une commune de cette taille ayant perdu avec la fermeture du site l'essentiel de ses ressources. Aussi, la commune a-t-elle eu l'idée de créer un restaurant afin de trouver une source de recettes, mais cette proposition s'est vue refusée par les services des monuments historiques.

A Lewarde, le cadre du musée de la mine a été mis gratuitement à la disposition du musée par les Houillères. Comment, enfin, ouvrir de tels lieux au public sans les dénaturer profondément par l'ensemble des dispositifs qui seront imposés par la commission de sécurité, escaliers et portes de secours, rampes, ascenseurs et accès handicapés,...

?
On le voit par ces exemples, la réflexion doit se poursuivre pour aborder tout travail sur du patrimoine industriel de façon réaliste et aussi sérieusement que possible.

- Le travail avec les associations est important. Cependant la majeure partie d'entre elles sont très locales, ne dépassant pas parfois le cadre du petit village, et donc très jalouses de leur indépendance. Instaurer avec elles un dialogue et un partenariat demande de ce fait de faire preuve de grande patience et de diplomatie. De plus, les problèmes liés au fonctionnement des petites associations, importance de l'investissement en temps ou absence de renouvellement des membres notamment, rendent les musées associatifs difficilement pérennes.

Pour ces différentes raisons, le département a décidé d'embaucher un emploi jeune de profil secteur associatif pour essayer de fédérer l'ensemble des petites associations culturelles, dans le but de rendre sa politique plus visible et plus durable.

- La politique du patrimoine répond à une demande certaine du public et des élus locaux. Le Conseil Général offre un service de conseil dans le cadre de l'intercommunalité, par l'intermédiaire de chargés de mission mis en place dans les maisons du département, qui possèdent une bonne connaissance du terrain. Dans l'Avesnois, douze communes autour de Landrecies se sont retrouvées pour un projet sur les chapelles, une expérience analogue est en cours autour de Gravelines, Craywyck...

Le patrimoine remarquable représente 40 % des subventions. L'ensemble des projets est soumis à l'approbation de l'architecte des bâtiments de France et donne de bons résultats sauf en ce qui concerne le sablage. Pour les communes de moins de 5 000 habitants, le rôle de conseil et d'assistance joué par le département est capital, les autres communes possédant leurs propres services techniques. Il s'agit alors de développer un partenariat.

- Dans le domaine du paysage, il n'y a pas de rapport entre les services du patrimoine et les directions de l'environnement ou du développement rural. Il peut même y avoir parfois des problèmes de coordination comme sur les remparts de Bergues, où une intervention de la direction de l'environnement pour débroussaillage a abîmé les murs...

DOCUMENT 7

ENTRETIEN

N°7 : M VERBERT, février 1999.

M VERBERT est directeur de l'environnement au Conseil Général.

- La Trame Verte date des années 1993-1994.
C'est une étude CAUE qui propose une grille de lecture des paysages du département, appliquée de façon exhaustive à l'ensemble des paysages. Elle propose ensuite une méthode d'action : fédérer des intervenants sur un projet pour donner de l'ampleur aux réalisations.

- La politique Espace Naturel Sensible (ou Trame Verte suivant les années) est destinée à :
 - la préservation des paysages,
 - la protection des milieux (cf. la politique régionale des «corridors écologiques»).

- Cette politique a été financée par la Taxe Espace Naturel Sensible perçue sur les permis de construire.

Sur les 20 millions de francs par an collectés par la taxe, 6 à 7 sont utilisés pour le fonctionnement interne et les subventions, le reste pour l'investissement et l'aménagement : le département a fait le choix de favoriser la réalisation des initiatives locales, en laissant la gestion des équipements à la charge des collectivités locales, ce qui sera sans doute rendu plus facile par la mise en place du dispositif emploi jeune.

Ce choix délibéré est la limite de la politique trame verte : elle n'a porté de fruits que là où des collectivités locales étaient prêtes à s'investir dans la durée et la gestion des équipements.

- La taxe ENS a été créée au début des années 80. Jusque 1992/1993 elle n'a pas été consommée. Aujourd'hui, cette trésorerie est épuisée, il ne reste que le budget annuel. Il faut attendre la loi VOYNET.

- La politique Trame Verte a donné lieu à des subventions suivant critères ou à des participations à des projets d'actions contractualisés par convention avec un opérateur public (ONF, VNF), associatif (APF, office de tourisme...) ou privé (EDF, Telecom...).

- Les attributions de la Direction de l'Environnement sont les suivantes :
 - l'air,
 - les déchets,
 - les égouts,
 - les stations d'épuration,

 - la Centrale Nucléaire de Gravelines,
 - les parcs régionaux,
 - les Espaces Naturels Sensibles.

- Le service dispose d'un fichier comptable par opération (non détaillée ni qualifiée). Mais il n'est pas simple d'exploiter ces informations pour faire une représentation cartographique :
 - Par quelle zone territoriale grouper les investissements ?
 - le canton,
 - la commune,
 - l'aménagement lui-même avec les différences d'échelles suivant les cas.
 - Sur quelle période travailler ? Le choix des années prises en compte est capital en fonction notamment des dates d'échéances politiques.
 - Comment différencier les affectations (investissement, aménagement...) ?
 - Comment représenter des opérations souvent linéaires (canaux, voies SNCF, chemins de randonnée, vallées...) ?

DOCUMENT 8

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS OU DE RENCONTRES A L'ECOLE

N°1 : Anne BRACQUET, le 23 avril 1999 à l'école.

Anne BRACQUET est paysagiste au CAUE du Nord.

- Le ministère de l'environnement a envoyé un courrier à la fédération des CAUE en avril pour proposer des candidatures au conseil scientifique ou au comité scientifique responsable de l'appel d'offres. La candidature d'Anne BRACQUET a été refusée parce qu'elle n'est pas praticien. Il est vrai qu'il y a un grand écart entre le terrain et les institutions au CAUE.

- L'équipe du CAUE du Nord est composée de :

- 2 paysagistes (Jean-Marc LE MOING et Anne BRACQUET),
- 2 équipes territoriales comprenant un architecte urbaniste, un paysagiste, un ingénieur écologue.

Au sein de chaque équipe, chacun a en charge un arrondissement.

- Le CAUE essaie de développer une démarche paysagère pluridisciplinaire. Le but est de traiter des demandes précises de collectivités locales de façon globale, d'instituer une démarche paysagère en amont, de donner des pistes pour des projets d'aménagement du territoire complexes. Le paysage constitue alors une clef de lecture de l'espace. Ceci est expérimenté au niveau des contrats de développement ruraux, des contrats d'agglomération, et des contrats de pays. Il faut proposer une démarche, une méthode, des ingrédients.

- Le CAUE dispose d'un outil pour généraliser cette démarche : c'est la Trame Verte qui comprend une nomenclature (atlas), un guide, des modes de caractérisation et des pistes. Le mode de présentation choisi est un classeur.

La nomenclature différencie :

- les pays,
- les grands paysages,
- les entités paysagères.

La conviction défendue est qu'il y a du paysage partout (dont le caractère est à définir), et non pas seulement des paysages remarquables.

Le travail a été fait jusqu'à une échelle de 1/250 000°. Pour faire le lien avec le terrain ont été rédigées des fiches de site, de thème et d'itinéraires. Les fiches de thèmes concernent des problématiques d'aménagement (par exemple, pour le littoral, la fiche a pour thème l'industrie et le littoral), celles sur les itinéraires concernent le travail sur les limites des paysages.

Le document n'a été ni diffusé, ni utilisé correctement par les services du conseil général.

La commande, issue de la direction de l'environnement, avait un caractère fourre-tout avec, pour quelques sites phares, des demandes plus pragmatiques.

- Le FACV a été créé en 1989, sous la première présidence de DEROSIER. Anne BRACQUET a d'ailleurs été embauchée pour en instruire les programmes. A ce jour, environ 400 communes ont entrepris des études, tandis que 150 ont vu des projets se réaliser.

Cette politique concerne les communes de moins de 3000 habitants, avec une première phase de programme établie gratuitement par le CAUE, tandis que la deuxième phase d'étude est subventionnée par le Conseil Général du Nord (à un taux de 70% maximum jusqu'à un plafond de 150 000 F).

Les travaux sont, quant à eux, subventionnés à un taux de 20 à 35% et échelonnés en plusieurs tranches, pour un montant total plafonné à 2 000 000 F.

Le CAUE a été actif dans l'élaboration du programme FACV, cherchant à insister sur l'importance des études pour les communes. En effet, il permet de réaliser un diagnostic, de relever les potentialités et de rédiger le cahier des charges. Soucieux de privilégier la qualité de son travail, il n'arrive pas à suivre le rythme des demandes qui ne cessent d'augmenter : les chargés de développement de la direction rurale ou les animateurs des maisons de pays proposent et expliquent le FACV sur le terrain.

Les projets sont essentiellement des abords de bâtiments institutionnels, des linéaires, des entrées de communes ou des abords de voiries.

Les limites du travail sont celles du rôle de conseiller. Ainsi, les consultations sont faites par le maître d'ouvrage, avec la DDE. La présence du CAUE est théoriquement possible, mais dans les faits, rare. La DDE joue également un rôle de conseiller en marchés d'aménagement des communes, de conseiller financier dans la course aux subventions, ainsi que de maître d'œuvre pour les travaux publics.

Pendant toute une période, le versement des subventions était soumis au contrôle du CAUE pour vérifier si l'étude était conforme au document programme. Le maître d'œuvre de l'étude n'est pas imposé pour les travaux. C'est la DDE qui joue souvent ce rôle dans les faits.

- Le CAUE se désengage aujourd'hui du FACV, qui a largement occupé ses services pendant 10 ans, pour se consacrer à d'autres tâches, correspondant plus à sa mission.

DOCUMENT 8

COMPTE-RENDUS DE REUNION OU DE RENCONTRES A L'ECOLE

N°2 : Hervé LEFORT, le 26 mars 1999 à l'école.

- M. LEFORT nous fait une présentation du fonctionnement des différentes institutions et de leurs articulations :

La France comprend 21 régions et 98 départements.

A l'intérieur de chaque région, l'état (ministère de l'intérieur) est représenté par le préfet de région (chez nous préfecture de région Nord Pas de Calais à Lille) relayé dans les départements par les préfets de départements (chez nous, préfecture du département du Nord à Lille et du département du Pas de Calais à Arras).

Pour établir la planification financière de la Région, le préfet de région va être conseillé par les directions régionales des différents ministères chacune dans leur domaine propre :

- la DIREN : aménagement du territoire, environnement,
- la DRE : équipement,
- la DRJS : jeunesse et sports,
- la DRAC : affaires culturelles,
- la DRAF : agriculture et forêts.

La société civile, par le biais de la presse et des associations, influe sur la planification qui va être relayée par les établissements publics :

- l'EPF (établissement public foncier),
- la SNCF,
- EDF/GDF,
- VNF,
- Agences de l'eau...

Il existe deux EPF en France, l'un en Lorraine, l'autre dans le Nord, destinés à résorber les friches industrielles. Ils sont financés par un impôt national réparti entre les régions suivant les besoins recensés.

- L'interministérialité n'existe pas vraiment : il n'y a pas de financement propre ce qui signifie bien l'absence de volonté en la matière.

- Le budget du ministère de l'environnement représente 0,1% du budget de l'état.

- **Les textes de lois sont :**

- la loi de 76 sur la protection de la nature,
- la loi de 79 sur la publicité,
- la loi de 92 sur l'eau,
- la loi de 95 sur l'air, instituant les PDU, Plan de Déplacement Urbain,
- la loi de 98, loi d'aménagement des territoires, loi LOADT ou loi VOYNET.

La DIREN donne ses avis au préfet sur la base de ces lois.

- Les deux premières lois ont institué les études d'impacts préalables à la réalisation d'un ouvrage par rapport aux nuisances mises en oeuvre par le projet et aux corrections à apporter au projet. Les études d'impact sont obligatoires à partir de 12 millions de francs, quel que soit le maître d'ouvrage : public, privé ou Etat. En dessous de ce seuil, il y a une notice d'impact à rédiger sauf pour le nucléaire et la modernisation des voies navigables.

- Des Plans de déplacement urbain ou PDU découlent des projets de planification dans les domaines de la route, du rail et des transports en commun, ayant pour critères les coûts, le temps, la pollution et la gestion de l'espace.

- La loi LOADT instaure la création de 8 schémas de service à l'échelle 1/1000° sur une durée de 20 ans selon une méthode expérimentée en région Rhône-Alpes :

- le schéma des transports (DRE),
- le schéma des énergies,
- le schéma de la culture,
- le schéma de la santé,
- le schéma des espaces naturels et ruraux (DIREN et DRAF),
- le schéma périurbain,
- le schéma du littoral.

- Les documents issus des différentes régions sont réunis dans un schéma national.

Les schémas de services régionaux constituent autant de documents préparatoires aux contrats de plan état région.

Les plans illustrant les schémas sont réalisés à partir du CIJ avec un certain nombre de critères dont les ressources, les risques et l'aménité qui cherche à définir des zones de calme, de silence ou des zones de lecture claire du paysage.

- Le financement se fait à chaque échelle institutionnelle :

- l'état,
- le conseil régional,
- les conseils généraux,
- les collectivités :
 - . les communes,
 - . les syndicats de communes,
 - . les communautés urbaines,
 - . les pays et territoires ruraux.

- Quand l'ensemble des échelons a été gravi et que les budgets sont bouclés, on se tourne vers l'Europe. Les crédits européens représentent quatre fois le budget du contrat de plan de la région, toujours apportés en bonification :

- la zone objectif 1 : elle concerne des territoires proches du seuil de pauvreté, c'est à dire les arrondissements de Valenciennes, Cambrai, Avesnes et le Hainaut belge.

Le taux des financements est de 70%.

- la zone objectif 2 : elle concerne des territoires en voie de restructuration, ici, le littoral (Calais, Dunkerque, Boulogne), Lille et son agglomération, le bassin minier (Béthune, Lens...).

Les taux des financements vont de 30 à 50%.

- les crédits transfrontaliers et Inter Région (INTERREG) ont des fonctionnements beaucoup plus complexes. Ils interviennent par exemple dans la trame verte ou pour le plan de réseau de randonnée cycliste.

- Le contrat de plan état région représente des engagements financiers de l'état dans la région pour 6 ans sur des objectifs précis ; il est différent du budget annuel de l'état.

- A la DIREN travaillent 15 chargés de mission sur 42 missions, par exemple les grands ouvrages, les lignes à haute tension, la publicité...

Les compétences sont données par l'état et plus précisément par les textes de loi.

Devant un projet, la DIREN donne son accord pour la réalisation, puis des financements.

Elle travaille sur le paysage exceptionnel, les autres ministères travaillent sur le paysage banal.

DOCUMENT 8

COMPTE-RENDUS DE REUNION OU DE RENCONTRES A L'ECOLE

N°3 : Anne-Marie GABILLARD, le 18 juin 1999 à l'école.

Anne-Marie GABILLARD est paysagiste au service planification de la DIREN, elle a travaillé sur les milieux naturels depuis 1988.

- Elle nous présente les études sur lesquelles elle a travaillé et notamment les études macro - spatiales :
 - Le Plan Paysage du Bassin carrier de Marquise qui concerne 5 à 6 communes sur 25 km².
 - Le Plan Paysage du SDAU du Calaisis (travail en liaison avec la DDE de l'arrondissement de Calais) qui a vu son territoire tripler sa superficie suite à la construction du tunnel sous la Manche, et pour lequel il y a une bonne appropriation des « catalogues » par les élus. La question est de savoir s'il y a des projets. Un aboutissement concret sur le paysage a été possible sur la communauté de communes d'Audruicq dans le cadre du contrat de développement rural. (Voir à ce sujet Denis DELBARRE et Katia EMMERIN).
 - Les chartes de Parcs : les démarches ou lectures des lieux sont différentes suivant les territoires (Avesnois, Scarpe Escaut, caps et marais d'Opale), identifiant des entités paysagères structurantes ou considérant le maintien de l'activité agricole ou forestière comme le garant de la qualité des paysages.
- Les parcs ont pour mission la valorisation des milieux, l'entretien et la protection de la nature. Ils soutiennent de fait l'économie par leur présence, mais n'ont pas vocation à faire de l'économie. Les projets de Pays donnent lieu à des rencontres DIREN/DDA/DRAF afin de faire émerger des territoires ruraux à enjeux pour la production d'aménités (terme qui évoque des notions d'harmonie, de racines, de contemplation ou de récréation) ou de services non marchands, au même titre que pour la production de biodiversité.
- Il n'existe pas actuellement d'observatoire des paysages : ce projet est à proposer. De même, l'évaluation de l'effet des mesures agri-environnementales reste à faire.
Le projet de Contrat de Plan comporte un projet d'Atlas des Paysages, mais à la DIREN on souhaite faire auparavant un bilan des réalisations existantes (notamment de la Trame Verte du CAUE, de l'étude paysagère liée au SDAU de l'Audomarois faite par la DDE 62 ou du volet paysager du contrat de développement rural dans le Haut Escaut initié par le conseil général du Nord) afin de mesurer la pertinence d'un tel chantier :
« Faut-il travailler à chaud dès qu'il y a regroupement de techniciens et d'élus au sein des structures intercommunales ou faut-il se situer, de façon déterminée ainsi que le prône la démarche d'Atlas, en amont de tout projet ? » (M.Cl. GABILLARD document préparatoire à la réunion du 8 juillet 1999)
De plus, cette démarche s'inscrirait parfaitement dans le cadre du vaste mouvement de recherche actuel initié par le ministère sur l'évaluation des politiques publiques du paysage.

- Quel a été l'impact du passage des Verts au Conseil Régional par rapport aux politiques du paysage ?

Les Verts ont cherché à mettre en avant les associations pour s'opposer aux parcs dont les élus étaient socialistes. Dans le Nord, les Verts défendent un point de vue biologique, environnemental au sens quantitatif et biologique. Par opposition, si le biologique est à la base du paysage, le paysage est fondamentalement culturel : il comprend aussi, par exemple, le bâti et son évolution.

« L'idée même de paysage, mise à mal par le développement de la sensibilité écologique professant que seul le « biologique est le moteur de la diversité des paysages » n'en a pas moins gardé sa force en tant que construction

culturelle où les notions de représentation picturale, d'esthétique restent profondément ancrées en chacun de nous. L'on peut donc affirmer, que ce sont les projets aussi qui font naître les paysages.» (op. cité).

DOCUMENT 8

COMPTE-RENDUS DE REUNION OU DE RENCONTRES A L'ECOLE

N°4 : Réunion sur les atlas paysagers suscitée par Marie-Claude GABILLARD,
le 8 juillet 1999 à la DIREN.

Etaient présents : Marie-Claude GABILLARD, DIREN
 Claire DOLLE, CETE (DRE)
 Robin RAMOUSSET
 Philippe ALLARD, Pas de Calais
 Chantal DUCRUIX, bureau des paysages, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
 Benoît PONCELET, CAUE du Nord
 Anne BRACQUET, CAUE du Nord
 Frédéric CARLIER, Parc de la Scarpe
 Laurence TREIBER, stagiaire au Parc de la Scarpe
 Pierre COPIN, DDE du Nord

Etaient excusés : le Parc de l'Avesnois, les DDA, le CAUE du Pas de Calais.

Marie-Claude GABILLARD :

- L'invitation est liée à la présence dans le futur contrat de plan état région de financements pour des atlas des paysages.
- La volonté de la DIREN est de parler d'enjeux par rapport au paysage plutôt que d'essayer de hiérarchiser des espaces ou de les classer.
- Deux démarches sont déjà engagées par la DIREN : le contrat de plan et les schémas de services qui concernent aussi les associations en intégrant des représentants du monde économique.
- Il y a un travail en partenariat DDA/DIREN dont les buts sont le maintien des activités et des ressources ainsi que la mise en valeur du critère d'aménité pour définir des «zones de calme», de «beauté», de «biodiversité», de «qualité»... Le paysage n'est pas loin.

Chantal DUCRUIX :

- On constate un certain scepticisme quant à l'utilité des atlas au niveau des élus et de la fédération des CAUE.
- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement veut faire comprendre l'importance des Atlas de paysage pour permettre aux acteurs de l'aménagement du territoire d'avoir une base commune de langage à partir de laquelle travailler.
- Les Atlas ne sont pas des diagnostics de territoire, ils ne sont pas non plus des inventaires de sites remarquables. Les Atlas s'intéressent à tous les paysages, à l'ensemble du territoire donné.
- Cette démarche suit l'évolution législative et reflète les mouvements de la société. Les Atlas ne sont pas des Plans, des contrats ou des chartes, mais des éléments de connaissance du terrain, de prise de conscience paysagère. Ce ne sont pas non plus des états des lieux statiques.
- Les atlas posent le problème de leur diffusion auprès du public, qui peut être de trois types :
 - pour le seul comité de pilotage, ce qui est décevant,

- pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement, ce qui est vite coûteux,
- pour le grand public, sous une forme simplifiée (dépliant).

Au final, la principale vocation pédagogique des atlas réside dans leur élaboration.

- La question de l'échelle est importante, elle nécessite une approche sensible de terrain : un relevé au 1/250 000°, une restitution au 1/150° ou 1/250°, pour faire ressortir les rapports entre les choses, ce qui fait paysage.
- Dans l'inventaire des Atlas paysagers déjà réalisés, on distingue des réussites :
 - celui de Dordogne, qui est atypique,
 - celui des Alpes-Maritimes dont l'origine est M. RAYNAUD ancien directeur de l'environnement au conseil général du Nord ayant lancé la Trame Verte,
 - celui de Toulouse,
 - celui de Bourgogne qui accorde une grande place à la géographie culturelle et prévoit un 2° tome sur les représentations sociales du paysage.
 La trame Verte du département du Nord n'est pas citée dans l'inventaire (absence de réponse au questionnaire ?).
- Yves LUGINBUHL a publié en 1994 une méthode pour des Atlas de Paysages : le DAU.

Anne BRACQUET, Benoît PONCELET :

- Présentation de la Trame Verte à l'aide du document préparatoire, Les éléments de lecture des paysages du Département du Nord, un atlas et une base de données.
- Le rendu a essayé de privilégier la dimension paysagère, l'écologie est considérée comme une explication supplémentaire.
- L'évaluation de la Trame Verte a été faite par une stagiaire de l'école d'architecture de Bordeaux.
- Les exploitations comportent le partenariat avec les parcs, le travail en milieu scolaire et universitaire, une collaboration avec le service voirie du conseil général sur la qualité des végétaux employés.
- La Trame Verte partait pour le CAUE d'une volonté de travailler avec différentes directions du conseil général, mais là il y a des blocages. Le politique a détourné l'outil à son profit en choisissant ses lieux, ses priorités. Il en reste un travail statique, le travail dynamique n'a pas été validé par le conseil général.

Question : Comment rendre compte scientifiquement des paysages ?

- Le paysage ne s'enferme pas dans une représentation, c'est une donnée culturelle (polymorphe) d'où l'importance d'une multitude de représentations, le rôle primordial du croquis qui rend compte d'une sensibilité.
- Le MATE essaie de faire un cahier des charges type pour les prochains atlas avec des incitations financières pour couvrir l'ensemble du territoire français.

DOCUMENT 8

COMPTE-RENDUS DE REUNION OU DE RENCONTRES A L'ECOLE

N°5 : Réunion sur les diagnostics d'agglomération entre la DIREN et la DRE,
le 10 juin 1999 à la DIREN.

Etaient présents : Hervé LEFORT, DIREN
Gérard FLAMENT, DRE
Isabelle ESTIENNE,
Eva KOVAKOV.

- L'objet de la rencontre est d'analyser les documents préparatoires aux diagnostics d'agglomération proposés par la DRE et les DDE, en vue de la réunion de synthèse de début juillet.

La méthode proposée par Hervé LEFORT aux services de la DIREN est de remplir une grille d'état des lieux avec les observations de chacun des chargés de mission en fonction des lois dont la DIREN surveille l'application.

Il y a actuellement deux démarches parallèles :

- les schémas de service,
- le contrat de plan.

La logique voudrait que l'on traite ces sujets dans l'ordre suivant :

- les schémas de service de la région,
- les schémas de service nationaux,
- les projets d'agglomération,
- le contrat de plan.

Or tout se fait en même temps sans articulation entre le corps préfectoral et les directions régionales.

- L'objectif de la DRE est d'être clair, ensemble, sur des objectifs communs pour avoir de bons projets et un bon contrat de plan.

- La DIREN trouve que la première mouture se concentre trop sur les infrastructures, ce qui est normal puisqu'elle a été réalisée par la DRE, mais est insuffisant par rapport au rôle de l'état.

C'est pourquoi elle propose d'en faire une lecture par rapport aux lois et à la responsabilité de l'état.

- Les agglomérations concernées sont celles de Arras, Béthune-Bruay, Boulogne, Calais, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lens-Hénin, Lille, Maubeuge, Saint-Omer, Valenciennes.

Nous avons assisté à la lecture des diagnostics de Douai, Arras et Dunkerque, et avons été très surprises par le caractère non professionnel ou aléatoire des discussions au niveau des projets ou des besoins : si l'existant (réalité et projets en cours qu'ils s'agissent des structures mises en place ou de la planification) semble bien appréhendé, les propositions semblent d'approche très personnelle et dépendent à ce titre de la connaissance réelle ou supposée des réalités de ces villes, d'une certaine idée que l'on se fait de leur image («Arras la belle endormie») que possèdent les différents acteurs des décisions politiques. Qu'en est-il si leur culture personnelle et leur connaissance du terrain n'est que superficielle ? Y-a-t-il actuellement dans la planification politique de l'aménagement du territoire des évaluations plus scientifiques de l'existant ou des besoins à combler ? Ce vide laisse la place belle à toutes les manœuvres politiciennes et fausse le bon fonctionnement démocratique.

Comment définir «d'en haut» des projets pour des territoires ? «Comment trouver un grand projet pour focaliser les énergies sur le Douaisis ?», «Ne faudrait-il pas pour Arras un grand projet culturel à partir du palais St Vaast, à porter

par la ville en notion d'image ?»... La méthode elle-même est peut-être obsolète, ces logiques d'état sont en contradiction nette avec le développement des projets, contrats et chartes de territoires ruraux, qui ne partent que de volontés exprimées sur le terrain... Mais quelle place et quel développement alors pour les territoires où aucun projet n'est exprimé localement ? N'y a t il pas là aussi une opposition avec les principes égalitaires de notre république ?

DOCUMENT 9

BASE DE DONNEES

Structuration de la page par Classification décimale

1. **SITES PROTEGES**

- 1.1. **Sites Naturels** 1.1.100 Monts de Flandres 1.1.200 Littoral Régional 1.1.210
 Dunes de Flandres 1.1.300 Autres Sites Naturels
- 1.1.310 Rivières
 1.1.320 Forêts
 1.1.330 Autres sites
 1.1.400 Espace Naturel Régional (ENR)
- 1.2. **Parcs Naturels Régionaux**
 1.2.100 Monts de Flandres
 1.2.200 Plaine de la Scarpe et de l'Escaut
 1.2.300 Avesnois
 1.2.400 Audomarois / Boulonnais
- 1.3. **Actions de Sensibilisation à la Nature**

2. **TERRITOIRE RURAL**

- 2.1. **Actions sur le Paysage** 2.1.100 Trame Verte et Etudes Générales 2.1.200
 Bocage 2.1.300 Reboisement et Plantations 2.1.400 Itinéraires de Promenades et de
 Randonnée
- 2.1.410 Fêtes de la Randonnée
 2.1.500 Actions de sensibilisation (modes de production, subventions aux associations, éducation...)
- 2.2. **Actions Techniques sur le Territoire Rural**
 2.2.100 Remembrement
 2.2.110 Remembrement lié au TGV
 2.2.200 Drainage et Assainissement
 2.2.300 Enfouissement des réseaux divers
- 2.3. **Actions de Politique de l'Environnement**
 2.3.000 Non affectées et sensibilisation
 2.3.100 Déchets
 2.3.200 Energie (éoliennes)
 2.3.300 Air
 2.3.400 Eau (zones inondables)
- 2.4. **Actions sur les communes rurales**
 2.4.100 FECR (sauf Restauration)
 2.4.200 FACV
 2.4.210 Etude FACV
 2.4.211 Etude complémentaire FACV
 2.4.220 Travaux FACV
 2.4.22n Travaux FACV, tranche n

2.4.300	Politiques Régionales
2.5.	Actions de restauration
2.5.000	Politique de Restauration
2.5.100	Moulins
2.5.200	Chapelles, églises et monuments
2.5.300	Mobilier (retables, statues, orgues et carillons)
2.5.400	Kiosques à musique
2.5.500	Fortifications
2.5.510	Restauration
2.5.520	Aménagement Paysager des sites
2.5.530	Gestion et ouverture au public des sites
2.5.600	Patrimoine industriel et éco-musées
2.5.610	Etudes
2.5.620	Création
2.5.630	Gestion, Fonctionnement

3. ZONE URBAINE

3.1.	Agglomération Lilloise
3.1.100	Les espaces Verts et Récréatifs
3.1.110	Définition des besoins, études générales ou non affectées
3.1.120	Le Parc de la Deûle
3.1.130	Le Canal de Roubaix
3.1.140	La Vallée de la Marque
3.1.150	L'espace Naturel Intercommunal faches-Thumesnil, Wattignies, Templemars.
3.1.160	Autres jardins
3.1.200	Axes de communication
3.1.210	Accompagnement du Métro
3.1.220	Grand Boulevard
3.1.230	Autoroutes
3.1.300	Autres Projets et Etudes Urbaines
3.1.310	Quartiers difficiles
3.1.320	Aménagement Urbain
3.1.400	Sensibilisation
3.2.	Agglomération Dunkerquoise
3.2.100	Port et Industrie
3.2.200	Paysage, Parcs et Eau
3.2.300	Ville, tourisme balnéaire
3.2.310	Aménagement urbain
3.2.320	Quartiers difficiles
3.2.330	Axes Routiers
3.2.331	Rocade littorale
3.3.	Autres agglomérations
3.3. 100	Arrageois
3.3. 200	Audomarois
3.3. 300	Béthunois - Bruaysis
3.3. 400	Boulonnais
3.3. 500	Calaisis
3.3. 600	Cambrésis
3.3. 700	Douaisis - Somain - Aniche
3.3. 800	Lens - Liévin - Hénin - Carvin

3.3. 900 Val de Sambre

3.3.1000 Valenciennois

3.4. **Autres Pôles urbains**

3.4.100 Hazebrouck

3.5. **Non Affecté**

3.6. **Sensibilisation**

3.6.100 Nature en Ville

3.6.200 Paysage de la Ville

4. **INDUSTRIE**

4.1. **Gestion du Passé**

4.1.100 Friches Habitat

4.1.200 Friches Industrielles

4.1.300 GIRZOM

4.1.400 Terrils

4.1.500 Espaces Dégradés

4.2. **Perspectives**

4.3. **Sensibilisation au paysage de l'industrie**

5. **FORMATION**

DOCUMENT 10

LE CONSEIL GENERAL DU NORD

Composition et organisation de l'assemblée de 1994**L'exécutif du Conseil Général du Nord**

Jean-René LECERF 1° Vice-Président , Président de la 1° commission : - actions éducatives, - collèges, - culture, - patrimoine.	Jean-Paul BATAILLE 2° Vice-Président, Président de la 2° commission : - budget, - finances.	Michel BAUDRY 3° Vice-Président, Président de la 3° commission : - famille, - jeunesse, - prévention, - insertion sociale.	Patrick DELNATTE 4° Vice-Président, Président de la 4° commission : - développement économique, - emploi, - planification, - insertion par l'économie.	Michel GHYSEL 5° Vice-Président, Président de la 5° commission : - santé, - personnes âgées, - personnes handicapées, - toxicomanie, - clubs de prévention.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Jacques DONNAY
Président

Claude LARCANCHE 6° Vice-Président, Président de la 6° commission : - voies de communication , - transports.	Michel GRASSET 7° Vice-Président, Président de la 7° commission : - environnement , - cadre de vie.	Henri SEGARD 8° Vice-Président, Président de la 8° commission : - agriculture, - aménagement de l'espace rural.	Alain POYART 9° Vice-Président, Président de la 9° commission : - sports, - loisirs, - tourisme.	François-Xavier VILLAIN 10° Vice-Président, Président de la 10° commission : - décentralisation, - ressources humaines.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DOCUMENT 10

LE CONSEIL GENERAL DU NORD

Organigramme des services et des élus de l'assemblée élue les 15 et 22 mars 1998

Après les élections des 15 et 22 mars 1998

Le nouvel exécutif du Conseil Général

Paul RAOULT 1 ^{er} vice-président : Finances, Aménagement du territoire	Fabien THIEME 2 ^e vice-président Personnes âgées, Personnes handicapées	Patrick KANNER 3 ^e vice-président Solidarité, Lutte contre les exclusions, Santé	Alain FAUGARET 4 ^e vice-président Enfance, Jeunesse, Prévention	Jacques MICHON 5 ^e vice- président Enseignement
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Bernard DEROSIER
 Président

Jean-Michel STIEVENARD 6 ^e vice-président Culture	Thérèse BRUNET 7 ^e vice-présidente Emploi, Développement local	Pierre HERBET 8 ^e vice-président Ressources Humaines	René CHER 9 ^e vice-président Tourisme	Jean SCHEPMAN 10 ^e vice- président : Sports, Loisirs.
---------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

**La commission permanente
du
Conseil Général du Nord**

Groupe socialiste	Groupe communiste	Groupe UPN	ITEN
Thérèse BRUNET Pierre CARLIER Bernard CARTON Noël DEJONGHE Michel-François DELANNOY Jean DELOBEL Bernard DEROSIER Alexandre FAIDHERBE Alain FAUGARET Pierre HERBET Patrick KANNER Didier MANIER Paul RAOULT Jean SCHEPMAN Jean-Michel STIEVENARD Renaud TARDY Jocya VANCOILLIE Bernard WAGON	Charles BEAUCHAMP René CHER Albert DESPRES Jean JAROSZ Pierre LEFEBVRE Jacques MICHON Fabien THIEME	Michel BAUDRY Paul BLONDEL Jean-Claude DEBUS Jean-Pierre DECOOL André DUCARNE Cécile GALLEZ Claude LARCANCHE Edouard LECERF Jean-René LECERF Luc MONNET Alain POYART Claude PRINGALLE Henri SEGARD François-Xavier VILLAIN	Roland GRIMALDI Gaston TIRMARCHE

Les commissions

Les présidents de commission

Bernard CARTON 1 ^e commission : Budget, Finances, Affaires économiques, Patrimoine	Noël DEJONGHE 2 ^e commission : Solidarité, Santé	Renaud TARDY 3 ^e commission : Education	Alexandre FAIDHERBE 4 ^e commission : Infrastructures, Aménagement du territoire, Aménagement de l'espace rural	Albert DESPRES 5 ^e commission : Sports, Loisirs, Tourisme	Charles BEAUCHAMP 6 ^e commission : Environnement, Cadre de vie, Assainissement	Jocya VANCOILLIE 7 ^e commission : Culture
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------

La composition des commissions

1 ^e commission	2 ^e commission	3 ^e commission	4 ^e commission	5 ^e commission	6 ^e commission	7 ^e commission
---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

Groupe socialiste

Bernard CARTON, Caroline CHARLES, Marcel DEHOUX Noël DEJONGHE Michel-François DELANNOY, Gérard HAESEBROECK Patrick KANNER Jean-Pierre LEROY Didier MANIER Pierre NAVEAU Roméo RAGAZZO Jocya VANCOILLIE	Caroline CHARLES Jean-Marie COIGNION Noël DEJONGHE Jean-Claude DELALONDE Michel-François DELANNOY Gérard HAESEBROECK Jean-Pierre LEROY Didier MANIER Béatrice MULLIER Roméo RAGAZZO Daniel RONDELAERE Michel VANDEVOORDE	Thérèse BRUNET Claude CORNELIS Michel LAIGNEL Jean-Michel STIEVENARD Renaud TARDY Bernard WAGON	Joël CARBON Pierre CARLIER Bernard CARTON Claude CORNELIS Jean-Claude DELALONDE Alexandre FAIDHERBE Alain FAUGARET Pierre HERBET Adolphe LEMAIRE Béatrice MULLIER Pierre NAVEAU Jean SCHEPMAN	Pierre CARLIER Caroline CHARLES Jean-Marie COIGNION Marcel DEHOUX Alexandre FAIDHERBE	Jean DELOBEL Alexandre FAIDHERBE Adolphe LEMAIRE Béatrice MULLIER Pierre NAVEAU Michel VANDEVOORDE	Joël CARBON Michel LAIGNEL Renaud TARDY Jocya VANCOILLIE Bernard WAGON
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Groupe communiste

Michel KACZMAREK Pierre LEFEBVRE Pierre LEMOINE Fabien THIEME	Albert DESPRES Patrick LEROY Annick MATTIGHELLA Idebert VALETTE	Jean-Jacques CANDELIER René CHER	Jean JAROSZ Michel KACZMAREK Pierre LEMOINE Jacques MICHON	Jean-Jacques CANDELIER Albert DESPRES	Charles BEAUCHAMP Jean JAROSZ	Pierre LEFEBVRE Patrick LEROY
---------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------

Groupe Union pour le Nord

Jean-Paul BATAILLE Paul BLONDEL Jean-Pierre DECOOL Jacques DONNAY Alain POYART Claude PRINGALUE Jean RICHMOND Henri SEGARD François-Xavier VILLAIN	Michel BAUDRY Paul BLONDEL Franck DHERSIN Cécile GALLEZ Jean-Yves HERBEUVAL Edouard LECERF Jean-Marie LEMAIRE Luc MONNET Patrick VALOIS	Jean-Claude DEBUS Alfred FOY Jean-Yves HERBEUVAL Jean-René LECERF	Jean-Luc DETAVERNIER Franck DHERSIN André DUCARNE Liliane DURIEUX Jean-Pierre LACZNY Claude LARCANCHE Jean-Marie LEMAIRE Jean RICHMOND Philippe WAYMEL	Jean-Pierre DECOOL Liliane DURIEUX Alain POYART Jean TALMAN Patrick VALOIS	André DUCARNE Jean-Pierre LACZNY Luc MONNET Claude PRINGALUE	Jean-Paul BATAILLE Jean-Claude DEBUS Alfred FOY Edouard LECERF Jean-René LECERF
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

Intergroupe Technique des Élus du Nord

Roland GRIMALDI	Gaston TIRMARCHE		Christian DECAVEL	Christian DECAVEL	Roland GRIMALDI	Guy BRICOUT
--------------------	---------------------	--	----------------------	----------------------	--------------------	-------------

Non Inscrit

		Joël WILMOTTE				
--	--	---------------	--	--	--	--

DOCUMENT 11

L'homme et son territoire dans le Nord - Pas de Calais :
hommes, histoires et paysages.

1. LE PAYSAGE AU COEUR DE LA RELATION ENTRE L'HOMME ET SON MILIEU

La notion de paysage introduit l'idée d'un **rapport** de l'homme au territoire.

Ce rapport est le plus souvent visuel (lié à la présence d'un observateur et impliquant l'existence d'un point de vue), mais pas exclusivement.

«Le paysage, c'est le côté sensible de cette relation (i.e. de la relation d'une société à l'espace et à la nature). De ce fait, le paysage dépend d'une subjectivité collective. »

Augustin BERQUE, **De paysage en outre-pays**, in Au-delà du paysage moderne, Le Débat, n° 65, 1991

Le paysage, c'est le territoire **tel qu'**il est **perçu** par l'homme, qui peut utiliser l'ensemble de ses cinq sens.

Percevoir : saisir par les sens, par l'esprit

L'essentiel réside bien dans ce «**tel que**» ou ce «**comme** on le voit», qui ramènent à l'idée de façon et par là de **forme** prise ou élaborée ...

Cependant, l'homme n'est pas qu'un animal sensible, il est avant tout cet être doué de raison, qui, dès lors, *regarde* le territoire avec son intellect, sa culture, son affectif... L'homme n'est jamais neuf ou nu devant un territoire, il transporte avec lui son bagage culturel, ses références, conscientes ou non.

«L'observateur participe à la *création du paysage*».

Atelier transfrontalier, dossier n°1 page 3

Les différents éléments («biotiques et abiotiques, naturels et culturels»), reconnus comme signifiants, sont mis "en **relation** avec l'observateur"(atelier transfrontalier, dossier n°1 page 3).

***Biotique** : favorable au développement de la vie*

***Abiotique** : condition impropre à la vie*

***Naturel** : qui ne doit rien à l'homme, qui se trouve dans la nature*

***Culturel** : acquis par l'homme*

2. LE CAS DU NORD - PAS DE CALAIS

2.1. Un territoire riche et exploité

Dans la région Nord - Pas de Calais, le rapport, la **relation** de l'homme à la terre (au sens de pays ou de région), au territoire, a toujours été de l'ordre de la production (devenue intensive, qu'elle soit agricole ou industrielle), ou de l'ordre de la conquête (conquête des terres sur la mer en Flandre maritime, conquête militaire ou politique, au fil de nombreux conflits ayant fait de notre sol meurtri une terre de passage et de migrations).

Conquête : *action de conquérir*

Conquérir : *se rendre maître par les armes, par la force, être victorieux - obtenir au prix d'efforts ou de sacrifices -*

Conquis : *acquis, vaincu*

Ces deux types de relations nous renvoient à la notion de domination du territoire par l'homme.

Dominer : *exercer sa suprématie ;
l'emporter en intensité, en nombre ;
être maître de, supérieur à ;
maîtriser*

Entre la nature et l'homme, la relation a toujours été inégale, elle est de l'ordre du rapport de force.

Ce rapport de force au départ favorable à la nature (l'homme dominé par la puissance de la nature, l'homme terrifié devant les phénomènes qu'il ne comprend pas...) s'est inversé petit à petit...

Dans notre région plus qu'ailleurs, la maîtrise de la nature par l'homme s'est établie, mettant à profit les «richesses naturelles» du sol et du sous-sol ou de la mer. Devenue au fil du temps et suivant un mouvement d'accélération exponentiel bien connu, de plus en plus parfaite et continue, dans l'espace et le temps ...

Maîtrise : *domination incontestée*

Maîtriser : *se rendre maître de forces difficilement contrôlables*

L'homme a fait usage des richesses que lui offrait la nature, non content de les mettre en valeur, il les a toujours plus exploitées.

Exploitation : *action de mettre en valeur
Utilisation méthodique
Action d'abuser à son profit*

synonymes : Exploitation, utilisation, servitude, usage, asservissement

Usage : *expressions : faire bon usage, faire de l'usage*

L'homme a-t-il su faire bon usage de ce qui était disponible ?

La nature pourra-t-elle encore faire de l'usage ? Ou bien est-elle devenue une vieille chose usagée, juste bonne au rebut ?

2.2. un cadre de vie soigné

Parallèlement, les habitants de notre région ont toujours fait preuve d'une grande attention envers leur cadre de vie. Partout, dans la moindre maison de courée, comme dans le village le plus éloigné, chacun prodigue beaucoup de soins à son foyer : les intérieurs sont propres et accueillants, les façades sont entretenues, les menuiseries repeintes, les jardinets fleuris... L'entretien est certes rendu indispensable par les conditions climatiques, mais la préoccupation esthétique est réellement présente : besoin de paraître, attention au regard de l'autre, sentiment nécessaire de fierté. Traditionnellement, ici on s'occupe de son "chez soi" comme on fait son travail, toujours consciencieusement.

«Il n'est de richesses que d'hommes...

Les hommes et les femmes du Nord - Pas de Calais constituent la première richesse de la région : courageux, industriels, amoureux du travail bien fait, sociables, prompts à la fête comme à la solidarité... »

Région Nord - Pas de Calais, Document d'orientations régionales pour la préparation du Contrat de Plan État région 2000 / 2006, document provisoire de décembre 1998, page 15

L'image du Nord était déjà industrielle et grise dans l'esprit des français, pourtant, cette grisaille ne pesait pas encore aux habitants.

«... on *fait avec* le paysage tel qu'il existe : tant mieux s'il est beau, tant pis s'il est dévasté comme à Denain. Un paysage peut-être triste, sinistre, dévasté, il reste néanmoins le cadre de vie d'une population donnée et, à ce titre, chargé d'une somme d'affectivité qui peut dépasser cette laideur, voire l'effacer ou la nier. »

Document 7, n° 4, avec M STIEVENARD

3. LA CRISE INDUSTRIELLE

La deuxième partie du vingtième siècle est le théâtre de grands bouleversements pour notre région : elle voit en effet s'effondrer par pans entiers l'industrie houillère qui a fait si longtemps sa fierté. L'un après l'autre, les sites miniers ferment, laissant au monde politique le soin de gérer l'ensemble du désastre humain.

3.1. Un véritable séisme

Cette situation est vraiment vécue par les habitants comme une épreuve terrible, et peut-être insurmontable, voire une catastrophe.

«Aussi dans de nombreux secteurs, touchés soit, par la récession charbonnière, soit par la crise textile, ou par celle de la sidérurgie, ce sont les fondements même du corps social qui sont gravement menacés. Il importe d'agir au plus vite et fort pour stopper l'installation de la désespérance. »

Région Nord - Pas de Calais, Document d'orientations régionales pour la préparation du Contrat de Plan État région 2000 / 2006, document provisoire de décembre 1998, page 29

Aussi, les images employées expriment très souvent l'idée de mort ou d'anéantissement :

«Les derniers jours du gisement qui fit jadis l'un des atouts économiques de notre pays sont bien comptés. »

«Arenberg mourant avec le printemps ... C'est vraiment la fin d'un règne. »

«les chevalets et les terrils ont vécu !

Ledoux qui ferme à l'aube de l'année nouvelle : Wallers - Arenberg qui arrêtera au printemps : le Valenciennois, préparé à cette échéance, voit s'effondrer un nouveau pan de son économie. »

La dernière berline de charbon remontée de la fosse Ledoux, à Condé, hier matin,

article de Gérard PARZY dans la Voix du Nord du 31 décembre 1988.

De nombreux termes à connotation négative apparaissent alors dans les discours et les textes pour décrire l'environnement quotidien des nordistes : pays noir, friches, points noirs, pollution, dégradation, traces, cicatrices, vestiges, décharges ...

«On a souvent parlé du Nord comme du «pays noir». Pour certains, il se résume à un pays de mines et d'usines qui ont laissé des traces dans les paysages.

Il est vrai qu'engagé pendant plus d'un siècle dans un processus industriel, le Nord n'a guère prêté d'attention à l'environnement et au cadre de vie qu'il offrait à ses habitants. »

Le Nord n° 104, avril 1996, dossier le Nord côté Nature, page 5

«A Condé il fait bleu vivre. En découvrant ce panneau à l'entrée de la ville, on se retient de sourire : la route qui traverse Anzin, Bruay, Escaupont et Fresnes sur Escaut, ce n'est pas la nationale 7 ensoleillée chère à Charles Trénet. C'est plutôt un sombre cheminement le long des cicatrices de la civilisation industrielle... Quand on approche de Condé, on pense donc aux milliers de gueules noires qui ont sué sous terre plutôt qu'aux oiseaux qui survolent la forêt de Raismes. »

Zones vertes au pays de l'or noir, enquête de Bruno Vouters dans la Voix du Nord

Ce que personne ne semblait voir, devient flagrant, s'impose dorénavant à tous comme insupportable.

***Nuisance :** Élément de la vie urbaine ou de l'industrie qui provoque de l'inconfort, de la gêne, du danger.*

Il a suffi que l'activité s'arrête pour transformer à nos yeux les signes de la présence industrielle sur le territoire : l'industrie était là, avec son emprise dans l'espace et ses nuisances, mais on la supportait. La présence des usines et de leurs cheminées n'était pas seulement acceptée par tous, elle était la condition de l'existence de tous, la fierté de la population... Dès lors quelles objections étaient possibles ?

«Galibot à quinze ans deux mois, ce fils de mineur n'a pas oublié le rythme effréné des années au cours desquelles le Nord était considéré comme «le plus grand atelier de la France» et comme «le plus beau fleuron de sa couronne»... ! (...) Première descente en 1950. (...) quelle intensité de production ! Commandées comme des hommes !... Huit heures par jour, six jours par semaine. Tellement de boulot qu'on ne se parlait guère... (...) l'univers de Ledoux, matin ou soir, c'était un enchevêtrement titanesque : voies ferrées, lignes électriques, château d'eau, chevalement, passerelles, berlines, cages, molettes... »

Zones vertes au pays de l'or noir, enquête de Bruno Vouters dans la Voix du Nord

Les préoccupations et les objectifs du pays étaient ailleurs :

«Au moment où le Nord - Pas de Calais produisait plus de 28 000 000 de tonnes de charbon par an, qui songeait à l'environnement ? »

Zones vertes au pays de l'or noir, enquête de Bruno Vouters dans la Voix du Nord

Objectivement, avec la fermeture, rien n'a changé, si ce n'est l'absence de bruits, de fumée et autres rejets : le monstre artificiel, la créature industrielle («enchevêtrement titanesque», «c'était vraiment dantesque»), qui impressionnait, que l'on respectait et même admirait, est bien mort.

Il ne reste que des restes, débris et autres détritiques : en un mot, des cadavres.

Débris : *morceau d'une chose brisée, détruite en partie,
ce qui reste après la destruction d'une chose*

«Après la fermeture, c'était vraiment dantesque, confirme le chef des travaux de la ville de Condé. Il y avait toutes ces décharges qui servaient aux entreprises comme aux particuliers. Une accumulation de postes de télévision, de vieux matelas, de débris en tous genres... Et puis ces bâtiments très impressionnants qu'il a fallu démolir et débarrasser. (...)

Un mélange d'effondrement et d'enchevêtrements.

Comme une fin du monde. »

Zones vertes au pays de l'or noir, enquête de Bruno Vouters dans la Voix du Nord

3.2. Une transformation du regard

Le changement spectaculaire qui se manifeste dans le vocabulaire employé est un changement dans le regard : les habitants se réveillent, «les yeux s'ouvrent», le regard est «neuf». C'est cela qui transforme l'aspect et l'apparence des choses.

«Mais au-delà de la place d'Armes, là où la ville affichait autrefois sa puissance productive, la surprise est d'autant plus grande : à perte de vue, des étangs, des arbres et des reliefs couverts de végétaux... Formidable renversement de l'histoire ! »

Zones vertes au pays de l'or noir, enquête de Bruno Vouters dans la Voix du Nord

Il s'agit vraiment d'un processus culturel tel que celui décrit par les auteurs du dossier transfrontalier n° 1 :

« (...) il y a trois façons d'intervenir dans le paysage.

(...) on peut modifier le regard porté sur l'espace. C'est une intervention culturelle qui parfois nécessite des moyens bien plus radicaux que les simples aménagements physiques. Nos villes fortifiées nous offrent un bel exemple de ce genre de transformation : leurs vieux et laids remparts ont échappé de justesse aux grues des démolisseurs (parce que nous n'avions pas l'argent pour payer cette démolition !) ; aujourd'hui, nous sommes fiers de leur présence et de leur revalorisation. »

Atelier transfrontalier, dossier n°1, cadrage de l'étude, page 3

C'est la version négative du bouleversement décrit par Yves Lacoste, qui s'accompagne inévitablement d'une baisse considérable de valeur sur le plan économique.

«C'est en vérité un véritable changement de la vision du monde : la transformation en valeurs esthétiques (et souvent en valeur marchande) de paysages réels que la plupart des hommes avaient jusqu'alors regardés sans se dire que c'était beau. »

Yves LACOSTE : A quoi sert le paysage ? Qu'est-ce qu'un beau paysage ?, in Hérodote, n° 7, 1974

Ce changement de *nature* dans notre regard sur notre territoire régional se produit au moment où le bassin minier ferme ses sites les uns après les autres, entraînant avec eux l'ensemble des industries liées, il ne pouvait se faire qu'à ce moment là : la fierté du mineur était liée à son travail, à sa production.

En réalité, il s'agit d'une suite de retournements successifs du regard porté sur les outils de production. Selon qu'ils soient en activité ou abandonnés dans le paysage, ils ont été considérés avec fierté par l'ensemble d'une population, rejetés comme éléments de nuisances visuelles et comme sources de pollution environnementale, sauvés enfin, pour certains, comme témoins d'un nouveau patrimoine.

«Aujourd'hui, pour la première fois peut-être, on se rend compte que ce témoignage d'un immense sacrifice humain, ce patrimoine en négatif, par opposition à une conception du paysage arrêtée au simple pictural, au pittoresque conventionnel, retrouve sa véritable positivité et impose une réévaluation. »

Franco BORSI, Le Paysage de l'Industrie, 1975.

3.3. nouvelle position des habitants

Le paysage est créé par l'homme qui regarde son milieu ...

Pour avoir le loisir de regarder, il faut pouvoir prendre le temps et la distance physique ou abstraite.

Il faut pouvoir sortir de son lieu et mettre une distance réelle entre soi et ce qui entoure quotidiennement : cela nécessite de prendre du temps libre, du loisir. Regarder, c'est une drôle d'idée, cela ne *sert* à rien, ne produit rien...

Il faut les moyens culturels, ou une éducation pour établir une distance abstraite entre son cadre de vie et soi-même : considérer comme étrangère ou inconnue cette enveloppe familière et protectrice que l'on cotoie à chaque instant.

L'ouvrier, le mineur au travail font corps avec leur outil de travail, machine, puits, berline ou usine. Il n'y a pas de distance possible.

Le chômeur est sorti de force du lieu, il peut alors regarder de l'extérieur, dessiner un cadre, fabriquer un paysage.

Alain ROGER rappelle avec force cette révolution dans les conditions du regard, qui pour lui a conduit à un excès de paysages...

«N'oublions pas que nous sommes des privilégiés du regard, que nos ancêtres, ancrés dans le labeur rural, n'avaient ni le temps, ni le loisir, ni le recul, ni la culture (la *reculture...*), pour apprécier le paysage. A leur dénuement visuel a fait place la pléthore paysagère. Nous ne sommes pas privés, nous sommes gavés de paysages. Alors, quand j'entends les Cassandre écologistes annoncer ou dénoncer la mort du paysage, j'ai envie de m'écrier, plus royaliste que le roi : «le paysage est mort ? Vive le paysage ! ». »

Alain ROGER, *Mort du Paysage*, in Mouvance, cinquante mots pour le paysage, p 76.

3.4. Le rôle de l'écologie

L'écologie prend de l'importance dans le débat social dans les années 70. Elle est alors le fait d'intellectuels, d'étudiants, c'est-à-dire de personnes toutes extérieures au monde de la production.

Les écologistes se mettent en position d'observateurs et posent une critique, s'affrontant inmanquablement au monde industriel qui leur reproche de ne pas connaître et de ne pas prendre en compte les réalités et les contraintes de l'industrie.

Ces deux points de vue antagonistes vont se rapprocher pourtant suite aux crises de la fin du vingtième siècle : crise économique provoquant la fin de l'industrie lourde avec deux conséquences importantes, la question du recyclage des sites abandonnés et celle de l'inactivité des hommes, crise écologique en parallèle, l'étendue actuelle des dégâts au niveau planétaire comme au niveau local, n'autorisant plus personne à nier la réalité des faits.

3.5. Quelles réactions possibles pour l'habitant ?

Quand l'ouvrier se retrouve chômeur, après l'arrêt de cette production, quel regard reste encore possible pour lui devant ces champs de ruines industrielles ? Que faire de sa fierté blessée ou perdue ?

Plusieurs attitudes sont lisibles dans les documents relatifs à cette période, qu'elles se succèdent les unes aux autres ou non : la fatalité devant une catastrophe qui était annoncée et contre laquelle on ne peut rien, la volonté de reléguer dans le passé et d'oublier ce qui a fait toute la vie de ces hommes, ou, au contraire, la culture de la mémoire et de la transmission... ces deux dernières postures opposées, donnant lieu dans certains cas à des compromis, lorsque le désir de vie et de projet pour le futur l'emporte sur la nostalgie.

3.5.1. l'acceptation par fatalité

Quand les usines ferment, le premier sentiment partagé par tous est la tristesse :

«Hier matin, sur le carreau de la fosse Ledoux, même si les 459 derniers employés étaient préparés à cette fermeture, la *nostalgie*, la *tristesse* se lisaient sur tous les visages. (...) C'était la fin *inéluçtable* d'une longue aventure souterraine, d'une passion même ! »

La Voix du Nord, 31 décembre 1988, la dernière berline de charbon remontée de la fosse Ledoux, à Condé, hier matin.

Les ouvriers ont un sentiment d'impuissance face à ce qui leur arrive, de fatalisme.

«On était à 840 m de profondeur quand j'ai quitté en 1985, et la chaleur était terrible. Il était temps d'arrêter. A un moment on avait annoncé la fermeture en 1978. On s'est battu pour obtenir la prolongation, mais comment regretter l'arrêt ?... »

Stanislas Niewrzeda, cité par Bruno Vouters, Zones vertes au pays noir, enquête de la Voix du Nord.

De chaque côté de la frontière, la situation est la même, marquant l'état d'esprit de toutes les couches de la population.

«Le Borinage est le berceau d'une industrie lourde qui a fait la prospérité de la Belgique. Depuis vingt ans, cette région est en proie à un processus de désindustrialisation. Les mines ont fermé et les activités qui en dépendaient ont disparu ou se sont progressivement délocalisées. Les conséquences humaines et culturelles de cette mutation sont graves pour la population locale. (...)

Dans une société en évolution rapide, menée par l'accélération des technologies nouvelles, l'attachement au passé creuse l'écart qui handicape cette région, touchant particulièrement les jeunes auxquels les propos *nostalgiques* ou *désabusés* des aînés ne laissent entrevoir aucun horizon. »

A⁺, n° 139, avril/mai 1996, p 46.

3.5.2. le déni et la volonté d'oublier

Suite à l'effondrement de l'industrie qui les faisait vivre, beaucoup souhaitent tourner la page, oublier...

Au niveau opérationnel, cela se traduit par la volonté de faire "place nette", de *démolir*, d'*effacer*, de *gommer*...

Ce processus est mis en place de façon exemplaire à Condé sur l'Escaut, dont le projet est d'ailleurs plusieurs fois primé.

Au niveau des institutions politiques, les plans de résorption des friches se reconduisent, les financements sont engloutis les uns après les autres, les démolitions se succèdent sans provoquer d'émoi dans la population, du moins dans un premier temps.

3.5.3. la culture de la mémoire

«Les valeurs et l'identité de la population locale étaient depuis huit générations enracinées dans le travail. Elle se sent à présent privée de ses repères et s'accroche aux souvenirs du passé qui constituent sa principale culture.

La mine accaparait certes les hommes dès le plus jeune âge, mais elle était aussi génératrice d'une camaraderie forte et formait un tissu social qui s'est défait. »

A⁺, n° 139, avril/mai 1996, p 46

Quant tout ce qui faisait la vie et la fierté de ces hommes est démolé et s'effondre au sens figuré comme au sens propre, il ne leur reste alors comme seule dignité que de contribuer à la conservation de leur mémoire collective.

«Reste alors le recensement de ces témoignages avant leur disparition, la constitution d'une documentation et l'assimilation historiographique de ce matériel.»

Franco BORSI, Le Paysage de l'Industrie.

Dès le départ, et parfois avant que les historiens s'emparent de ce champ de recherches, des initiatives apparaissent, issues d'ouvriers passionnés mais isolés ou de groupe cherchant à laisser un témoignage de ce qui est en train de disparaître sous leurs yeux. Nous en avons trouvé les traces dans la documentation que nous a confiée notamment les mairies, sous forme de plaquette ou de simples feuillets tapés à la machine.

Le travail et la ténacité des associations ont permis de sauvegarder certains sites et d'en faire des musées de la mine comme à Lewarde dans le Nord de la France, où d'anciens mineurs accompagnent les visiteurs dans leur descente vers le fonds, ou comme cela aurait pu être à Frameries.

«Le choix du site s'est porté sur l'ancien site charbonnier du Crachet où la commune de Frameries envisageait déjà la création d'un Musée Vivant de la Mine. »

A⁺, n°139, avril/mai 1996, p 46.

Ces conservations de sites marquent l'apparition de la notion de patrimoine industriel sans que soit réglée pour autant la question des modalités de cette préservation (cf entretien n° 6 avec M DELCOURT).

Cependant, Franco BORSI va plus loin : il appelle en effet de ses vœux la création «de parcs archéologiques et naturels qui conserveraient des témoignages historiques de valeur et pourraient être utilisés comme éléments de médiation entre les zones urbaines et les nouvelles zones industrielles».

Des réalisations existent ailleurs (Emscher Park pour ne citer que cet exemple). Mais en France, où la pensée et l'action sont toujours sectorisées, il n'y a pas eu de projets de cet envergure : les musées de la mine se trouvent en certains lieux, ailleurs des terrains ont été naturalisés (Condé sur Escaut, chaîne des terrils...), ailleurs d'anciens mineurs apportent leurs témoignages lors de promenades guidées.

Seule une volonté politique peut créer une cohérence entre toutes les initiatives locales, individuelles, associatives, communales, ou industrielles, sans céder, par facilité économique à l'absence de choix.

3.5.4. Un pari sur le futur

Cependant, les décisions humaines sont souvent empreintes d'ambivalence et d'ambiguïté. La position exprimée dans le programme de Frameries n'est pas tranchée, elle est de l'ordre du compromis, (attitude plus spécialement répandue en Belgique ?), entre l'attachement au passé et la volonté de sauvegarde, et la volonté de se chercher une possibilité d'avenir.

«Une région minée par le déclin économique voit dans ce projet une nouvelle raison de **croire en des jours meilleurs**. »

Le Soir, Bruxelles, 6/7 mai 2000, A la poursuite du diamant noir

«Le chassis à mollettes du Crachet est comme un **phare** jeté sur la mer du Borinage où les Terrils traduits en sous-bois tiennent lieu de vagues vertes et écumantes.(...) »

Il s'agit de «rendre un peu de sa fierté à cette terre laborieuse en **quête d'avenir**. »

Le Soir, Bruxelles, 6/7 mai 2000, Le vieux charbonnage incarne la quête d'avenir du Borinage, Eric DEFFET

Le projet de Nouvel s'est parfaitement inscrit dans ce cadre comme le précise le dossier de presse du PASS de mars 2000 :

«Trois volontés conceptuelles ont présidé au travail de Jean NOUVEL :

- garder à ces bâtiments ou éléments d'architecture leur force et leur signification,
- révéler la relation du programme muséographique du PASS à l'ensemble d'un site-territoire,
- affirmer qu'aujourd'hui un acte de transformation est un acte de création.

Jean NOUVEL aime procéder à la relecture du passé récent, considéré indispensable de respecter le legs de l'histoire et de prendre obligatoirement en compte le mouvement contemporain des choses. »

Pour Daniel Couvreur, enfin, «tout est symbole dans l'épure du Crachet. Jusqu'à l'ancien puits, sobrement fermé d'un caillebotis de métal : on entrevoit la *mine aux souvenirs* et au-dessus, en plein ciel, le grenier des histoires affirme la *renaissance* des lieux. «Je rends vie au site sans lui faire de l'ombre», résume Nouvel».

Dans nos deux exemples, la question de la compréhension du site et de l'histoire n'a pas été entièrement résolue, les réponses ne peuvent parfaitement nous satisfaire.

A Condé, tout a été gommé, au risque de faire croire au naturel, à Frameries, des bâtiments jugés exemplaires ont été conservés et reconvertis, sans expliciter suffisamment au public les raisons de ce choix, au risque de la non transmission.

4. LES RÉACTIONS DES INSTITUTIONS

Face à ce constat très négatif de la dévalorisation de notre patrimoine naturel, notre région a choisi de réagir.

«En ce qui concerne la reconquête des friches, la Région Nord – Pas-de-Calais possède la moitié des friches industrielles françaises sur son territoire. Cette situation inédite constitue le fruit de son histoire économique et de son passé industriel alors fondé sur la production énergétique, la sidérurgie, la chimie et le textile. Ces séquelles doivent être nécessairement traitées sous peine d'hypothéquer les chances pour la Région Nord – Pas-de-Calais d'entrer dans une économie conforme aux préceptes du développement durable. »

Région 2000/2006, p 64

Le département du Nord n'est pas du tout absent de ce projet qu'il s'approprie et revendique pleinement.

«Engagé depuis la fin du XVIIIème siècle dans un formidable mouvement d'industrialisation, le Nord n'a pas toujours été attentif à la préservation de son patrimoine naturel.

Voilà donc aujourd'hui un enjeu majeur pour le Conseil Général du Nord.

Réhabiliter des paysages souvent abîmés par l'industrialisation, le défrichage et les constructions anarchiques. Apprendre à mieux gérer les ressources naturelles : l'eau des rivières ou des nappes phréatiques, l'air, les forêts, la faune et la flore... Il s'agit de revaloriser un cadre de vie ainsi que l'image de marque du département. D'être plus

attractif pour les touristes et les entrepreneurs. Et tout simplement d'avoir une eau de qualité qui coule de nos robinets. »

Le Nord n° 71, mars 1993, dossier le Nord, Naturellement, page 5

«Notre département profite donc de la mutation industrielle pour opérer une cure de jouvence. On tire ainsi le meilleur parti de la crise et de la fin des industries traditionnelles du Nord, et ce ne sont pas les chouettes, les faucons, les buses et les passereaux qui fréquentent le bois de Montigny qui s'en plaindront... »

Le Nord n° 90, janvier 1995, dossier Valoriser nos Paysages, page 9

Mais la Région aujourd'hui propose de «nouvelles orientations», qui doivent conduire à «des actions plus qualitatives, plus finalisées», participant «d'une vision intégrée et globale du développement et de l'aménagement». Il faut plus encore, «se soucier d'*anticiper* les éventuelles friches de demain». (Région 2000/2006, p 65)

4.1. La prise de conscience

Dans un premier temps vient la prise de conscience, la mesure de l'étendue des dégâts : c'est le moment des diagnostics et autres expertises. C'est l'heure des comptes et des bilans, malheureusement toujours d'actualité.

«L'extraction du charbon à Condé sur l'Escaut durant plus de deux siècles laissa la place à 380 hectares de friches industrielles. »

«Dix mille hectares de sites plus ou moins contaminés : plus de mille sites, près de dix mille hectares, Voilà un record national dont on se passerait bien. »

Nous pourrions citer encore des cascades de chiffres, tous plus effrayantes et catastrophiques. C'est bien l'étendue du phénomène, et sa répétition par vagues successives de fermetures, qui pose problème.

Car on ne peut «pas gâcher un terrain précieux par la situation exceptionnelle que lui confère le tissu des voies de communication dans la structure géographique même de l'Europe. En d'autres termes, il s'agit du problème du recyclage de territoires et d'établissements abandonnés, de secteurs urbanisés en voie de dégradation par suite de la transformation et de la concentration de l'industrie moderne. »

Franco BORSI, Le Paysage de l'Industrie, 1975.

4.2. Mise en place de solutions

• une nouvelle bataille à mener

Dans un second temps peuvent être mises en place des solutions : la remise en état avec dépollution éventuelle, la résorption par recyclage ou reconversion, l'aménagement par restructuration ou réhabilitation... Cela peut se dire aussi de façon plus dynamique : c'est le temps de la reconquête, qui est une nouvelle bataille à mener, une stratégie à inventer, termes évoquant de nouveau le rapport de force et appartenant au domaine militaire, qui supposent l'idée de perte (*de regret ou de nostalgie ? quel est l'âge d'or regretté ?*).

Résorption : disparition progressive totale ou partielle

Résorber : faire disparaître peu à peu

Reconquérir : conquérir de nouveau, recouvrer par une lutte

Reconquête : action de reconquérir

«Question : En matière d'environnement, l'image du Nord est celle d'une région dégradée qu'il faut reconquérir. En est-on encore là ?

Philippe Lagauterie : Je le pense encore. Pour l'instant, **la stratégie consiste à reconquérir les espaces dénaturés**. Mais on avance ! »

Le Nord n° 116, juillet 1997, dossier Espaces naturels : un patrimoine à préserver, entretien avec Philippe Lagauterie, Directeur Régional de l'Environnement (ingénieur écologue de formation) page 9

«Mais, enracinée dans un passé riche en leçons de courage et de solidarité, attachée à une terre qui l'a fait vivre, fière de la diversité et de la qualité de ses paysages et de son patrimoine, elle (la population du nord) ... ne manque pas d'atout pour **relever ce nouveau défi**. »

Le Nord n° 116, juillet 1997, éditorial de Jacques Donnay, page 3.

«Chacun sait également que l'environnement dans le département a subi les conséquences de notre longue histoire industrielle. Depuis que les hommes ont redécouvert l'importance de leur cadre de vie, les diverses collectivités publiques se sont attachées à la tâche qui consiste à «réparer" les dégâts causés par l'activité industrielle aux milieux naturels.

Or, la reconquête systématique des friches industrielles (rappelons quand même que près de la moitié des friches recensées en France se trouvent dans la région) et autres sites dégradés, quoique indispensable, ne constitue qu'une intervention ponctuelle. En 1993, le Conseil Général a décidé d'aller au-delà et a élaboré une politique innovante dans le domaine de la protection de l'environnement : la «Trame Verte». »

Le Nord n° 116, juillet 1997, dossier Espaces naturels : un patrimoine à préserver, page 6.

«Opération d'aménagement» ou «action de qualification extensive en attendant une réutilisation ultérieure du terrain :

Par exemple un simple - et peu coûteux - paysagement du terrain, option retenue par l'EPF du Nord - Pas de Calais pour la friche minière de Condé sur l'Escaut. »

Le Moniteur, n° 4968 du 12 février 1999.

• l'espoir d'une renaissance :

Après avoir employé le thème de la blessure et des soins, comme celui de la mort, le vocabulaire appartient désormais à celui du renouveau, autorisant à nouveau l'espoir en un avenir meilleur :

«Toutes ces jeunes plantations autour des étangs du carreau et de la digue noire, quelle belle promesse d'un espace privilégié ! »

Zones vertes au pays de l'or noir, enquête de Bruno Vouters dans la Voix du Nord

L'idée de renaissance se manifeste d'autant mieux par l'utilisation de contrastes saisissants.

«De l'arrêt de l'exploitation charbonnière à la création d'un parc de loisirs : à Condé sur l'Escaut, on est passé du noir foncé au vert intense et les jeunes pousses sont prometteuses... »

«Marée verte autour de l'ancien carreau de mine. »

«Un mélange d'effondrement et d'enchevêtrements.

Comme une fin du monde.

Quand on a ces images en tête et qu'on se trouve au sommet du terril, quelle bouffée d'oxygène ! »

Zones vertes au pays de l'or noir, enquête de Bruno Vouters dans la Voix du Nord

Elle est présente également dans les commentaires du projet de Nouvel à Frameries :

«Désaffecté et classé, cet héritage du Plan Marshall, témoin monumental d'une époque révolue, va profiter des crédits européens de l'Objectif 1 pour **renaître de ses cendres... métamorphosé** en PAS. »

Le Vif/L'Express, Bruxelles, du 30 janvier 1998, Miracle au Borinage.

4.3. Des exemples : Condé sur Escaut et Frameries

• une métamorphose si miraculeuse

Il y a dans cette transformation radicale, quelque chose qui dépasse l'entendement humain :

«Qui aurait pu croire que le pays noir se transformerait un jour en zone verte ? »

«Comment imaginer, quand on chemine entre les églantiers, les prunelliers et les arbres centenaires de l'allée Richelieu, que c'est l'ancienne décharge de la Celcosa, entreprise particulièrement polluante (fabrique de cellulose), qui se trouve en dessous du taillis forestier qu'on a devant les yeux ? »

Zones vertes au pays de l'or noir, enquête de Bruno Vouters dans la Voix du Nord

Cela paraît tellement incroyable, que cela ne peut appartenir au monde réel, tellement magique, que l'on aimerait en demander toujours plus...

«Le bassin minier reconverti en massif naturel, on croit rêver ! »

«Le magicien paysagiste dessine un nouveau monde.»

«on rêve d'un atout supplémentaire : une écluse qui permettrait de relier le port à l'Escaut. »

Zones vertes au pays de l'or noir, enquête de Bruno Vouters dans la Voix du Nord

Et pourtant, il ne s'agit plus d'une simple modification dans notre vision du site, il y a bien eu la réalisation d'un projet paysager de grande envergure, une action de l'homme sur son environnement.

«Un terril conique qui culmine à 80 mètres domine le site et permet de lieux découvrir la **métamorphose** du paysage traité. »

*Métamorphose : changement d'une forme en une autre,
changement complet dans l'état, l'aspect des choses*

La métamorphose appartient au monde vivant animal et se rapporte à une transformation qui se produit sans intervention extérieure. Ce n'est absolument pas le cas ici.

«La friche industrielle de la fosse Ledoux fermée en 1988 devenue un site aquatique et **naturel**.»

L'arbre d'Or, Michel GAIRAUD

Comme le souligne le Moniteur, «l'espace *néo-naturel* réalisé sans apport de terre végétale, a vite été approprié (pêche, promenade). »

(Le Moniteur, n° 4968, 12 février 1999, friches industrielles, les 6 étapes d'une bonne reconversion)

• la nature rédemptrice

Ne nous trompons pas, la nature ici n'est pas naturelle ! Elle a été pensée et dessinée par l'homme, elle résulte de projets imaginés et réalisés par l'homme : c'est bien une nature artificielle ou une *néo-nature*, «un paysage refaçonné selon le titre d'un article de Florence Quille.

«Robiniers, bouleaux, et autres érables champêtres ont envahi l'ancien crassier et il ne reste de l'exploitation charbonnière que l'ancien chevalet classé monument historique. Pourtant, il a fallu des trésors d'imagination pour conduire cette transformation. »

Article de Florence Quille : Un paysage refaçonné

Il y a ici une opposition volontaire et systématique de l'univers industriel et technique, hostile, créé par l'homme, avec le monde du vivant, animal et végétal, qui serait supposé naturel (non créé par l'homme) : amical et bienfaisant. Au vivant s'oppose sans hésitation «la civilisation industrielle» et son cortège de méfaits, culture stérile et néfaste, source de mort.

A l'industrie sont imputées l'ensemble des maux de la civilisation, le retour au *naturel* est préconisé : c'est, à n'en pas douter, la solution miracle aux malheurs de l'époque.

«La nature artificielle, aujourd'hui, se pose comme un contraire qui a complètement perdu le souvenir de ses origines et qui ne doit rien entreprendre pour en retrouver la mémoire».

Franco BORSI, Le Paysage de l'Industrie, 1975.

• les choix économiques

Le traitement de la friche Ledoux à Condé sur Escaut s'est fait au moindre coût.

«La requalification de la friche Ledoux a démontré que ce type de traitement sommaire, à très faible coût, au départ conçu comme un traitement d'attente, pouvait être pérenne».

Le Moniteur, n° 4968, 12 février 1999, friches industrielles, les 6 étapes d'une bonne reconversion.

«Le verdissement d'attente dont parle modestement l'EPF fait merveille. »

Bruno VOUTERS, enquête au pays de l'or noir, La Voix du Nord

Franco BORSI est très lucide sur la motivation économique des choix de recyclage faits.

«L'exemple le plus radical de recyclage du territoire – et ici intervient le discours de la rentabilité –, est celui de la destruction, de l'arasement à fin d'y implanter de nouvelles usines. »

Franco BORSI, Le Paysage de l'Industrie, 1975.

Opposant deux attitudes extrêmes, il dénonce l'absence de volonté politique, qui peut paradoxalement aboutir, comme à Condé sur Escaut, à un résultat positif !

«Une autre formule, celle du recyclage naturel, là où l'exploitation ultérieure du sol se révélant peu rentable, réduit le problème à celui de l'écoulement du temps, à la reconquête lente de leur domaine par les forces de la nature. On assiste ainsi au phénomène de naturalisation de ce qui était artificiel, à la coissance spontanée de la végétation sur les reliefs créés par l'industrie, comme on assiste à la formation d'une quantité de bassins là où il y eut de nombreux travaux d'excavation. Formule qui apparaît non comme une politique cohérente d'utilisation mais simplement comme le résultat positif d'une volonté absente de coordination urbanistique et d'utilisation rationnelle. »

Franco BORSI, Le Paysage de l'Industrie, 1975.

Faut-il en conclure pour autant que ne seraient bonnes, finalement, que les non politiques du paysage ?

5. Le temps des loisirs

Alors vient le temps du gratuit, de la contemplation et de la redécouverte, le temps des loisirs, offerts par l'inactivité, choisie ou forcée, signe d'un changement de civilisation...

«On peut aussi redécouvrir l'ancien cours de la Haynes et évoquer l'histoire de la batellerie, observer la diversité des espèces végétales, pêcher, enfin pratiquer le VTT ou la promenade équestre, à sa convenance. »

Plaquette touristique de présentation du site de Chabaud Latour, Syndicat d'initiative de Condé sur Escaut.

Nous souhaitons vivement que ce retour vers la nature puisse être support de découvertes culturelles en mettant à profit pour cela toutes les facettes du territoire : paysages, patrimoine naturel ou néo-naturel, patrimoine historique et culturel.

«Peut-il exister entre les mailles de ces rets d'exigences agressives une marge pour le recyclage, pour se cultiver le **corps** et l'**esprit** dans les paysages et les sites des établissements industriels abandonnés ? »

Franco BORSI, Le Paysage de l'Industrie, 1975.

Cette aspiration grandissante de la population est une réalité, elle a été reconnue par l'administration qui l'a inscrite dans un *schéma de services*, à travers la notion d'*aménités*.

Ce désir réel des citoyens saura-t-il s'inscrire comme une nouvelle utopie, créatrice de nouveaux modèles et moteur de la société, ou ne sera-t-elle que le révélateur de nouvelles failles de la société, facteur d'exclusions ?

DOCUMENT 12

Comparatif de deux approches :

**FRANCE : Condé sur l'Escaut,
BELGIQUE : Frameries.**

Travail présenté pour le CEEA par :

Bertrand Noël et Vincent Virgo

DOCUMENT 13

Appel d'offre pour un atlas des paysages

(Paru dans le Moniteur, n°5096, du 27 juillet 2001)

TABLE DES MATIERES

L'EQUIPE	p : 2
RECAPITULATIF DU PROJET	p : 2
Première Partie : ASPECTS METHODOLOGIQUES	p : 4
1.1. Rappel	p : 5
1.1.1. Organisation du travail	
1.1.2. Lancement de la démarche	
• Constitution de deux groupes de travail	
• Constitution de quatre équipes chargées de l'enquête	
1.2. Notion de politique du paysage dans le contexte de la recherche	p : 7
1.3. Difficulté de mise en oeuvre de l'enquête	p : 8
1.3.1. Difficulté d'accès à l'information	
1.3.2. Difficulté liée au sujet	
1.3.3. Difficulté liée à la nature centrale de la commande	
1.4. Adaptation de la recherche	p : 11
1.4.1. Le choix des années	
1.4.2. Les exemples et études de cas	
Deuxième Partie : EVALUATION	p : 15
2.1. La recherche de l'information (les politiques du paysage mises en oeuvre)	p : 16
2.1.1. Les initiatives engagées par les collectivités territoriales	
2.1.1.1. Constitution d'une base de données	
2.1.1.2. Comment exploiter la base ?	
2.1.1.3. Etat actuel	
2.1.1.4. Mise au point progressive de la base	
2.1.2. La phase d'enquête : collecte de données et entretiens	p : 21
2.1.2.1. Premiers contacts et rédaction d'un guide d'entretien	
2.1.2.2. Les personnes rencontrées à ce jour	
2.2. Présentation des Politiques	p : 26
2.2.1. La politique du paysage au conseil général du Nord	
2.2.1.1. L'institution	
2.2.1.2. La politique	
2.2.2. La politique du paysage au conseil régional du Nord – Pas de Calais	p : 30
2.3. Analyse des entretiens	p : 32
2.3.1. De quel paysage nous parle-t-on ?	
2.3.1.1. Paysage ou environnement ?	
2.3.1.2. Pluralité des discours	
2.3.1.3. Un lieu d'affrontements	
• Paysage culturel ou naturel ?	
• Paysage banal ou exceptionnel ?	
• Dernier lieu du gratuit ou nouvelle valeur économique ?	

2.3.2. Les atlas : des outils d'aide à la connaissance ?	p : 43
2.3.3. Les grandes motivations d'une politique du paysage	p : 46
• Une image de marque à modifier	
• Une motivation économique et touristique	
• Une réponse à un désir croissant de la population	
2.3.4. Le cadre d'élaboration des politiques	p : 49
2.3.5. Le regard des acteurs sur les grandes politiques (ENS, Trame Verte, FACV)	p : 52
2.3.5.1. La politique des espaces naturels sensibles	
2.3.5.2. La politique Trame Verte	
2.3.5.4. Le Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie	
2.4. Grandes tendances données par la base	p : 56
2.4.1. Relation entre réglementation et politiques publiques appliquées au paysage	
2.4.2. Les études de cas	p : 59
2.4.3. Interprétation de la base de donnée	p : 61
2.4.3.1. Les dépenses par thème	
2.4.3.2. Nature et nombre de démarches	p : 64
3.4.3.2.1. Opérations : 822	
3.4.3.2.2. Pédagogie : 235	
3.4.3.2.3. Etudes : 231	
3.4.3.2.4. Planification : 50	
2.4.3.3. Classement quantitatif des démarches toutes catégories confondues	p : 67
2.4.3.4. Les ordonnateurs	p : 69
2.4.3.5. Nature et nombre de démarches par ordonnateur	p : 70
2.4.3.5.1. Nombre d'actions par ordonnateur et par type	
2.4.3.5.2. Actions prioritaires par ordonnateur :	
• classement par montant des opérations	
• classement par nombre d'opérations	
• évolution des montants	
• évolution en nombre d'actions	
• évolution en type d'actions	
2.5. Exemples	p : 78
2.5.1. Les outils et réalisations à l'échelle de la région	
2.5.1.1. Les ZPPAUP dans la région de Nord - Pas de Calais	
2.5.1.2. Les subventions accordées par le Conseil Général du Nord	
pour une qualification spatiale	p : 80
2.5.2. De quelques embellissements de ville	p : 81
2.6. Etudes de cas	p : 84
2.6.1. Le traitement des sites miniers	
2.6.2. La métropole transfrontalière	p : 85
CONCLUSION	p : 90
ANNEXE DOCUMENTAIRE	p : 94

TABLE DES ANNEXES

A. BIBLIOGRAPHIE	p : 95
1. Textes de référence de l'appel d'offre	p : 95
2. Bibliographie de la documentation centrale du Conseil Général	
3. Extraits de journaux	
4. Documents Conseil Général	p : 96
5. Documents CAUE	
6. Documents Région	
7. Documents Etat	p : 97
8. Autres	
9. Agence d'urbanisme et de développement Lille Métropole	
B. LISTE DES TEXTES (morceaux choisis)	p : 98
C. DOCUMENTS	p : 99
Document 6 : guides d'entretien :	
- n°2 (questionnaire paysage / étape préparatoire),	p : 100
- n°3 (guide d'entretien première version),	p : 101
- n°4 (guide d'entretien deuxième version),	p : 103
Document 7 : entretiens: - n°1 avec M BEAUCHAMP, le 18 mars 1999,	p : 105
- n°2 avec M HOSSEPIED le 18 mars 1999,	p : 107
- n°3 avec M DOLPHIN, le 15 mars 1999,	p : 109
- n°4 avec M STIEVENARD le 5 mai 1999,	p : 114
- n°5 avec M SILVIN le 10 juin 1999,	p : 116
- n°6 avec M DELCOURT le 27 mai 1999,	p : 118
- n°7 avec M VERBERT,	p : 121
Document 8 : comptes-rendus de réunions ou rencontres à l'école :	
- n°1 avec Anne BRACQUET, 29 avril 1999,	p : 123
- n°2 avec Hervé LEFORT, 26 mars 1999,	p : 125
- n°3 avec Marie-Claude GABILLARD, 18 juin 1999,	p : 127
- n°4 réunion DIREN sur les atlas paysagers, 8 juillet 1999,	p : 128
- n°5 réunion DIREN sur les diagnostics d'agglomération, 10 juin 1999,	p : 130
Document 9 :	
- classification décimale de la base	p : 131
Document 10 : le conseil général du nord :	
- composition et organisation de l'assemblée de 1994,	p : 134
- organigramme des services et des élus de l'assemblée élue en 1998.	p : 135
Document 11 : L'homme et son territoire dans le Nord – Pas de Calais	p : 138
Document 12 : Comparatif de deux approches : France : Condé sur l'Escaut, Belgique : Frameries. (Travail présenté par : Bertrand Noël et Vincent Virgo)	p : 153
Document 13 : Appel d'offre pour un atlas des paysages	p : 166

TABLE DES MATIERES

p : 167

TABLE DES ANNEXES

p : 169

□